



First Session  
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

## SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

# Banking, Trade and Commerce

*Chair:*

The Honourable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

---

Wednesday, June 22, 2005  
Wednesday, June 29, 2005 (in camera)

---

### Issue No. 15

#### **Fifth and final meeting on:**

Bill S-19, An Act to amend the Criminal Code  
(criminal interest rate)

#### **Seventeenth meeting on:**

Consumer issues arising  
in the financial services sector

---

#### INCLUDING:

THE FIFTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Issues dealing with productivity  
and competitiveness)

THE SIXTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Bill S-19, An Act to amend the Criminal Code  
(criminal interest rate))

Première session de la  
trente-huitième législature, 2004-2005

## SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

# Banques et du commerce

*Président :*

L'honorable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

---

Le mercredi 22 juin 2005  
Le mercredi 29 juin 2005 (à huis clos)

---

### Fascicule n° 15

#### **Cinquième et dernière réunion concernant :**

Le projet de loi S-19, Loi modifiant le Code criminel  
(taux d'intérêt criminel)

#### **Dix-septième réunion concernant :**

Les questions concernant les consommateurs  
dans le secteur des services financiers

---

#### Y COMPRIS :

LE QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Les diverses questions relatives à la productivité  
et la compétitivité)

LE SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Projet de loi S-19, Loi modifiant le Code criminel  
(taux d'intérêt criminel))

THE STANDING SENATE COMMITTEE  
ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Jerahmiel S. Grafstein, *Chair*  
The Honourable W. David Angus, *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Biron Fitzpatrick Harb Hervieux-Payette, P.C. Kelleher, P.C.	* Kinsella (or Stratton) Massicotte Meighen Moore Plamondon Tkachuk
--	---

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Baker, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Moore (*June 22, 2005*).

The name of the Honourable Senator Moore substituted for that of the Honourable Senator Baker, P.C. (*June 23, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES BANQUES ET DU COMMERCE

*Président* : L'honorable Jerahmiel S. Grafstein  
*Vice-président* : L'honorable W. David Angus  
et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Biron Fitzpatrick Harb Hervieux-Payette, C.P. Kelleher, C.P.	* Kinsella (ou Stratton) Massicotte Meighen Moore Plamondon Tkachuk
--	---

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Baker, C.P., est substitué à celui de l'honorable sénateur Moore (*le 22 juin 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Moore est substitué à celui de l'honorable sénateur Baker, C.P. (*le 23 juin 2005*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, June 22, 2005  
(36)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day, at 5:05 p.m., in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jeremiah S. Grafstein, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Grafstein, Hervieux-Payette, P.C., Kelleher, P.C., Massicotte, Plamondon and Tkachuk (8).

*In attendance:* June Dewetering, Acting Principal, Jean Dupuis and Sheena Starky, Analysts, Library of Parliament, and Till Heyde, Senate Committees Directorate.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, December 7, 2004, the committee continued its consideration of Bill S-19, An Act to amend the Criminal Code (criminal interest rate). (*See Issue No. 5, February 2, 2005, for the full text of the Order of Reference.*)

The committee considered its business.

It was agreed that the committee proceed to clause by clause consideration of Bill S-19, An Act to amend the Criminal Code (criminal interest rate).

It was agreed that consideration of the title be postponed.

The Chair asked whether clause 1 shall carry.

It was moved by the Honourable Senator Massicotte that Bill S-19 be amended in clause 1, on page 1, by replacing line 30 with the following:

“required deposit balance or an amount that fairly reflects the costs of processing and administering the transaction or, in the case of a”.

It was agreed that the committee hear from Michel Patrice, Parliamentary Counsel, Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel, Senate of Canada.

Mr. Patrice answered questions.

The question being put on the motion, it was negatived.

The committee resumed consideration of clause 1.

It was moved by the Honourable Senator Plamondon that Bill S-19 be amended in clause 1, on page 1,

(a) by replacing line 4 with the following: “1. (1) The definitions “criminal rate” and”; and

(b) by adding after line 32 the following: “(2) Section 347 of the Act is amended by adding the following after subsection (8): (9) This section does not apply to any agreement or arrangement under which the credit advanced exceeds one hundred thousand dollars.”.

The question being put on the motion, it was adopted.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 22 juin 2005  
(36)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 17 h 5, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jeremiah S. Grafstein (*president*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Grafstein, Hervieux-Payette, C.P., Kelleher, C.P., Massicotte, Plamondon et Tkachuk (8).

*Également présents :* June Dewetering, directrice intérimaire, Jean Dupuis et Sheena Starky, analystes, Bibliothèque du Parlement, et Till Heyde, Direction des comités du Sénat.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 décembre 2004, le comité poursuit son examen du projet de loi S-19, Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel). (*Voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule n° 5 du 2 février 2005.*)

Le comité examine ses travaux.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-19, Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel).

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Le président demande si l'article 1 est adopté.

L'honorable sénateur Massicotte propose que le projet de loi S-19 soit amendé à l'article 1, page 1, par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

« de compte, le dépôt de garantie ou un montant reflétant adéquatement les frais de traitement et d'administration de l'opération et, dans le ».

Il est convenu que le comité entende Michel Patrice, conseiller parlementaire, Bureau du légiste et conseiller parlementaire du Sénat du Canada.

M. Patrice répond aux questions.

La question, mise aux voix, est rejetée.

Le comité reprend l'étude de l'article 1.

L'honorable sénateur Plamondon propose que le projet de loi S-19 soit amendé à l'article 1, page 1,

a) par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit : (1.1) Les définitions de « intérêt » et « taux criminel »;

b) par adjonction, après la ligne 27, de ce qui suit : « (2) L'article 347 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (8), de ce qui suit : (9) Le présent article ne s'applique pas aux conventions ou ententes aux termes desquelles le capital prêté dépasse cent mille dollars. »

La question, mise aux voix, est adoptée.

It was agreed that clause 1, as amended, carry, on division.

It was agreed that clause 2 carry, on division.

It was agreed that the title carry, on division.

It was agreed that the Bill be adopted, with amendment, on division.

Is it agreed that the Chair report the bill as amended at the next sitting of the Senate.

At 6:05 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

---

OTTAWA, Wednesday, June 29, 2005  
(37)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met in camera this day, at 4:10 p.m., in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jeremiah S. Grafstein, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Fitzpatrick, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Massicotte, Meighen, Moore, Plamondon and Tkachuk (10).

*In attendance:* June Dewetering, Acting Principal, Jean Dupuis and Sheena Starky, Analysts, Library of Parliament.

It was agreed that senators' and committee staff be permitted to stay in the room during the in camera meeting.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 16, 2004, the committee continued its consideration of consumer issues arising in the financial services sector. (*See Issue No. 1, November 18, 2004, for the full text of the Order of Reference.*)

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee considered its agenda.

At 5:35 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

*Le greffier du comité,*

Gérald Lafrenière

*Clerk of the Committee*

Il est convenu d'adopter l'article 1, modifié, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 2, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le titre, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le projet de loi amendé, avec dissidence.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi modifié à la prochaine séance du Sénat.

À 18 h 5, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

---

OTTAWA, le mercredi 29 juin 2005  
(37)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à huis clos, à 16 h 10, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jeremiah S. Grafstein (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Angus, Fitzpatrick, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Meighen, Moore, Plamondon et Tkachuk (10).

*Également présents :* June Dewetering, directrice intérimaire, Jean Dupuis et Sheena Starky, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Il est convenu que le personnel des sénateurs et du comité soient autorisés à rester dans la salle durant la séance à huis clos.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 novembre 2004, le comité poursuit l'étude des questions concernant les consommateurs dans le secteur des services financiers. (*Voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule n° 1 du 18 novembre 2004.*)

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine son programme.

À 17 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

**REPORTS OF THE COMMITTEE**

Wednesday, June 22, 2005

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to table its

**FIFTEENTH REPORT**

Your committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, November 23, 2004 to examine and report on issues dealing with productivity, now respectfully tables its report entitled *Falling Behind: Answering the wake-up call — What can be done to improve Canada's Productivity Performance?*

Respectfully submitted,

*Le président,*

JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

*Chair*

*(Text of the report appears following the evidence)*

Thursday, June 23, 2005

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

**SIXTEENTH REPORT**

Your committee, to which was referred Bill S-19, An Act to amend the *Criminal Code* (criminal interest rate), has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, December 7, 2004, examined the said Bill and now reports the same with the following amendment:

*Page 1, clause 1:*

(a) Replace line 4 with the following:

“**1. (1) The definitions “criminal rate” and**”;

(b) Add after line 32 the following:

“**(2) Section 347 of the Act is amended by adding the following after subsection (8):**

(9) This section does not apply to any agreement or arrangement under which the credit advanced exceeds one hundred thousand dollars.”.

Respectfully submitted,

*Le président,*

JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

*Chair*

**RAPPORTS DU COMITÉ**

Le mercredi 22 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des banques et commerce a l'honneur de déposer son

**QUINZIÈME RAPPORT**

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mardi 23 novembre 2004 à examiner, afin d'en faire rapport, diverses questions relatives à la productivité, dépose maintenant son rapport intitulé *Il est temps d'agir pour rattraper notre retard — Comment améliorer la productivité du Canada?*

Respectueusement soumis,

*(Le texte du rapport paraît après les témoignages)*

Le jeudi 23 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des banques et commerce a l'honneur de présenter son

**SEIZIÈME RAPPORT**

Votre comité, auquel a été déféré le Projet de loi S-19, Loi modifiant le *Code criminel* (taux d'intérêt criminel), a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 7 décembre 2004, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec amendement suivant :

*Page 1, article 1 :*

a) Substituer la ligne 4 par ce qui suit :

« **1. (1) Les définitions de « intérêt » et « taux »;**

b) Ajouter après la ligne 27 ce qui suit :

« **(2) L'article 347 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (8), de ce qui suit :**

(9) Le présent article ne s'applique pas aux conventions ou ententes aux termes desquelles le capital prêté dépasse cent mille dollars ».

Respectueusement soumis,

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, June 22, 2005

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill S-19, to amend the Criminal Code (criminal interest rate), met this day at 5:05 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

**Senator Jerahmiel S. Grafstein** (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

**The Chairman:** Welcome, honourable senators. We are here to consider a private member's bill, Bill S-19, presented by Senator Plamondon, amend the Criminal Code to reduce the criminal interest rate from 65 per cent to 35 per cent.

I owe committee members an explanation. You will recall that this committee agreed to defer clause-by-clause consideration, notwithstanding the representations and the patience of Senator Plamondon, to allow the minister, who apparently opposed this bill, to have an opportunity to present his views to the committee. We thought we had a fixed date with him today, which was the reason clause-by-clause consideration was deferred to today. We were told late last week that the minister could not come today because he was appearing before another committee at the same time on a government bill, which takes priority.

We also had arranged for tomorrow to be a day available for the same thing. The clerk made direct representations to the minister's office. After telling us that he might be available tomorrow, we were told he would not be available tomorrow. That is the purpose of proceeding with the bill today.

In the interim, the minister sent me a letter dated June 1, which I understand was sent in French and English to all members. I would like to read his letter into the record. Senator Plamondon responded to his letter, since it is her bill. I will allow her an opportunity to read her response into the record as well. We will have a brief discussion and then move to clause-by-clause consideration.

The letter is on the letterhead of the Minister of Justice and Attorney General of Canada, dated June 1, 2005. It is not directed to the committee. The letters were directed to each individual senator, which is another question some senators might want to raise. The letter reads:

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 22 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi S-19, Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel), se réunit aujourd'hui à 17 h 5 pour procéder à l'étude article par article du projet de loi.

**Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Je vous souhaite la bienvenue, honorables sénateurs. Nous sommes réunis pour étudier un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi S-19, présenté par le sénateur Plamondon, visant à modifier le Code criminel pour réduire le taux d'intérêt criminel de 65 p. 100 à 35 p. 100.

Je dois une explication aux membres du comité. Vous vous rappellerez que notre comité a accepté de reporter l'étude article par article, en dépit des instances et de la patience du sénateur Plamondon, afin de donner au ministre, qui est apparemment contre ce projet de loi, l'occasion de présenter son point de vue au comité. Nous pensions avoir un rendez-vous ferme avec lui aujourd'hui, et c'est la raison pour laquelle l'étude article par article a été reportée à aujourd'hui. On nous a dit à la fin de la semaine dernière que le ministre ne viendrait pas aujourd'hui parce qu'il comparait à la même heure devant un autre comité au sujet d'un projet de loi gouvernemental, lequel a la priorité.

Nous avons aussi pris des arrangements pour qu'il puisse comparaître demain pour la même raison. Le greffier a communiqué directement avec le cabinet du ministre. Après nous avoir dit qu'il serait peut-être libre demain, on nous a finalement dit qu'il ne pourrait pas venir demain. Voilà pourquoi nous étudions le projet de loi aujourd'hui.

Dans l'intervalle, le ministre m'a envoyé une lettre en date du 1<sup>er</sup> juin, et je crois savoir qu'elle a été envoyée en anglais et en français à tous les membres du comité. Je voudrais lire cette lettre pour qu'elle figure au compte rendu. Le sénateur Plamondon a répondu à sa lettre, étant donné que c'est son projet de loi. Je vais lui donner l'occasion de lire également sa réponse. Nous aurons une brève discussion, après quoi nous passerons à l'étude article par article.

La lettre est sur du papier à en-tête du ministre de la Justice et du procureur général du Canada et est datée du 1<sup>er</sup> juin 2005. Elle n'est pas adressée au comité. Les lettres ont été envoyées individuellement à chaque sénateur, ce qui est une autre question que des sénateurs pourraient vouloir soulever. Je lis :

Dear Senator Grafstein:

I am writing to you on the issue of Bill S-19, *An Act to amend the Criminal Code (criminal interest rate)* currently before the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce. I understand that the Committee may soon resume its consideration of the Bill and I wanted to share with you my perspective on amendments to the *Criminal Code* that are proposed in the Bill.

I certainly understand and sympathize with the purpose underlying Bill S-19 in seeking to reduce the charges on high cost loans, especially those offered by certain finance companies in Canada and the pressures faced by financially vulnerable Canadians. Indeed, I have myself written on these matters as part of my work and publications on "Law and Poverty in Canada." However, upon full consideration, it is my view that the proposed amendments in Bill S-19 are not the appropriate vehicle to address these otherwise laudable goals of consumer protection. Further, I am of the view that the Bill is not in accordance with the essential nature and purpose of the criminal interest provision and represents inappropriate criminal law policy.

As was noted by an official of the Department of Justice Canada testifying before the Senate Committee on Bill S-19 this past February, the criminal rate of interest is not a provision aimed at consumer interest regulation within Canada's financial sector, but rather at the criminal extreme of loansharking. The original policy impetus for the introduction of the provision was these fundamentally criminal loan practices, that frequently are associated with threats and violence, and that are typically engaged in by organized crime. The offence at section 347 appears immediately adjacent to the offence of extortion in the *Criminal Code*, and the two sections are related.

With respect to consumer loans, Canada has largely adopted an open market approach to loan charges, accompanied by efforts to ensure competition, full disclosure of applicable rates, and education of consumers. And indeed, for many Canadian consumers, markets work to provide loans at reasonable rates. However, I agree that the rates at which certain loans are offered in Canada call for review of whether an unregulated market approach is necessarily appropriate for all situations.

While it presumably would be open to the Parliament of Canada to seek to remedy such situations by explicitly using section 347 of the *Criminal Code* to attempt to regulate market rates of interest, it would not be, in my view, an appropriate instrument to do this. It is true that, despite its fundamental criminal purpose, section 347 is drafted so as to apply broadly to interest arrangements and payments in Canada, with few exceptions. However, as noted by

Monsieur le sénateur,

La présente porte sur le projet de loi S-19, *Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel)*, dont est actuellement saisi le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Je crois comprendre que le comité pourrait bientôt reprendre l'étude du projet de loi, et je voudrais vous expliquer mon point de vue au sujet des modifications au *Code criminel* qui y sont proposées.

Je comprends très bien l'objet sous-jacent du projet de loi S-19, surtout en relation avec les Canadiens qui ont des bas revenus, et j'y suis sensible. Je comprends que l'objectif est de réduire les frais liés aux prêts à coût élevé, en particulier ceux offerts par certaines institutions financières au Canada. Je souligne que j'ai écrit sur ce sujet dans mon œuvre « Law and Poverty in Canada ». Cependant, après avoir soigneusement examiné le projet de loi, je suis d'avis que les modifications qui y sont proposées ne sont pas les mesures qu'il convient d'utiliser pour réaliser ces objectifs, autrement louables, de protection du consommateur. Je suis également d'avis que le projet de loi n'est pas conforme avec la nature et l'objet fondamentaux des dispositions relatives au taux d'intérêt criminel et qu'il constitue une politique inadéquate en matière de droit pénal.

Comme l'a indiqué un fonctionnaire du ministère de la Justice du Canada lorsqu'il a comparu devant le comité sénatorial sur le projet de loi S-19 en février dernier, le taux d'intérêt criminel n'est pas une disposition visant à réglementer, dans le secteur financier canadien, les intérêts applicables au consommateur, mais l'élément criminel grave du prêt usuraire. Au départ, cette disposition avait pour but en matière de politique pénale de viser les prêts usuraires et leur cortège habituel de menaces et de violence inhérentes au crime organisé. L'infraction prévue à l'article 347 a été ajoutée immédiatement après la disposition sur l'extorsion du *Code criminel*, et ces deux articles peuvent être considérés comme étant liés.

En ce qui concerne les prêts aux consommateurs, le Canada a essentiellement adopté, en matière de frais de crédit, une approche axée sur le marché libre, à laquelle s'ajoutent des efforts pour assurer la concurrence, la pleine divulgation des taux applicables et l'éducation des consommateurs. En effet, pour de nombreux consommateurs canadiens, les marchés opèrent pour offrir des prêts à des taux raisonnables. Cependant, je suis d'accord qu'il faut se demander si, compte tenu des taux offerts pour certains prêts au Canada, une approche axée sur un marché non réglementé est nécessairement appropriée dans toutes les situations.

Bien qu'il soit vraisemblablement possible pour le Parlement du Canada de remédier à de telles situations en utilisant explicitement l'article 347 du *Code criminel* pour tenter de réglementer les taux d'intérêt du marché, ce ne serait pas, selon moi, un outil approprié pour le faire. Il est vrai que, malgré son objet fondamental de nature pénale, l'article 347 est rédigé de façon à s'appliquer de façon générale aux arrangements et aux paiements d'intérêt au

the Supreme Court of Canada, and further emphasized by the Uniform Law Conference of Canada, the Canadian Bar Association, and the Canadian Bankers Association, this approach, even at the existing interest rate specified in the section, is already leading to unwanted complications, unrelated to the section's ostensible criminal law purpose and unrelated to the goal of consumer protection. The reduction in the maximum interest rate under section 347 as proposed in Bill S-19 would exacerbate these complications.

While some of the complications now caused by section 347 could perhaps be remedied by exemptions for certain commercial loans, this would still not lead section 347 to be an appropriate vehicle for financial regulation and consumer protection. Instead, if it is concluded that a legislative exclusion is needed to accommodate this financial regulation and consumer protection purpose, a more comprehensive regulatory solution specifically tailored to consumer loans likely would be a better option. As you may be aware, a federal/provincial/territorial policy review to seek a better, non-criminal regulatory approach is currently underway with respect to small short-term loans offered by payday lenders in Canada. Work on this policy review is ongoing and, in fact, is intensifying. While this particular review is limited, at present, to those particular loans, I consider such a policy review to represent the more appropriate path for furthering the goals underlying Bill S-19 as well.

I therefore respectfully request that the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce not give its support to Bill S-19 in order to allow suitable policy development leading to more appropriate solutions.

It is signed "Yours sincerely, Irwin Cotler." Copies of the letter went to the Honourable Ralph Goodale, Minister of Finance, and the Honourable David L. Emerson, Minister of Industry.

I would like to give Senator Plamondon an opportunity to read her response to the letter, and then we can have a brief discussion before we go to clause-by-clause consideration.

**Senator Angus:** I am sorry to be late. Have you already commented on the fact that the minister is not here and why he is not here?

**The Chairman:** I have. You can add your concerns.

**Senator Angus:** I will share them later on.

**The Chairman:** I have indicated my concerns and placed them on the record.

Canada, hormis quelques exceptions. Cependant, comme l'a précisé la Cour suprême du Canada et l'ont souligné les membres de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, de l'Association du Barreau canadien et de l'Association des banquiers canadiens, cette approche, même au taux d'intérêt actuellement prévu par la disposition, entraîne déjà des complications non désirées, sans rapport avec l'objet de nature pénale manifeste de la disposition et le but visant à protéger les consommateurs. La réduction du taux d'intérêt maximal établi à l'article 347, comme le propose le projet de loi S-19, accentuerait ces complications.

Tandis que certaines de ces complications, actuellement causées par l'article 347, pourraient peut-être être évitées en appliquant des exemptions à certains prêts commerciaux, une telle mesure n'aurait pas pour effet de faire de l'article 347 un véhicule approprié en matière de réglementation financière et de protection du consommateur. Au contraire, si l'on conclut qu'une solution législative est nécessaire pour faciliter la réalisation de l'objectif relatif à la réglementation financière et à la protection du consommateur, une solution réglementaire plus globale spécifiquement adaptée aux prêts aux consommateurs serait probablement une meilleure option. Comme vous le savez sans doute déjà, un examen de la politique au plan fédéral-provincial-territorial visant à élaborer une meilleure approche réglementaire non pénale est actuellement en cours en ce qui concerne les petits prêts à court terme offerts par les sociétés de prêt sur salaire au Canada. Les travaux sur cet examen sont menés de façon régulière et, en fait, ils s'intensifient. Bien que cet examen en particulier soit limité, pour le moment, à ces types de prêts, j'estime que celui-ci constitue la voie qu'il convient également de suivre pour atteindre les objectifs sous-jacents du projet de loi S-19.

Je demande donc, avec respect, que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ne donne pas son appui au projet de loi S-19 pour permettre l'élaboration d'une politique mieux adaptée prévoyant des solutions plus appropriées.

On trouve ensuite la formule de politesse habituelle et c'est signé « Irwin Cotler ». Des copies conformes de la lettre ont été envoyées à l'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, et à l'honorable David L. Emerson, ministre de l'Industrie.

Je voudrais maintenant donner au sénateur Plamondon l'occasion de lire sa réponse à la lettre, après quoi nous aurons une brève discussion avant de passer à l'étude article par article.

**Le sénateur Angus :** Je m'excuse d'être en retard. Avez-vous déjà commenté le fait que le ministre ne soit pas ici et les raisons de son absence?

**Le président :** Je l'ai fait. Vous pouvez ajouter vos commentaires.

**Le sénateur Angus :** Je vous en ferai part tout à l'heure.

**Le président :** J'ai fait part de mes préoccupations et les ai consignées au compte rendu.



Senator Angus and I have had in camera discussions about this matter, and I have no objection to his offering the same views that he shared with me privately if he chooses to do so.

[Translation]

**Senator Plamondon:** When I received the letter, I thought it was addressed to me because I had sponsored the bill. After our last meeting, I realized that every member of the committee had received a letter from the Minister of Justice. I replied immediately and here is the tenor of that letter:

Dear Minister:

On June 1, 2005, you wrote to me by special mail concerning Bill S-19, which seeks to update the usury rate indicated in section 347 of the Criminal Code.

I was very surprised by your letter given that you had expressed your viewpoint on this directly and indirectly on three occasions.

1. Representatives of your department, accompanied by representatives of the Department of Industry, came to meet me in December 2004 to express your views;
2. In February 2005, the same representatives appeared before the Standing Senate Committee on Banking and Commerce to state the same thing; and
3. On March 14, you wrote to me expressing the same point of view.

These representations all expressed the same opinion, mainly that you disagreed with Bill S-19.

Your letter of June 1, which arrived a few hours before the committee met to resume examination of Bill S-19, left me quite perplexed. You had every possible opportunity to express your views and you will have more when this bill comes before the House of Commons. I found this procedure inappropriate.

As early as January 2005, I had written to you in order to explain the bill and invite you to come and express your point of view. In response to this letter, you wrote to me on March 14, 2005. In your letter, you alluded to the fact that Bill S-19 would include a related question of strategy, that stakeholders would want to be exempted from section 347 of the Criminal Code and that joint work by federal and provincial departments "seeking to determine the best possible course of action to solve this problem" was underway.

The bill simply seeks to update section 347 of the Criminal Code with regard to current interest rates which are far lower than what they were in 1981. There is no related or complex strategy underlying Bill S-19.

Le sénateur Angus et moi-même avons eu des discussions à huis clos sur cette question et je n'ai pas d'objection à ce qu'il exprime publiquement le point de vue qu'il m'a communiqué en privé, s'il le souhaite.

[Français]

**Le sénateur Plamondon :** Lorsque j'ai reçu la lettre, je croyais qu'elle m'était adressée parce que j'étais la marraine du projet de loi. Après la dernière réunion, je me suis aperçue que chaque membre du comité avait reçu une lettre de la part du ministre de la Justice. J'ai répondu tout de suite et voici la teneur de la lettre :

Monsieur le ministre,

Le 1<sup>er</sup> juin 2005 et par courrier spécial, vous m'avez envoyé une lettre concernant le projet de loi S- 19 visant à actualiser le taux usuraire prévu à l'article 347 du Code criminel.

La réception de votre missive m'a beaucoup surpris compte tenu du fait que vous aviez exprimé, directement et indirectement à trois reprises, votre point de vue.

1. Des représentants de votre ministère, en compagnie de représentants du ministère de l'Industrie, sont venus me rencontrer en décembre 2004 pour exprimer votre point de vue;

2. Les mêmes représentants sont venus, en février 2005, dire la même chose au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce; et

3. Le 14 mars vous m'écrivez une lettre dans laquelle vous donniez ce même point de vue.

Ces représentations exprimaient toutes la même opinion, vous n'êtes pas d'accord avec le projet de loi S- 19.

Votre missive du 1<sup>er</sup> juin, survenant à quelques heures de la réunion du Comité pour reprendre l'étude du projet de loi S-19, m'a laissée perplexe. Vous avez eu toutes les occasions possibles de faire valoir votre point de vue et vous aurez encore d'autres opportunités lorsque ce projet de loi viendra à la Chambre des communes. J'ai trouvé le procédé inapproprié.

Dès janvier 2005, je vous avais écrit afin d'expliquer le projet de loi et vous inviter à venir exprimer votre point de vue. En réponse à cette lettre vous m'écriviez le 14 mars 2005. Dans cette missive, vous faites allusion au fait que le projet de loi S-19 comporterait une question de stratégie connexe, des intervenants souhaiteraient être exemptés de l'article 347 du Code criminel et un travail conjoint des ministères fédéraux et provinciaux « visant à déterminer la meilleure approche à adopter pour régler cette question » est en cours.

Le projet de loi vise simplement à actualiser l'article 347 du Code criminel en regard des taux d'intérêt actuels qui sont très inférieurs à ce qu'ils étaient en 1981. Il n'y a pas de stratégie connexe ou complexe derrière le projet de loi S-19.

In your last letter of June 1, 2005, you raise the issue of small short-term loans and you argue that a regulatory, non-penal approach is being developed at the federal, provincial and territorial levels.

The testimonies and interventions of your departmental representatives, as well as those of the Department of Industry, clearly indicated that small short-term loan activity is considered a matter of provincial jurisdiction and that the provinces are working toward a consensus to supervise these activities.

Updating the Criminal Code does not prevent the provinces from adopting legislation and regulations in matters of consumer protection and abuse of transactions.

The current bill simply seeks to update section 347 without in any way changing the scope.

Respectfully yours,

[English]

**The Chairman:** We have received responses and I have referred to them before. We delayed the clause-by-clause consideration for six weeks to two months so as to allow all of the provinces to respond. We received responses from New Brunswick, Manitoba, Alberta, Saskatchewan, British Columbia and Quebec. We have heard from the Minister of Justice.

I read those responses into the record in the past. If committee members wish to talk about those, I am open to dealing with them. I have a brief summary of those responses. The Criminal Code is federal jurisdiction, but the application of it is provincial, and much of the regulation of this activity is provincial.

As senators representing the regions, we thought that we should give the provinces an opportunity to respond. I was taken aback that none of the provinces chose to appear before the committee. However, I felt that as senators representing the regions we had a duty to ensure they had an opportunity to present their views, which they did in writing.

This is a complicated issue. Unfortunately, the written responses did not give committee members an opportunity to cross-examine the provinces on their views. We have a lot of half information and half representations, and I understand deeply the frustration felt by Senator Plamondon.

**Senator Angus:** In respect to the minister, I have expressed to you in very strong language my personal views. I found that you were receptive to them, and I am satisfied that you, both through your leadership in the Senate and personally, have gone to great lengths to advise the minister. Indeed, I understand you have spoken to him directly about our displeasure. Not only did he

Dans votre dernière lettre du premier juin 2005, vous abordez la question des petits prêts à court terme et vous faites valoir qu'une approche réglementaire non pénale est en développement au niveau fédéral, provincial et territorial.

Les témoignages et interventions des représentants de votre ministère et de celui de l'Industrie, ont clairement indiqué que l'activité des petits prêts à court terme est considérée comme une activité de juridiction provinciale et que les provinces se dirigent vers un consensus pour encadrer ces activités.

Actualiser le Code criminel n'est pas un empêchement, pour les provinces, d'adopter des lois et des règlements en matière de protection du consommateur et des transactions abusives.

L'actuel projet de loi ne vise qu'à procéder à cette actualisation de l'article 347 sans modifier son champ d'application.

Respectueusement,

[Traduction]

**Le président :** Nous avons reçu des réponses et j'en ai parlé tout à l'heure. Nous avons retardé l'étude article par article pendant six semaines ou peut-être deux mois, pour permettre à toutes les provinces de répondre. Nous avons reçu des réponses du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et du Québec. Nous avons également reçu une réponse du ministre de la Justice.

J'ai lu ces réponses dans le passé et elles font donc partie des comptes rendus du comité. Si les membres du comité souhaitent en discuter, je suis prêt à le faire. J'ai un bref résumé de ces réponses. Le Code criminel est de compétence fédérale, mais son application relève des provinces et une grande partie de la réglementation de cette activité est de ressort provincial.

À titre de sénateurs représentant les régions, nous avons pensé que nous donnerions aux provinces l'occasion de répondre. J'ai été renversé qu'aucune des provinces ne choisissent de comparaître devant le comité. J'ai toutefois estimé qu'à titre de sénateur représentant les régions, nous avons le devoir de faire en sorte qu'elles aient la possibilité de présenter leurs points de vue, ce qu'elles ont fait par écrit.

C'est une affaire compliquée. Malheureusement, les réponses écrites n'ont pas donné aux membres du comité la possibilité de contre-interroger les représentants des provinces. Nous avons donc beaucoup de demi-informations et de demi-instances, et je comprends profondément la frustration sentie par le sénateur Plamondon.

**Le sénateur Angus :** Au sujet du ministre, je vous ai fait part de mon point de vue personnel en termes très catégoriques. J'ai constaté que vous étiez réceptif et je suis convaincu que vous, à titre de sénateur et personnellement, n'avez ménagé aucun effort pour aviser le ministre. En fait, je crois que vous lui avez parlé directement pour lui faire savoir notre mécontentement. Non

twice undertake to appear before us, but he instead sent the letter to all members of the committee, which I found to be a very unusual step.

This most recent time, Senator Plamondon was advised by the Steering Committee that, in our view, it was appropriate to wait until today because the minister would come today. It was on that condition that Senator Plamondon agreed to back off.

My inclination is that the minister does not want to be heard. Let us move to clause-by-clause consideration and pass this bill.

**The Chairman:** I would like to throw it open for any senators to comment on the minister's letter, Senator Plamondon's response, or any matter affecting the federal-provincial relationship on this bill. Then we will move to clause by clause.

**Senator Tkachuk:** I agree with my deputy chair. However, I would like to know on what bill and before what committee the minister is appearing today.

**The Chairman:** I understand he is appearing before the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on a government bill. I have been told by the clerk that it is Bill C-2.

That is why we had some flexibility. I spoke to the deputy chairman about deferring clause-by-clause consideration to tomorrow. We had arranged for two dates, June 22, which is today, or possibly June 23. The clerk was told that June 23 was open. We were subsequently told that because there was a conflict on June 22, he would attend on June 23, which is tomorrow morning. We now know that this is not the case.

After talking to our deputy chairman about direct efforts and with the help of our leadership, I saw the minister myself. I told him it was very important to be subject to cross-examination by this committee and that it would be useful for him to attend. He told me that he could not attend today and that he had a conflict tomorrow. I told him that there was displeasure, as Senator Angus said, in the committee, and that we would proceed with clause-by-clause consideration today. He was fully informed about the displeasure of the committee.

Senator Angus has summed up my views quite well. If a minister chooses on behalf of the government to oppose a bill, he owes some responsibility to come before the committee to defend those views, to be fair to Senator Plamondon, who has been ultra patient in terms of trying to respond. That does not take away as to how we deal with the subject matter of the bill. His appearance would just help us in our work.

**Senator Tkachuk:** We have spent over half of our committee meetings, if not more, talking about this issue.

seulement s'est-il engagé deux fois à comparaître devant nous, mais il a ensuite décidé d'envoyer une lettre à tous les membres du comité, ce qui m'apparaît très inhabituel.

La toute dernière fois, le comité de direction a fait savoir au sénateur Plamondon qu'il convenait à notre avis d'attendre jusqu'à aujourd'hui parce que le ministre devait venir aujourd'hui. C'était à condition que le sénateur Plamondon accepte de reporter son projet.

J'ai le net sentiment que le ministre ne veut pas être entendu. Procédons à l'étude article par article et adoptons ce projet de loi.

**Le président :** Je voudrais ouvrir la discussion pour permettre aux sénateurs de commenter la lettre du ministre, la réponse du sénateur Plamondon ou toute question touchant les relations fédérales-provinciales à propos de ce projet de loi. Ensuite, nous passerons à l'étude article par article.

**Le sénateur Tkachuk :** Je suis d'accord avec le vice-président. Je voudrais toutefois savoir au sujet de quel projet de loi et devant quel comité le ministre comparaît aujourd'hui.

**Le président :** Je crois qu'il comparaît devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles au sujet d'un projet de loi gouvernemental. Le greffier me dit que c'était le projet de loi C-2.

C'est pourquoi nous avons une certaine marge de manoeuvre. J'ai parlé avec le vice-président de la possibilité de remettre l'étude article par article à demain. Nous avons prévu deux dates, le 22 juin, c'est-à-dire aujourd'hui, ou peut-être le 23 juin. Le greffier a été avisé que le 23 juin était libre. On nous a dit par la suite que parce qu'il y avait un conflit le 22 juin, il viendrait plutôt le 23 juin, c'est-à-dire demain matin. Nous savons maintenant que ce n'est pas le cas.

Après en avoir discuté avec notre vice-président des efforts déployés directement et avec l'aide de notre leader, j'ai vu le ministre moi-même. Je lui ai dit qu'il était très important que notre comité puisse procéder à un contre-interrogatoire et qu'il serait utile qu'il soit présent. Il m'a dit qu'il ne pourrait pas venir aujourd'hui et qu'il avait un conflit demain. Je lui ai dit que les membres du comité étaient mécontents, comme le sénateur Angus l'a dit, et que nous procéderions à l'étude article par article aujourd'hui. Il a été mis au courant du mécontentement du comité.

Le sénateur Angus a très bien résumé mon point de vue. Si un ministre choisit au nom du gouvernement de s'opposer à un projet de loi, il doit assumer la responsabilité de venir défendre son point de vue devant le comité, en toute justice pour le sénateur Plamondon, qui a été extrêmement patiente à ce propos. Cela n'enlève rien à notre manière d'aborder la teneur du projet de loi. Sa comparution nous aiderait simplement dans notre travail.

**Le sénateur Tkachuk :** Nous avons passé plus de la moitié de nos séances de comité, sinon davantage, à discuter de cette question.

[Translation]

**Senator Massicotte:** If I understand your comments correctly, I am a little frustrated and disappointed by the fact that the minister did not find time to come and meet us. At the same time, and this may sound contradictory, this does not motivate me to approve a measure that is not in the interest of Canadians. We will not punish Canadians in order to catch up with the minister. We will do what is necessary to formulate comments on the bill.

**Senator Angus:** The point is not to punish Canadians, on the contrary.

[English]

**The Chairman:** Senator Massicotte, I think we agree with your statement. Notwithstanding the frustration, we are here to deal with the bill, which we think is appropriate.

**Senator Baker:** Mr. Chairman, you said that you did read into the record of the committee the views from the provinces who responded to your request. Then you said you had done a summary of those responses. In a couple of sentences, what would that summary be?

**The Chairman:** Each province had a different view. Some were in favour of the bill. Others were not in favour of the bill. The Province of Quebec, for example, had no objection to the bill.

**Senator Plamondon:** Alberta was in favour.

**The Chairman:** New Brunswick's view of the proposed amendment does not differentiate between small loans, short-term loans or medium to large loans. They conclude, after reviewing provincial enforcement problems and so forth, that the proposed lowering of the threshold of criminal interest rates would be supportable if it applied to larger long-term loans. That seems to be inconsistent with what we have discovered.

Manitoba would welcome an amendment that would recognize the emergence of the payday lending industry and the need for controls. An amendment to section 347 of the Criminal Code would enable Manitoba to introduce its own regulatory proposals. They have a mixed view about that as well. Manitoba supports the proposed amendments to Bill S-19, and that was the proposed amendment that Senator Plamondon mentioned before.

Alberta supports the proposed amendments and agrees that the criminal interest rate be tied to the Bank of Canada rate. It agrees with the inclusion of insuring costs in the calculation of interest. I am not sure if that is in your proposal or not. It probably is in Senator Massicotte's proposed amendment.

[Français]

**Le sénateur Massicotte :** Si je comprends bien les commentaires, je suis un peu frustré et déçu du fait que le ministre n'ait pas trouvé le temps de nous rencontrer. En même temps, un peu dans le sens contraire du commentaire, cela ne me motive pas d'approuver une mesure qui n'est pas bien pour les Canadiens. On ne punira pas les Canadiens pour essayer de se rattraper avec le ministre. On va faire l'essentiel pour formuler des commentaires sur le projet de loi.

**Le sénateur Angus :** Il ne s'agit pas de punir les Canadiens, au contraire.

[Traduction]

**Le président :** Sénateur Massicotte, je pense que nous sommes d'accord avec votre énoncé. Quelle que soit notre frustration, nous sommes ici pour étudier le projet de loi, et nous croyons que c'est la chose à faire.

**Le sénateur Baker :** Monsieur le président, vous avez dit avoir lu et consigné au compte rendu les points de vue des provinces qui ont répondu à votre demande. Ensuite, vous avez dit avoir fait un résumé de ces réponses. Pourriez-vous nous donner l'essentiel de ce résumé, en quelques phrases?

**Le président :** Chaque province avait un point de vue différent. Certaines étaient en faveur du projet de loi. D'autres étaient contre. La province de Québec, par exemple, n'avait aucune objection au projet de loi.

**Le sénateur Plamondon :** L'Alberta était en faveur.

**Le président :** Le point de vue du Nouveau-Brunswick sur la modification proposée ne fait aucune différence entre les petits prêts, les prêts à court terme ou les prêts portant sur des sommes moyennes ou importantes. La conclusion de la province, après avoir passé en revue les problèmes de mise en œuvre au niveau provincial et tout le reste, est que l'on pourrait appuyer l'abaissement proposé du taux d'intérêt criminel s'il s'appliquait seulement aux prêts importants et à long terme. Cela semble incompatible avec ce que nous avons découvert.

Le Manitoba accueillerait favorablement une modification qui tiendrait compte de l'émergence du secteur des prêts sur salaire et du besoin de l'encadrer. Une modification à l'article 347 du Code criminel permettrait au Manitoba de proposer sa propre réglementation. Les Manitobains sont ambivalents là-dessus également. Le Manitoba appuie les amendements proposés au projet de loi S-19 et il s'agit de l'amendement que le sénateur Plamondon a déjà invoqué.

L'Alberta appuie les modifications proposées et accepte que le taux d'intérêt criminel soit lié au taux de la Banque du Canada. Les Albertains sont d'accord avec l'inclusion du coût d'assurance dans le calcul de l'intérêt. Je ne suis pas certain que ce soit dans votre proposition. C'est probablement dans l'amendement proposé par le sénateur Massicotte.

Saskatchewan is concerned about the impact of Bill S-19 on short-term consumer rates and believes a regulatory framework is required before amending the Criminal Code to exempt short-term loans from the scope of section 347.

British Columbia wants a comprehensive review of section 347, including maximum thresholds and treatment of insurance. They are calling for a wholesale review as opposed to just amending the solitary amendment contained in the bill.

Quebec has enacted similar provisions to those proposed in the amendment of section 347. Section 70 of their Consumer Protection Act provides that credit charges must include insurance premiums. They submitted a long, comprehensive letter. They conclude by saying that Bill S-19 provides only a partial solution to the problem of short-term loans, but they do not have any objection. They think this is a partial solution only.

We then have the letter from the Minister of Justice.

By the way, Senator Baker, we have not heard from the Province of Newfoundland.

**Senator Baker:** Mr. Chairman, the reason I asked you to do that is that someone researching this matter in the future would be interested in that summary, and I thought it would be appropriate to put it on the record.

Has anyone checked section 347(2) of the Criminal Code to review the case law that has evolved from that section? Would that case law negate what the minister has said in his letter that this section of the Criminal Code has nothing to do with what this committee or the sponsor of the legislation says it has to do with? Has anyone looked at that or done an analysis of it?

**The Chairman:** It is fair to say that the committee did not do an independent study of section 347. We heard representations of the arguments, as you suggested, and we heard from Senator Plamondon. The onus is upon her, as Bill S-19 is a private member's bill, to deal with these questions, unless the committee decides it does not have enough evidence and wishes to study this matter further.

**Senator Baker:** I mention that because it is a simple matter for any senator to put 347(2) in quotation marks and conduct a search using Quicklaw or Carswell law to determine whether the letter is on point as far as this bill is concerned.

Some of the positions taken in the letter are rather strange, Mr. Chairman. I find it hard to visualize going from the one extreme of saying in one paragraph that section 347 does not apply, then going to the next paragraph and saying it should not apply, then going to the next paragraph and saying we will study the whole thing to make it apply, and then finally saying it does apply.

La Saskatchewan est préoccupée par l'incidence du projet de loi S-19 sur les taux des prêts de consommation à court terme et croit qu'il faut mettre en place un cadre de réglementation avant de modifier le Code criminel pour exempter les prêts à court terme de l'application de l'article 347.

La Colombie-Britannique veut un examen approfondi de l'article 347, y compris du seuil minimum et du traitement de l'assurance. La province réclame un examen exhaustif, au lieu de se contenter de la modification unique proposée dans le projet de loi.

Le Québec a adopté des dispositions semblables à celles proposées dans la modification envisagée à l'article 347. L'article 70 de la Loi sur la protection du consommateur de la province dicte que les frais de crédit doivent inclure la prime d'assurance. Les Québécois nous ont envoyé une longue lettre très détaillée. Ils concluent en disant que le projet de loi S-19 ne constitue qu'une solution partielle au problème des prêts à court terme, mais ils n'ont aucune objection. Ils pensent que ce n'est qu'une solution partielle.

Ensuite, nous avons la lettre du ministre de la Justice.

En passant, sénateur Baker, nous n'avons pas eu de réponse de la province de Terre-Neuve.

**Le sénateur Baker :** Monsieur le président, la raison pour laquelle j'ai posé la question, c'est que quiconque ferait des recherches là-dessus à l'avenir serait intéressé de connaître ce résumé et je pensais qu'il convenait de consigner le tout au compte rendu.

Est-ce que quelqu'un s'est penché sur le paragraphe 347(2) du Code criminel pour examiner la jurisprudence qui en découle? Cette jurisprudence réfuterait-elle ce que le ministre dit dans sa lettre, à savoir que cet article du Code criminel n'a rien à voir avec la portée que lui prête notre comité ou le parrain du projet de loi? Est-ce que quelqu'un a examiné la question ou fait une analyse de tout cela?

**Le président :** Il est juste de dire que le comité n'a pas fait d'étude indépendante sur l'article 347. On nous a présenté des arguments, comme vous l'avez dit, et nous avons entendu le sénateur Plamondon. Il lui incombe, puisque le projet de loi S-19 est d'initiative parlementaire, de répondre à ces questions, à moins que le comité décide qu'il n'a pas suffisamment d'éléments de preuve et qu'il souhaite étudier cette question de manière plus approfondie.

**Le sénateur Baker :** Je dis cela parce que c'est très simple pour n'importe quel sénateur de faire une recherche sur Quicklaw ou Carswell en mettant entre guillemets le paragraphe 347(2), pour déterminer si la lettre reflète fidèlement la situation relativement à ce projet de loi.

La lettre exprime certaines idées que je trouve plutôt étranges, monsieur le président. J'ai du mal à comprendre comment on peut passer d'un extrême à l'autre, en disant dans un paragraphe que l'article 347 ne s'applique pas, puis en disant dans le paragraphe qui suit qu'il ne doit pas s'appliquer, et ensuite dans le prochain, qu'on va étudier toute la question pour faire en sorte qu'il s'applique, puis à la fin, qu'en effet il s'applique.

It is a simple matter. I will look it up myself.

**The Chairman:** Perhaps Senator Plamondon can respond. The deputy chairman and I expected that the minister would show up and we would have an opportunity to explore questions like that. I have not done any independent research. I have not ordered that the committee do independent research, but the onus is upon Senator Plamondon. She might have studied this matter and perhaps can respond to your question.

**Senator Angus:** Did we invite the Canadian bar to give evidence? That may help Senator Baker.

**The Chairman:** There is a sense of frustration here, but I take Senator Massicotte's point. We can be frustrated, but we are obliged to produce what we think is appropriate legislation in the interest of all Canadians. We have been a little blindsided by the lack of cooperation both from the bar, because we did not receive submissions from them, and certainly from the various attorneys general or provincial ministers responsible. They all say they are looking at this question as part of an overall issue, and then we have the minister's response. We are left in a quandary.

I apologize; I have just been corrected. The Canadian Bar Association did appear and did make comments.

**Senator Plamondon:** There were two main objections to Bill S-19. The first one was that it would not be fair to commercial loans. That is why I proposed an amendment to the bill, to cover loans from \$100,000 and less and that we would leave commercial loans. That was to respond to Senator Massicotte's concerns.

The other concern was about the payday loans and the money marts. That is why our chairman asked the provinces to respond. We found that there are no payday loans in Quebec because they regulate the permits. In Quebec, you cannot have a permit to lend if you charge over 35 per cent. Quebec solved this problem.

I asked the payday loan industry why they did not go into Quebec. They said that it does not pay. We have our answer.

The Minister of Justice had some provincial and federal meetings. He wanted to have a common approach. As you can see by the comments, there is no common approach.

We know it may take five or ten years before there is a common approach to regulate on a provincial basis, where everyone regulates the same way. If you are familiar with federal-provincial meetings, you know that it might take a long time.

Every province has laws to prevent abuse. They might use section 347 or they might not, but they have the power to regulate abusive practices.

La question est simple. Je vais y voir de plus près moi-même.

**Le président :** Le sénateur Plamondon peut peut-être répondre. Le vice-président et moi-même nous attendions à ce que le ministre se présente ici pour que nous puissions discuter de questions comme celle-là. Je n'ai pas fait de recherche de mon côté. Je n'ai pas commandé de recherche indépendante pour le comité, mais le sénateur Plamondon est là. Elle a peut-être étudié la question et pourrait être en mesure de vous répondre.

**Le sénateur Angus :** Avons-nous invité le Barreau canadien à témoigner? Cela aiderait peut-être le sénateur Baker.

**Le président :** On sent une certaine colère ici, mais je retiens ce qu'a dit le sénateur Massicotte. Nous sommes peut-être en colère, mais nous sommes obligés de produire ce que nous jugeons être une loi qui répond à l'intérêt de tous les Canadiens. Nous avons été quelque peu désagréablement surpris par l'absence de coopération du barreau, étant donné qu'il ne nous a pas soumis de mémoire, chose certaine, des divers procureurs généraux ou ministres provinciaux responsables. Ils ont tous dit qu'ils étudiaient la question dans le cadre d'un examen global, et nous avons maintenant la réponse du ministre. Nous sommes pris dans un dilemme.

Excusez-moi; on vient de me corriger. L'Association du Barreau canadien a bel et bien témoigné et fait ses commentaires.

**Le sénateur Plamondon :** Il y avait deux grandes objections au projet de loi S-19. La première, c'est qu'il ne serait pas équitable envers les prêteurs commerciaux. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé un amendement au projet de loi qui viserait les prêts de 100 000 \$ et moins. Ainsi, on ne toucherait pas aux prêts commerciaux. Je l'ai fait pour apaiser les inquiétudes du sénateur Massicotte.

L'autre objection avait trait aux prêts sur salaire et aux services d'encaissement de chèques. C'est la raison pour laquelle notre président a demandé aux provinces de faire connaître leur avis. Nous nous sommes rendu compte qu'il n'existait pas de prêts sur salaire au Québec parce que la province réglemente les permis. Au Québec, on ne peut pas avoir de permis pour prêter si l'on exige plus de 35 p. 100. Le Québec a réglé le problème.

J'ai demandé à l'industrie du prêt sur salaire pourquoi elle ne s'établissait pas au Québec. Elle a répondu que c'était parce que ce n'était pas payant. Nous avons notre réponse.

Le ministre de la Justice a organisé quelques rencontres provinciales-fédérales. Il préconisait une approche commune. Comme vous pouvez le voir dans sa réponse, il n'y a pas d'approche commune.

Nous savons qu'il faudra peut-être attendre cinq ou dix ans avant qu'il y ait une approche commune dans la réglementation provinciale et que toutes les provinces réglementent ce secteur de la même façon. Si vous savez ce que sont les rencontres fédérales-provinciales, vous savez que cela pourrait prendre beaucoup de temps.

Chaque province a des lois pour prévenir les abus. Elles peuvent invoquer l'article 47 ou pas, mais elles ont du moins le pouvoir voulu pour interdire les pratiques abusives.

To answer Senator Massicotte's concern, I decided to propose an amendment to the bill that included the \$100,000 figure, and I discussed that amount with him. He said it was okay.

I found that it is up to the provinces to find their own solutions to regulate abusive practices.

I have only one concern, and my bill addresses it. In 1981 the prime rate was 21 per cent and the criminal rate was 60 per cent. I am simply adjusting to the present rate so that the government will not have to adjust perpetually when the prime rate changes. The criminal rate is 35 per cent over the prime rate. Right now the prime rate is 2.5 per cent, so the criminal rate would be 37.5 per cent. However, if we were ever to return to an interest rate of 22 per cent, the criminal rate would be 57 per cent, which would almost be the same as the 60 per cent rate in 1981.

The situation had been rotting for 25 years and no one addressed it. Before I came into the Senate, I had spent 40 years defending the people who are involved with finance companies. As no one had touched on it, I decided to address it. The only thing I want to do is actualize the criminal rate to what it was in 1981. I do not want to cover all the problems associated with access to credit. I just want to actualize section 347.

**The Chairman:** Senator Baker, let me make a point. I misspoke because I had not read this letter as carefully as I should have. I want to again go back to Minister Cotler's letter. Here is what he said, in response to your question. On page 2, he writes:

However, as noted by the Supreme Court of Canada, and further emphasized by the Uniform Law Conference of Canada, the Canadian Bar Association, and the Canadian Bankers Association, this approach —

— that is, using the criminal code to regulate market interest rates —

— even at the existing interest rate specified in the section, is already leading to unwanted complications, unrelated to the section's ostensible criminal law purpose and unrelated to the goal of consumer protection. The reduction in the maximum interest rate under section 347 as proposed in Bill S-19 would exacerbate these complications.

I assume that this is what the Canadian Bar Association said as well. They did opine on it. They are saying that the criminal power is being used to deal essentially with a consumer protection item. We have heard the argument on the other side from Senator Plamondon.

**Senator Baker:** Mr. Chairman, the sentence you read is interesting. In general terms, it deals in some specificity with this bill and says that, in fact, there is case law on this section doing exactly what Bill S-19 intends to do in amending it. However, on the previous page of the letter, Mr. Cotler states that this bill "is not in accordance with the essential nature and purpose of the criminal interest provision and represents

En réponse aux préoccupations du sénateur Massicotte, j'ai décidé de proposer un amendement au projet de loi qui engloberait le chiffre de 100 000 \$, et j'ai discuté de ce montant avec lui. Il a dit qu'il était d'accord.

J'ai appris qu'il appartenait aux provinces de trouver leurs propres solutions pour contrer les pratiques abusives.

Je n'ai pour ma part qu'une seule préoccupation, et mon projet de loi y voit. En 1981, le taux préférentiel était de 21 p. 100 et le taux criminel de 60 p. 100. Je ne fais que m'adapter au taux actuel de telle sorte que le gouvernement n'aura pas à l'adapter perpétuellement avec l'évolution du taux préférentiel. Le taux criminel est de 35 p. 100 de plus que le taux préférentiel. En ce moment, le taux préférentiel est de 2,5 p. 100, donc le taux criminel serait de 37,5 p. 100. Cependant, si l'on retourne un jour au taux d'intérêt de 22 p. 100, le taux criminel sera de 57 p. 100, soit à peu près la même chose que le taux de 60 p. 100 de 1981.

La situation pourrait depuis 25 ans et personne n'a rien fait. Avant mon entrée au Sénat, j'ai passé 40 ans à défendre les gens aux prises avec les sociétés de finances. Comme personne n'avait rien fait, j'ai décidé de faire quelque chose. La seule chose que je veux, c'est d'actualiser le taux criminel en fonction de ce qu'il était en 1981. Je ne veux pas régler tous les problèmes associés à l'accès au crédit. Je veux seulement actualiser l'article 347.

**Le président :** Sénateur Baker, permettez-moi de dire quelque chose. Je me suis trompé parce que je n'avais pas lu cette lettre aussi bien que j'aurais dû. Je veux revenir à la lettre de M. Cotler. Voici ce qu'il dit, en réponse à votre question. Il écrit à la page 2 :

Cependant, comme l'a précisé la Cour suprême du Canada et l'ont souligné les membres de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, de l'Association du Barreau canadien et de l'Association des banquiers canadiens, cette approche...

— c'est-à-dire d'utiliser le Code criminel pour réglementer les taux d'intérêt commerciaux —

...même au taux d'intérêt actuellement prévu par la disposition, entraîne déjà des complications non désirées, sans rapport avec l'objet de nature pénale manifeste de la disposition et le but visant à protéger les consommateurs. La réduction du taux d'intérêt maximal établi à l'article 347, comme le propose le projet de loi S-19, accentuerait ces complications.

J'imagine que c'est ce qu'a dit aussi l'Association du Barreau canadien. Elle a donné son opinion sur la question. Elle dit qu'on se sert d'une sanction criminelle pour traiter essentiellement d'un problème lié à la protection du consommateur. Nous avons entendu l'argument contraire qu'a avancé le sénateur Plamondon.

**Le sénateur Baker :** Monsieur le président, la phrase que vous venez de lire est intéressante. De manière générale, on entre dans les détails de ce projet de loi et l'on dit que, en fait, il existe une jurisprudence concernant cet article qui nous donne exactement les résultats que ce que vise la modification proposée dans le projet de loi S-19. Cependant, dans la première page de sa lettre, M. Cotler affirme que ce projet de loi « n'est pas conforme avec la

inappropriate criminal law policy.” If it is inappropriate criminal law policy and it is being used in the courts and adjudicated upon by the Supreme Court of Canada, then why would someone all of a sudden say, “No, this is not the appropriate forum?” That is why I asked if there was any case law or any adjudication regarding this particular section as it relates to the purpose of Bill S-19.

I have not heard of any case law except the general comment from the Supreme Court of Canada. I do not know what the minister is referring to when he says “as noted by the Supreme Court of Canada.” Where and when was it noted? Was it in 1940? In what publication was it noted in what adjudication?

**The Chairman:** Senator Baker has emphasized the problem that I have as well because of lack of information. One of the things we do not know is, if it is on the statute books as a criminal code test, to what extent is it being prosecuted by the various provincial Attorneys General? We really do not have any evidence to that effect. Senator Plamondon has done more studies than all of us here. Maybe she can advise us about that. That is one of the reasons we wanted the provincial representatives to appear before the committee. We wanted to ascertain whether they are enforcing section 347 at all or to what extent.

It is not just a question of case law; it is also a question of the prosecutions that might not be noted in the law reports. I do not know, senator, if you have any sense about that. That is another issue for us.

**Senator Plamondon:** Section 347 has been referred to in civil cases, but it serves as a guideline to what we consider criminal. It is the Criminal Code, but it has been referred to in civil cases; so we have to look at not only what the Attorneys General are doing but how the civil cases are treating section 347. I can tell honourable senators that the police are expecting some help.

**The Chairman:** Senator Massicotte has some proposals to make. Perhaps he could speak to them in general terms, which will make it easier when we discuss the various amendments.

**Senator Massicotte:** One concern I have, as Senator Angus raised the other day, is that we do not know very much relative to the criminal provisions of loans; in other words, the issue of loans over \$100,000. Senator Angus had a concern that we do not know enough about it. I have to openly say that I do have a concern, but at this point I am prepared to take the risk and hope that we will not make any serious mistakes in spite of our lack of knowledge surrounding that issue.

I have debated this issue with Senator Plamondon at length in this committee and also privately. I support her proposed amendment to her draft bill, but I have an additional

nature et l'objet fondamentaux des dispositions relatives au taux d'intérêt criminel et qu'il constitue une politique inadéquate en matière de droit pénal ». S'il s'agit d'une politique inadéquate en matière de droit pénal, qu'on l'applique dans les tribunaux et que la Cour suprême du Canada a rendu un jugement à ce sujet, pourquoi donc quelqu'un dirait-il tout à coup : « Non, ce n'est pas le bon véhicule? » C'est la raison pour laquelle j'ai demandé s'il existait une jurisprudence ou des jugements concernant cet article en particulier, dans la mesure où il s'agit de l'intention du projet de loi S-19.

Je n'ai pas entendu parler de jurisprudence pour ma part, exception faite de ce commentaire général de la Cour suprême du Canada. Je ne sais pas à quoi le ministre se réfère lorsqu'il dit « comme l'a précisé la Cour suprême du Canada ». Où et quand a-t-elle précisé cela? Était-ce en 1940? Dans quelle publication est-ce paru et dans quel jugement?

**Le président :** Le sénateur Baker a illustré le problème que j'ai moi aussi à cause du manque d'information. Il y a une chose que nous ne savons pas, entre autres, c'est que si cette disposition figure bel et bien dans le Code criminel, à quelle fréquence les divers procureurs généraux provinciaux intentent-ils des poursuites dans ce contexte? Nous n'avons pas vraiment de preuve à ce sujet. Le sénateur Plamondon a étudié la question plus profondément que nous tous. Elle peut peut-être nous en parler. C'est une des raisons pour lesquelles le comité voulait entendre les représentants provinciaux. Nous voulions savoir s'ils appliquent l'article 347 ou dans quelle mesure.

Ce n'est pas seulement une question de jurisprudence; il faut aussi savoir s'il y a eu des poursuites qui n'ont pas été relevées dans les recueils de jurisprudence. J'ignore, madame la sénateur, si vous avez une idée de ces poursuites. C'est un autre problème qui se pose à nous.

**Le sénateur Plamondon :** L'article 347 est invoqué dans des poursuites civiles, mais il sert de lignes directrices pour ce que nous jugeons être criminel. Il s'agit du Code criminel, mais il est invoqué dans des poursuites civiles; donc nous devons savoir non seulement ce que font les procureurs généraux, mais comment les tribunaux civils traitent l'article 347. Je peux dire à mes honorables collègues que la police attend leur aide.

**Le président :** Le sénateur Massicotte a des propositions à faire. Il pourrait peut-être nous en parler en termes généraux, ce qui nous facilitera la tâche lorsque nous discuterons des divers amendements.

**Le sénateur Massicotte :** Si j'ai une préoccupation, comme le sénateur Angus l'a dit l'autre jour, c'est que nous n'en savons pas beaucoup relativement à l'aspect criminel des prêts; autrement dit, je parle des prêts de plus de 100 000 dollars. Le sénateur Angus disait craindre que nous n'en savons pas assez à ce sujet. Je dois dire franchement que cela me préoccupe aussi, mais à l'heure où nous nous parlons, je suis disposé à prendre un risque, et j'espère que nous ne nous tromperons pas lourdement en dépit de notre manque de connaissances sur cette question.

J'ai longuement discuté de cette question avec le sénateur Plamondon, au comité et aussi en privé. Je suis d'accord avec l'amendement qu'elle propose à son projet de loi, mais j'ai un



amendment. Without it, I have problems with the proposed bill. As is, the current provisions of the criminal rate are not being used because they are not pertinent. There is no prosecution because it often distorts justice and real equity. The proposed amendment goes a long way to resolve that issue. It takes away all these complicated financing instruments.

The difficulty I have, though, is for short-term loans. If you borrow \$75,000 from a bank, the bank will say that is fair. The interest rate is, let us say, prime plus one, which is very good, but the bank will also ask, in all fairness, to be reimbursed for the costs of processing and administering the loan. It may cost \$750, but usually there is a transaction fee indicating \$750 plus a loan for two or three months, if it a bridge loan, or whatever you may wish.

**The Chairman:** That is for processing the loan.

**Senator Massicotte:** That is for processing the loan. The difficulty with the calculation of interest is that you will calculate the prime plus one, plus the criminal rate of interest, and you will probably come up to 55 per cent if you only borrow for a month or two months.

I think academically or in theory that is not where we want to go with this thing. In calculating the interest rate, there is a paragraph that says here is how you calculate it, which is pretty good; it is compounded and so on. I want to deduct that, the real cost to the lender of doing the loan. Pay loans are an average of \$17 a loan. Banks will know the information. For this type of demand loan it is \$75 or whatever. Without that calculation of interest, in spite of the good intentions of Senator Plamondon, it will become an irrelevant amendment. They will not use this proposed law because it will offend too many people.

You amendment must ensure that interest is really interest. Interest is return on the capital you lend. It is not repayment of internal costs or for doing a transaction. I think my views are clear.

With that amendment, I would support Senator Plamondon's proposed bill and her amendment.

**Senator Plamondon:** I understand the intention of Senator Massicotte's amendment, but I do not agree because it would cover something that has to be covered by the provinces. It could cover the payday loans, and I think that goes to the provinces.

When you talk about \$75,000, it is not loansharking and I have not heard of someone in a bank being accused of being a criminal. They can justify what they do.

Let us say that there may also be legal fees. If we were to put that in the Criminal Code as well, we would have, as a result, all kinds of fees being included, which takes away from the substance of section 347. I would have to vote against my friend's amendment.

autre amendement. Sans cet amendement, je ne peux pas accepter ce projet de loi. À l'heure actuelle, on n'invoque pas les dispositions concernant le taux criminel parce qu'elles ne sont pas pertinentes. On n'intente pas de poursuites parce que cela déforme souvent la justice et l'équité. L'amendement que je propose nous permettrait de régler toute cette question. On écarterait ainsi tous ces mécanismes de financement compliqués.

Mais le problème que je vois concerne les prêts à court terme. Si l'on emprunte 75 000 dollars à une banque, la banque vous dira que c'est équitable. Le taux d'intérêt est, par exemple, le préférentiel plus 1 p. 100, ce qui est très bon, mais la banque exigera aussi, en toute justice, d'être remboursée pour ses frais de traitement et d'administration du prêt. Il peut en coûter 750 dollars, mais il y a généralement des frais de transaction indiquant 750 dollars plus un prêt de deux ou trois mois, s'il s'agit d'un prêt-relais ou de toute autre chose.

**Le président :** C'est pour le traitement du prêt.

**Le sénateur Massicotte :** C'est pour le traitement du prêt. La difficulté avec le calcul des intérêts, c'est que si l'on calcule le taux préférentiel plus 1 p. 100, plus le taux d'intérêt criminel, on aboutira probablement à 55 p. 100 si l'on n'emprunte que pour un mois ou deux.

Je pense qu'en théorie, ce n'est pas ce que nous voulons faire. Dans le calcul du taux d'intérêt, il y a un paragraphe qui dit comment on le calcule, ce qui est très bien; c'est composé et ainsi de suite. Je veux déduire cela, le vrai coût de traitement du prêt pour le prêteur. Pour le prêt sur salaire, c'est en moyenne de 17 dollars par prêt. Les banques connaissent ces informations. Pour ce genre de prêt remboursable à vue, c'est 75 dollars ou quelque chose du genre. Sans ce calcul de l'intérêt, en dépit des bonnes intentions du sénateur Plamondon, cet amendement va perdre toute sa pertinence. On n'appliquera pas cette loi parce qu'elle va choquer trop de monde.

Dans votre amendement, vous devez vous assurer que l'intérêt est le véritable intérêt. L'intérêt, c'est le rendement sur les capitaux que l'on prête. Ce n'est pas le remboursement des frais internes ni du coût de la transaction. Je pense que mes idées sont claires.

Avec cet amendement, je pourrais voter pour le projet de loi et l'amendement du sénateur Plamondon.

**Le sénateur Plamondon :** Je comprends le pourquoi de l'amendement du sénateur Massicotte, mais je ne suis pas d'accord parce qu'il s'agit ici d'une chose qui doit être réglée par les provinces. Cela pourrait s'appliquer aux prêts sur salaire, et je crois que c'est là une prérogative des provinces.

Quand on parle de 75 000 dollars, il ne s'agit pas de prêts usuraires, et je n'ai entendu personne accuser les banques d'avoir une conduite criminelle. Elles peuvent justifier ce qu'elles font.

Disons qu'il peut aussi y avoir des frais juridiques. Si on devait mettre cela dans le Code criminel aussi, on inclurait en conséquence toutes sortes de frais, ce qui affaiblirait la substance de l'article 347. Je vais devoir voter contre l'amendement de mon collègue.

**Senator Massicotte:** Here is the issue I have. Let us say you borrow \$10,000 at prime plus one and the bank charges a \$250 processing fee. That is the cost for the loan. You borrow the money for a month. With that calculation immediately comes the criminal rate of interest, with that \$250 plus prime plus one, which is very reasonable.

I agree with the pay loan provisions. Do not forget that the criminal rate of interest is a federal jurisdiction. Right now it is not being used whatsoever. The provinces are not giving licences. They are indirectly controlling the pay loan business where they can by saying, as in Quebec, that they will not give a licence to make loans. However, it does not take away from our responsibility to establish a criminal rate of interest. They are saying that this is their responsibility. However, if you start exempting applications of this law, again you will find that it will not be applied at all. If you are going to make an amendment to a law, you might as well make it equitable and have it work all the time, otherwise it will become irrelevant. They will not use it, as they are not using this one.

[Translation]

**Senator Hervieux-Payette:** For all intents and purposes, the issue of the \$100,000 excludes the regular consumer. However, there are always fees. Regardless of the amount, whether it is 100, 500, 50,000 or \$500,000, there are always fees, a bit more paperwork and more authority in the financial institutions, responsibility for authorizing loans according to the size of the loan. So there is a bit more process for a large loan than for a small one. If I have understood correctly, I just want to be sure that I understand your amendment compared to the other amendment. It seems to me that the two can go together, except that I do not see the point of indicating \$100,000. I think that this should apply to everyone. I do not see why excessive fees should be applied to someone who borrows \$100,000. I do not see why someone should have the right to pay more than someone else, or pay 35 per cent above the prime rate. Because if I have understood all this correctly, by deleting 60 per cent, we are putting 35 per cent plus the Bank of Canada rate.

That there be real fees incurred by the lender is one thing, provided these fees are not invented to make an additional profit disguised as interest. That is what I am wondering about. This would mean that all fees are included in the interest rate. By indicating \$100,000 — and I am asking you and Senator Massicotte this question — I think that we could do both and serve the interests of borrowers.

The lender could not impose excessive fees on small borrowers. If someone borrows \$500, they cannot be charged fees for teller transactions, 10 minutes of time and a form to fill out. That person cannot be charged \$100 in administrative fees.

**Le sénateur Massicotte :** Voici le problème que j'ai. Disons que vous empruntez 10 000 dollars au taux préférentiel plus 1 p. 100, et que la banque exige des frais de traitement de 250 dollars. C'est ce qu'il en coûte pour emprunter. Vous empruntez l'argent pour un mois. Avec ce calcul vient immédiatement le taux d'intérêt criminel, avec ces 250 dollars plus le taux d'intérêt préférentiel plus 1 p. 100, ce qui est très raisonnable.

Je suis d'accord avec les dispositions sur le prêt sur salaire. N'oubliez pas que le taux d'intérêt criminel est de compétence fédérale. En ce moment, personne ne fait respecter cette disposition. Les provinces n'émettent pas de permis. Elles régissent indirectement l'industrie du prêt sur salaire là où elles le peuvent en disant, comme au Québec, qu'elles n'émettront pas de permis pour les prêteurs. Cependant, cela ne supprime en rien la responsabilité que nous avons d'établir un taux d'intérêt criminel. Les provinces disent que c'est leur responsabilité. Cependant, si l'on commence à exempter des cas d'application de cette loi, on va encore se rendre compte que cette loi n'est pas appliquée du tout. Si l'on veut modifier une loi, aussi bien la rendre équitable et la faire respecter en tout temps, autrement, elle perdra sa pertinence. On ne la fera pas respecter, tout comme on ne fait pas respecter celle-ci.

[Français]

**Le sénateur Hervieux-Payette :** La question du 100 000 dollars exclut, à toutes fins pratiques, le consommateur régulier. Par contre, il y a toujours des frais. Quel que soit le montant, que ce soit 100, 500, 50 000 ou 500 000 dollars, il y a toujours des frais, un peu plus de paperasse, plus d'autorité parce que dans les institutions financières, les responsabilités pour autoriser les prêts varient selon la valeur du prêt. Il y a donc plus de processus pour un gros prêt que pour un petit prêt. Si j'ai bien compris, je veux juste être sûr que je comprends votre amendement versus l'autre amendement. Il me semble que les deux peuvent aller ensemble, sauf que je ne vois pas l'idée de mettre 100 000 dollars. Je crois que cela devrait être appliqué à tout le monde. Je ne vois pas pourquoi des frais excessifs seraient appliqués à un emprunteur de 100 000 dollars. Je ne vois pas pourquoi un aurait le droit de payer plus que l'autre, de payer 35 p. 100 de plus que le taux de base. Parce que si j'ai compris, en enlevant le 60 p. 100, on met 35 p. 100 plus le taux de la Banque du Canada.

Qu'il y ait des frais réels encourus par le prêteur, ce n'est pas des frais inventés pour faire un profit additionnel déguisé en intérêt. C'est la question que je me pose. Cela voudrait dire que tous les frais vont être à l'intérieur du taux d'intérêt. En mettant le 100 000 dollars — je pose la question au sénateur Massicotte et à vous — je pense qu'on pourrait faire les deux et servir les intérêts de ceux qui empruntent.

Le prêteur ne pourrait pas imposer des frais excessifs au petit emprunteur. Si la personne emprunte 500 dollars, on ne peut pas lui imposer des frais pour faire la transaction au comptoir, dix minutes de temps et un formulaire à remplir. On ne peut pas demander à la personne 100 dollars de frais d'administration.

I am trying to understand the difference between your two amendments. There is a cost. Am I to understand that all costs, insurance, processing and administrative fees will all be included in the prime rate? Am I understanding this correctly?

**Senator Plamondon:** Exactly.

**Senator Hervieux-Payette:** This would apply to all loans under \$100,000? Would those below that amount have to pay the 35 per cent?

[English]

**Senator Plamondon:** I will give a brief response. Let us say that five people go into a bank and get different rates, depending on the risk the bank is taking. It is in the interest rate that the bank calculates the risk. To add other fees is to calculate the risk twice.

With a criminal interest rate of 35 per cent over the prime rate, you have to include in that all the risks you are taking and the processing of the loan. It is of no use to then add a list of fees.

[Translation]

**Senator Hervieux-Payette:** I was trying to see whether we could reconcile the two. I notice that with the \$100,000, these sums have to be explained.

[English]

**Senator Baker:** Mr. Chairman, Senator Massicotte gave the example of someone asking for a \$10,000 loan and getting what the senator claimed was a reasonable rate charged on the loan; and then he said it would run afoul of what is proposed in this bill. This is what the senator said a moment ago. I was waiting for the answer from the sponsor of the bill as to whether or not he is correct. Is he right or wrong?

**Senator Plamondon:** I do not think he is right.

**Senator Angus:** Does what he has said make no sense?

**Senator Plamondon:** It makes no sense.

**Senator Massicotte:** Make the amount whatever you want. Contrary to what you are thinking, I am not saying it is fees.

Let us say the cost to the bank is \$250 and you borrow the money for three weeks. The corresponding annual rate of interest is around 40 per cent. Therefore, the bank is now a criminal for charging prime plus one plus \$250 for making the loan. I am saying that when the interest is calculated, the actual cost of doing the loan should be deducted. The bank knows that it costs \$250 to process this loan. Make a deduction. Interest is being paid for borrowing money and the cost of doing the loan should not be in the loan. It should be separate.

**Senator Plamondon:** It is, too, because if you go into a bank and borrow \$10,000, they will not ask you for any extra money to process your loan because it is included in the interest rate.

J'essaie de comprendre la différence dans vos deux amendements. Il y a un coût. Est-ce que je comprends que tous les coûts, assurance, frais de traitement et administration vont tous entrer à l'intérieur du « prime rate »? Ai-je bien compris?

**Le sénateur Plamondon :** Exactement.

**Le sénateur Hervieux-Payette :** Cela s'appliquerait à tous les prêts de moins de 100 000 dollars? Ceux en dessous, est-ce qu'ils auraient à payer le 35 p. 100?

[Traduction]

**Le sénateur Plamondon :** Ma réponse sera brève. Disons que cinq personnes entrent dans une banque et que chacune obtienne un taux différent, selon le risque que la banque prend. C'est dans le taux d'intérêt que la banque calcule le risque. Ajouter d'autres frais, c'est calculer le risque deux fois.

Avec un taux d'intérêt criminel de 35 p. 100 plus le taux préférentiel, il faut inclure tous les risques qu'on prend et le traitement du prêt. Il ne sert à rien alors d'ajouter une liste de frais.

[Français]

**Le sénateur Hervieux-Payette :** J'essayais de voir si on peut réconcilier les deux. Je m'aperçois qu'avec le 100 000 dollars, il faut expliquer les sommes.

[Traduction]

**Le sénateur Baker :** Monsieur le président, le sénateur Massicotte a mentionné l'exemple de quelqu'un qui demande un prêt de 10 000 \$ et qui obtient ce que le sénateur juge être un taux raisonnable pour le prêt; puis il a dit que cela serait contraire à l'essence de ce projet de loi. C'est ce que le sénateur disait il y a un instant. J'attendais la réponse de la marraine du projet de loi pour savoir s'il avait raison ou tort. A-t-il raison, oui ou non?

**Le sénateur Plamondon :** Je ne crois pas qu'il ait raison.

**Le sénateur Angus :** Est-ce que ce qu'il dit est absurde?

**Le sénateur Plamondon :** C'est absurde.

**Le sénateur Massicotte :** Prenez le montant que vous voulez. Contrairement à ce que vous pensez, je ne dis pas qu'il s'agit de frais.

Disons qu'il en coûte à la banque 250 \$ et que vous empruntez l'argent pour trois semaines. Le taux d'intérêt annuel correspondant est d'environ 40 p. 100. Par conséquent, la banque se criminalise du fait qu'elle exige le taux d'intérêt préférentiel plus un pour cent, plus 250 \$ pour avoir consenti le prêt. Je dis que lorsque le taux d'intérêt est calculé, le coût réel du traitement du prêt devrait être déduit. La banque sait qu'il en coûte 250 \$ pour traiter le prêt. Déduisons-le. On paie de l'intérêt pour emprunter de l'argent, et le coût de traitement du prêt ne devrait pas figurer dans le prêt. Ce devrait être séparé.

**Le sénateur Plamondon :** Ce l'est aussi, parce que si vous allez à la banque et que vous empruntez 10 000 \$, on ne vous demandera pas un sou de plus pour traiter votre prêt, étant donné que c'est inclus dans le taux d'intérêt.

**Senator Massicotte:** They often charge. I have seen it many times.

**The Chairman:** Senators, I think Senator Massicotte has raised a factual matter.

**Senator Angus:** It would not be at that level, not at \$10,000. I have never seen it done at that level.

**Senator Massicotte:** Be that as it may, there should be a deduction for the real costs, whether they charge or not.

**Senator Plamondon:** One hundred thousand dollars would cover both. It would cover everything.

**The Chairman:** Unless the committee decides otherwise, the normal procedure is to postpone consideration of the title until the end. Shall the committee proceed in the normal way?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 1 carry?

I see an amendment from Senator Massicotte.

**Senator Massicotte:** I circulated a copy. I am proposing an amendment at line 30 of the English version, to reflect the cost to the lender of processing and administering a transaction as a deduction in the calculation of interest.

**The Chairman:** We are talking about a criminal procedure. It is a question of intent and *mens rea*. The proposed amendment reads, in part:

— required deposit balance or an amount that fairly reflects the costs of processing and administering the transaction —

Would that be vague for uncertainty or would that be precise as it applies to *mens rea*?

**Senator Massicotte:** It is the advice I received from the Senate legal staff. They really wanted the wording. They thought it would stand the test of time because eventually the bank has to say that this is the cost of the loan.

**The Chairman:** Mark Audcent was not available, but Michel Patrice is available. We should hear from him. This is a technical, legal question, one that goes to the question of *mens rea*.

**Mr. Michel Patrice, Parliamentary Counsel, Legal Services, Senate of Canada:** In terms of your question of regarding use of the word “fairly,” this is an issue that would arise in the case of a prosecution before a tribunal. The defendant in that scenario would have to establish his cost of processing the transaction. It would be a question of fact, and the defendant would have to demonstrate the cost of the transaction.

**The Chairman:** Would “fairly” be defined by the court?

**Mr. Patrice:** The court will have to assess that. It would depend on the type of loan and the activities, the type of lenders.

**The Chairman:** In your opinion, is this vague for uncertainty or do you think it is clear enough?

**Le sénateur Massicotte :** La banque l'exige souvent. Je l'ai vu maintes fois.

**Le président :** Chers collègues, je crois que le sénateur Massicotte pose une question de fait.

**Le sénateur Angus :** Ce ne serait pas à ce niveau, pas à 10 000 \$. Je n'ai jamais vu une banque le faire à ce niveau.

**Le sénateur Massicotte :** Quoi qu'il en soit, il devrait y avoir une déduction pour les coûts réels, qu'on les exige ou non.

**Le sénateur Plamondon :** La somme de 100 000 \$ couvrirait les deux. Elle couvrirait tout.

**Le président :** À moins que le comité n'en décide autrement; la procédure normale consiste à reporter à la fin l'étude du titre du projet de loi. Le comité procédera-t-il de la façon normale?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 1 est-il adopté?

Je vois un amendement du sénateur Massicotte.

**Le sénateur Massicotte :** Je vous en ai remis copie. Je propose que l'on amende la ligne 30 de la version anglaise pour tenir compte du coût du traitement et de l'administration de la transaction pour le prêteur, coût qui doit être déduit du calcul de l'intérêt.

**Le président :** Il s'agit d'une procédure au criminel. C'est une question d'intention et de *mens rea*. L'amendement proposé dit en partie :

[...] le dépôt de garantie ou un montant reflétant adéquatement les frais de traitement et d'administration de l'opération [...]

Ce libellé serait-il vague et créerait-il de l'incertitude, ou bien serait-il assez précis pour ce qui est du *mens rea*?

**Le sénateur Massicotte :** C'est l'avis que j'ai reçu des conseillers juridiques du Sénat. Ils tenaient vraiment à ce libellé. Ils estimaient qu'il résisterait à l'épreuve du temps parce qu'à un moment donné, la banque doit dire que tel est le coût du prêt.

**Le président :** Mark Audcent n'était pas libre, mais Michel Patrice est présent. Nous devrions l'entendre. Il s'agit d'une question technique et juridique et qui porte sur le *mens rea*.

**M. Michel Patrice, avocat parlementaire, Services juridiques, Sénat du Canada :** Sur votre question portant sur l'utilisation du mot « fairly » en anglais, cette question se poserait en cas de poursuite devant un tribunal. Dans un tel scénario, le défendeur devrait établir combien il lui en coûte pour le traitement de la transaction. Ce serait une question de fait et il faudrait que le défendeur établisse en preuve le coût de la transaction.

**Le président :** Est-ce que le mot « fairly » serait défini par le tribunal?

**M. Patrice :** Le tribunal devrait en faire l'évaluation. Cela dépendrait du type de prêts et d'activités, du type de prêteurs.

**Le président :** Selon vous, est-ce vague et susceptible de créer de l'incertitude, ou bien croyez-vous que c'est assez clair?

**Mr. Patrice:** It is clear enough.

**Senator Baker:** Does the word “fairly” have any adjudicative history in case law, or would you, on second thought, prefer the word “reasonably?”

**Mr. Patrice:** “Reasonably” has quite an adjudicative history attached to it. “Fairly” would satisfy the court. Maybe it is a good thing that it does not have attached to it all the adjudicative history of “reasonable.”

**The Chairman:** Are you saying that you think “fairly” is more acute than “reasonably” because of the various tests applying to “reasonably,” which is broader?

**Mr. Patrice:** Yes, it is broader.

**The Chairman:** Is that what you are saying?

**Mr. Patrice:** Yes.

**Senator Baker:** It would raise the very issues you brought up concerning the word. That is what he is saying. It would raise all of these questions. If the word “reasonably” were put there, it has a long history in situations like this: “reasonably reflects the costs.”

**Senator Angus:** Is that not what he is saying?

**Senator Baker:** No, that is not what he is saying. That word has a history, but “fairly” does not. I do not think it does. It would raise the issues you are talking about, but it is more specific. I think that is what he is suggesting.

**The Chairman:** Senator Angus, I never want to put myself in a place where I have to say what Senator Baker has said because he says it better, but I think what he is saying is that there is existing case law about the application of the word “reasonable.” There is no case law with respect to the word “fairly.” Therefore, his view is that to avoid uncertainty, it would be better to at least establish it based on existing case law than to try to cut a new furrow.

**Senator Angus:** I did not understand that. Mr. Patrice said that. Do you agree with that? I think he said the opposite.

**Mr. Patrice:** Could I have a copy of the amendment?

**Senator Massicotte:** The calculation of this thing is an accounting one. The word “fairly” is used by auditors around the world. When you talk about GAAP, it is a fairly representative financial position. I am sure there is a lot of history in an accounting sense.

Again, this is an accounting calculation. The word “fairly” is used by auditors and I think “fairly” better represents the intent. “Reasonably” could be construed as being unreasonably high. “Fairly” is what is normal in the circumstances.

[Translation]

**Mr. Patrice:** In French, the expression “reflétant adéquatement” is used.

**M. Patrice :** C’est assez clair.

**Le sénateur Baker :** Est-ce que le mot « fairly » a un historique en jurisprudence, ou bien, à la réflexion, préféreriez-vous le mot « reasonably »?

**M. Patrice :** Le mot « reasonably » fait l’objet d’une solide jurisprudence. « Fairly » satisferait le tribunal. Peut-être est-ce une bonne chose que ce mot ne soit pas associé à toute la jurisprudence à laquelle a donné lieu le mot « reasonable ».

**Le président :** Dites-vous que, à votre avis, le mot « fairly » est plus précis que « reasonably » à cause des divers critères qui s’appliquent à « reasonably », dont le sens est plus étendu?

**M. Patrice :** Oui, il est plus étendu.

**Le président :** Est-ce bien ce que vous dites?

**M. Patrice :** Oui.

**Le sénateur Baker :** Cela soulèverait justement les questions que vous avez soulevées au sujet de ce mot. C’est ce qu’il dit. Toutes ces questions-là seraient soulevées. Si le mot « reasonably » figurait dans ce projet de loi, ce mot a donné lieu à de nombreuses décisions dans des situations de ce genre, « reasonably reflects the costs ».

**Le sénateur Angus :** N’est-ce pas ce qu’il dit?

**Le sénateur Baker :** Non, ce n’est pas ce qu’il dit. Ce mot a tout un historique, mais ce n’est pas le cas du mot « fairly ». Je ne pense pas que ce soit le cas. Cela soulèverait les questions dont vous parlez, mais c’est plus précis. Je pense que c’est ce qu’il dit.

**Le président :** Sénateur Angus, je ne voudrais jamais me retrouver obligé de dire ce que le sénateur Baker vient de dire, parce qu’il le dit mieux que moi, mais je pense que ce qu’il dit, c’est qu’il y a toute une jurisprudence au sujet de l’application du mot « reasonable ». Il n’y a par contre aucune jurisprudence relativement au mot « fairly ». Par conséquent, il est d’avis que pour éviter l’incertitude, il serait préférable de se fonder sur une jurisprudence existante plutôt que d’essayer de tout refaire à neuf.

**Le sénateur Angus :** Ce n’est pas ce que j’ai compris. C’est ce que M. Patrice a dit. Êtes-vous d’accord avec cela? Il me semble qu’il a dit le contraire.

**M. Patrice :** Pourrais-je avoir le texte de l’amendement?

**Le sénateur Massicotte :** Le calcul est une affaire de comptabilité. Le mot « fairly » est utilisé par les vérificateurs partout dans le monde. Quand on parle de PCGR, c’est une position financière assez représentative. Je suis certain qu’il y a tout un historique dans le domaine comptable.

Je répète que c’est un calcul comptable. Le mot « fairly » est utilisé par les vérificateurs et je pense qu’il représente mieux l’intention. Le mot « reasonably » pourrait être interprété comme étant déraisonnablement élevé. Le mot « fairly » est normalement utilisé en pareil cas.

[Français]

**M. Patrice :** En français, on utilise les termes « reflétant adéquatement ».

[English]

It will be a question of facts, and the facts that will be established before the tribunal by the defendant.

**Senator Angus:** “Reflecting adequately.”

**The Chairman:** The English version says “fairly” and French says “reflecting adequately.” Senator Massicotte, is there a difference between the two?

**Senator Massicotte:** I have a difficulty in French and English. We have had this debate.

**The Chairman:** Senator Massicotte, I think you raise an important point.

**Senator Massicotte:** I prefer the word “fairly.”

**The Chairman:** What would be the French terminology for the accounting term “fairly?”

[Translation]

**Mr. Patrice:** I am thinking of the word “équitablement.”

[English]

**The Chairman:** Mr. Patrice, do you have any knowledge about the accounting term?

**Mr. Patrice:** I am not an accountant, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Senator Massicotte says that this is a practical term of art in the auditing profession. If you had to lead evidence about this, would you bring in a witness to say that, based on auditing principles and the adoption of the word “fairly” to auditing texts, this is an appropriate use of the word. I hear what Senator Massicotte has to say. The question is, are the French and the English the same?

**Mr. Patrice:** Yes, they are the same.

**The Chairman:** Senator Massicotte, would you read your amendment, please?

**Senator Massicotte:** The amendment reads:

That Bill S-19 be amended in clause 1, on page 1, by replacing line 30 with the following:

— required deposit balance or an amount that fairly reflects the costs of processing and administering the transaction or, in the case of a —

In French it is line 16:

[Translation]

— required deposit balance or an amount that fairly reflects the costs of processing and administering the transaction or, in the case of a —

[Traduction]

Tout dépendra des faits et les faits devront être établis devant le tribunal par le défendeur.

**Le sénateur Angus :** « Reflecting adequately ».

**Le président :** Dans la version anglaise, on utilise le mot « fairly », tandis qu'en français, on dit « reflétant adéquatement ». Sénateur Massicotte, y a-t-il une différence entre les deux?

**Le sénateur Massicotte :** J'ai de la difficulté à concilier le français et l'anglais. Nous avons déjà eu ce débat.

**Le président :** Sénateur Massicotte, je pense que vous soulevez un point important.

**Le sénateur Massicotte :** Je préfère le mot « fairly ».

**Le président :** Quel serait en comptabilité le mot français correspondant à « fairly »?

[Français]

**M. Patrice :** Je pense au mot « équitablement ».

[Traduction]

**Le président :** Monsieur Patrice, êtes-vous au courant de la terminologie comptable?

**M. Patrice :** Je ne suis pas comptable, monsieur le président.

**Le président :** Le sénateur Massicotte dit que ce mot correspond aux règles de l'art dans la profession des vérificateurs. Si vous deviez plaider une cause dans cette affaire, feriez-vous venir un témoin pour dire que, selon les principes comptables et l'application du mot « fairly » dans des manuels de comptabilité, il s'agit là d'un usage approprié du mot. J'ai entendu l'argument du sénateur Massicotte. La question est de savoir si les termes employés en anglais et en français sont équivalents.

**M. Patrice :** Oui, ils sont équivalents.

**Le président :** Sénateur Massicotte, pourriez-vous lire votre amendement, je vous prie?

**Le sénateur Massicotte :** L'amendement est le suivant :

Que le projet de loi S-19 soit modifié, à l'article 1, à la page 1, par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

[...] de compte, le dépôt de garantie ou un montant reflétant adéquatement les frais de traitement et d'administration de l'opération, et, dans le [...]

En français, c'est à la ligne 16 :

[Français]

[...] de compte, le dépôt de garantie ou un montant reflétant adéquatement les frais de traitement et d'administration de l'opération et, dans le [...]

[English]

**The Chairman:** It was moved by the Honourable Senator Massicotte that Bill S-19 be amended in clause 1, on page one, by replacing line 30 with the following:

— required deposit balance or an amount that fairly reflects the costs of processing and administering the transaction or, in the case of a —

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the amendment?

**Some Hon. Senators:** Yes.

**Some Hon. Senators:** No.

**The Chairman:** All those in favour of the amendment?

All those contrary minded?

The amendment is defeated.

We will return to clause 1.

Senator Plamondon, do you have an amendment to clause 1?

[Translation]

**Senator Plamondon:** That Bill S-19 be amended in clause 1, on page 1:

by replacing line 4 with the following:

1.(1) The definitions “criminal rate” and

by adding after line 32 the following:

(2) Section 347 of the Act is amended by adding the following after subsection (8):

(9) This section does not apply to any agreement or arrangement under which the credit advanced exceeds one hundred thousand dollars.

[English]

**The Chairman:** It is moved by the Honourable Senator Plamondon that Bill S-19 be amended in clause 1, on page 1:

(a) by replacing line 4 with the following:

“1. (1) The definitions “criminal rate” and”;

(b) by adding after line 32 the following:

“(2) Section 347 of the Act is amended by adding the following after subsection (8):

(9) This section does not apply to any agreement or arrangement under which the credit advanced exceeds one hundred thousand dollars.”.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt this motion?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** All those in favour?

**Senator Massicotte:** On division.

[Traduction]

**Le président :** Le sénateur Massicotte propose que le projet de loi S-19 soit modifié, à l'article 1, à la page 1, par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

[...] de compte, le dépôt de garantie ou un montant reflétant adéquatement les frais de traitement et d'administration de l'opération, et, dans le [...]

Plait-il aux honorables sénateurs d'adopter l'amendement?

**Des voix :** Oui.

**Des voix :** Non.

**Le président :** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien lever la main.

Ceux qui sont contre?

L'amendement est rejeté.

Nous revenons à l'article 1.

Sénateur Plamondon, avez-vous un amendement à proposer à l'article 1?

[Français]

**Le sénateur Plamondon :** Que le projet de loi S-19 soit modifié à l'article 1, à la page 1 :

par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

1.(1) Les définitions de « intérêt » et « taux »;

par adjonction, après la ligne 27, de ce qui suit :

(2) L'article 347 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (8), de ce qui suit :

(9) Le présent article ne s'applique aux conventions ou ententes aux termes desquelles le capital prêté dépasse cent mille dollars.

[Traduction]

**Le président :** Le sénateur Plamondon propose que le projet de loi S-19 soit modifié, à l'article 1, à la page 1 :

par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« 1. (1) Les définitions de « intérêt » et « taux »;

par adjonction, après la ligne 27, de ce qui suit :

« (2) L'article 347 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (8), de ce qui suit :

(9) Le présent article ne s'applique pas aux conventions ou ententes aux termes desquelles le capital prêté dépasse cent mille dollars ».

Plait-il aux honorables sénateurs d'adopter cette motion?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Ceux qui sont en faveur?

**Le sénateur Massicotte :** Avec dissidence.

**The Chairman:** We will take both of the amendments on division.

If the amendment is adopted, shall clause one, as amended, carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**An Hon. Senator:** On division.

**The Chairman:** On division.

Shall clause two carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**An Hon. Senator:** On division.

**The Chairman:** Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** The title shall carry without division.

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Is it agreed that this bill be adopted with amendments or without amendments?

**Some Hon. Senators:** With amendments.

**An Hon. Senator:** On division.

**The Chairman:** On division.

Is it agreed that I report this bill, as amended, at the next sitting of the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Congratulations, Senator Plamondon.

As a comment, I have been criticized by allowing a private member's bill to be extended over a long period of time. However, I felt — and this sentiment was shared by the deputy chairman — that notwithstanding the fact that we gave an inordinate amount of time to this matter, we felt that it was an issue of important precedent and principle. We felt that we gave the government an adequate opportunity to respond.

**Senator Angus:** Including time to respond to the amendment regarding the \$100,000 limit.

**The Chairman:** We felt that we gave the provinces more than an adequate opportunity to respond. Therefore, I feel that the committee has done its due diligence.

I want to commend Senator Plamondon for her patience. She understands that the process is complicated. We have fulfilled our duties here, and I wish her well as Bill S-19 moves to its next stage.

**Senator Tkachuk:** I would like to reiterate so that Senator Plamondon understands, as well as other members who may not have been here as long as I have, that the chair and deputy chairman should be commended for the way they have handled this bill. This is probably the best example of how a private

**Le président :** Nous allons noter qu'il y a dissidence dans le cas des deux amendements.

Si l'amendement est adopté, l'article 1 modifié est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Une voix :** Avec dissidence.

**Le président :** Avec dissidence.

L'article 2 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Une voix :** Avec dissidence.

**Le président :** Le titre est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le titre est adopté à l'unanimité.

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le projet de loi est-il adopté avec ou sans amendements?

**Des voix :** Avec amendements.

**Une voix :** Avec dissidence.

**Le président :** Avec dissidence.

Dois-je faire rapport de ce projet de loi modifié à la prochaine séance du Sénat?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Félicitations, sénateur Plamondon.

Je voudrais faire une observation. On m'a critiqué pour avoir consacré beaucoup de temps à un projet de loi d'initiative parlementaire. J'estimais toutefois — et ce sentiment était partagé par le vice-président — qu'en dépit du fait que nous avons consacré un temps démesuré à cette affaire, nous trouvions que c'était une question importante sur le plan du principe et du précédent. Nous avons estimé avoir donné au gouvernement amplement l'occasion de répondre.

**Le sénateur Angus :** Y compris le temps nécessaire pour réagir à l'amendement sur la limite de 100 000 \$.

**Le président :** Nous avons cru donner aux provinces tout le temps nécessaire pour réagir. Donc, je crois que le comité a fait preuve de diligence raisonnable.

Je voudrais remercier la sénateur Plamondon pour sa patience. Elle comprend que ce processus est compliqué. Nous avons fait notre devoir ici, et je lui souhaite bonne chance à la prochaine étape du projet de loi S-19.

**Le sénateur Tkachuk :** Je voudrais dire encore une fois, afin que la sénateur Plamondon comprenne bien, de même que d'autres membres du comité qui ne sont pas là depuis aussi longtemps que moi, que nous devons féliciter le président et le vice-président pour la façon dont ils se sont occupés de ce projet de loi. C'est



member's bill should be handled in this place. In my experience, I have seen none handled in this fashion. With any other chairman, this bill would never have seen the light of day.

**The Chairman:** It is based on my own victimized treatment in committees. I have lost private member's bills with less time than it takes to say "boo."

**Senator Plamondon:** I would like to give final thanks to the chair and every committee member, including Senator Massicotte. I like to be challenged and I liked the discussions that he and I conducted. I know that the provinces will respond to what he has said.

The committee adjourned.

probablement le meilleur exemple que j'ai vu de la façon de traiter un projet de loi d'initiative parlementaire ici au Sénat. Depuis que je suis ici, je n'en ai jamais vu traité de cette façon. Avec tout autre président, ce projet de loi n'aurait jamais vu le jour.

**Le président :** C'est parce que j'ai été moi-même victime des mauvais traitements en comité. J'ai perdu des projets de loi d'initiative parlementaire en un clin d'œil.

**La sénateur Plamondon :** Je tiens à remercier une dernière fois le président et tous les membres du comité, y compris le sénateur Massicotte. J'aime les défis et j'aime les discussions qu'on a tenues, lui et moi. Je sais que les provinces réagiront à ce qu'il a dit.

La séance est levée.





**FALLING BEHIND: ANSWERING THE WAKE-UP CALL**  
**WHAT CAN BE DONE TO IMPROVE CANADA'S PRODUCTIVITY**  
**PERFORMANCE?**

Report of the  
Standing Senate Committee on  
Banking, Trade and Commerce

The Honourable Jerahmiel S. (Jerry) Grafstein, Q.C., Chair  
The Honourable W. David Angus, Q.C., Deputy Chair

and the Honourable Senators

Michel Biron  
D. Ross Fitzpatrick  
Mac Harb  
Céline Hervieux-Payette, P.C.  
James F. Kelleher, Q.C., P.C.  
Paul J. Massicotte

Michael A. Meighen, Q.C.  
Wilfred P. Moore, Q.C.  
Donald H. Oliver, Q.C.  
Madeleine Plamondon  
David Tkachuk

June 2005

*Ce document est disponible en français.*

\* \* \*

This report and the Committee's proceedings are available online at  
*[www.senate-senat.ca/bancom.asp](http://www.senate-senat.ca/bancom.asp)*.

Hard copies of these documents are also available by contacting  
the Senate Committees Directorate at (613) 990-0088 or at  
*[Banking\\_Banques@sen.parl.gc.ca](mailto:Banking_Banques@sen.parl.gc.ca)*.

## Table of Contents

<b>MEMBERSHIP.....</b>	<b>i</b>
<b>ORDER OF REFERENCE.....</b>	<b>ii</b>
<b>RECOMMENDATIONS.....</b>	<b>iii</b>
<b>CHAPTER 1:INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPTER 2:WHAT IS PRODUCTIVITY AND WHY SHOULD CANADIANS BE CONCERNED ABOUT PRODUCTIVITY GROWTH? .....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPTER 3:WHAT FACTORS INFLUENCE PRODUCTIVITY PERFORMANCE? .....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPTER 4:WHAT IS CANADA’S PRODUCTIVITY PERFORMANCE AND HOW DOES IT COMPARE TO OTHER COUNTRIES?.....</b>	<b>10</b>
<b>A. Canada’s Productivity Performance.....</b>	<b>10</b>
<b>B. Canada’s Productivity Performance Relative to the United States</b>	<b>12</b>
<b>C. Canada’s Productivity Performance Relative to Other Countries</b>	<b>13</b>
<b>CHAPTER 5:WHAT DID ROUNDTABLE PARTICIPANTS RECOMMEND TO ENHANCE CANADA’S PRODUCTIVITY PERFORMANCE? .....</b>	<b>16</b>
<b>A. Tax Policy.....</b>	<b>16</b>
<b>B. Capital Investment and Regulatory Policy .....</b>	<b>20</b>
<b>C. Trade Policy.....</b>	<b>22</b>
<b>D. Business Financing Policy .....</b>	<b>24</b>
<b>E. Labour and Employment Policy .....</b>	<b>24</b>
<b>F. Regional Development Policy .....</b>	<b>26</b>
<b>G. Other Issues .....</b>	<b>30</b>
<b>CHAPTER 6:WHAT ACTIONS ARE NEEDED TO ENHANCE CANADA’S PRODUCTIVITY PERFORMANCE?.....</b>	<b>31</b>
<b>APPENDIX A:FEDERAL AND PARLIAMENTARY INITIATIVES AND REVIEWS.....</b>	<b>40</b>
<b>APPENDIX B:ROUNDTABLE PARTICIPANTS.....</b>	<b>42</b>



## MEMBERSHIP

The Honourable Senator Jerahmiel S. (Jerry) Grafstein, Q.C., Chair

The Honourable Senator W. David Angus, Q.C., Deputy Chair

and

The Honourable Senators:

Michel Biron

D. Ross Fitzpatrick

Mac Harb

Céline Hervieux-Payette, P.C.

James F. Kelleher, Q.C., P.C.

Paul J. Massicotte

Michael A. Meighen, Q.C.

Wilfred P. Moore, Q.C.

Donald H. Oliver, Q.C.

Madeleine Plamondon

David Tkachuk

*Ex Officio Members of the Committee:*

The Honourable Senators Jack Austin, Q.C., P.C., (or William Rompkey, P.C.) and Noël A. Kinsella (or Terrance Stratton).

*Other Senators who have participated from time to time on this study:*

The Honourable Senators Maria Chaput, James Cowan, Q.C., and Leonard J. Gustafson.

*Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament:*

June Dewetering, Acting Principal;

Jean Dupuis, Analyst; and

Sheena Starky, Analyst.

*Senate Committees Directorate:*

Gérald Lafrenière, Clerk; and

Nicole Bédard, Administrative Assistant.

The Committee's thanks are extended to the assistants that advised Senators during the course of the study:

Archie Campbell

Charles Dufour

Marie-Claude Dufresne

Robin Hay

France Lépine

Jean Roberge

David Schneider

Michael Sirko

James Williams

## **ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, November 23, 2004.

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Banks:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report on issues dealing with productivity, in particular the rate of productivity in Canada and in relation to our major trading partners (especially the United States); the extent to which the rate of productivity is limiting economic growth and the well-being of Canadians; and federal and other measures that could be taken to enhance Canada's rate of productivity growth and competitiveness; and

That the Committee submit its final report no later than June 30, 2005.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Paul C. Bélisle

*Clerk of the Senate*



## **RECOMMENDATIONS**

### **Recommendation 1:**

**Industry Canada develop a “productivity prism” through which existing and future federal policies and programs would be assessed to determine their impact on productivity in Canada. The department should report its findings on any productivity effects to the proposed Forum on Productivity. (page 32)**

### **Recommendation 2:**

**Relevant federal departments implement a comprehensive plan designed to enhance productivity and competitiveness in Canada. The plan, which should be fully implemented by 30 June 2006 with the exception of the proposed tax changes, should contain the following elements:**

- changes to the corporate tax system, including a reduction in the general corporate tax rate, the immediate elimination of the federal capital tax, and an alignment of capital cost allowance rates that is at least consistent with the useful life of assets;**
- changes to the personal tax system, including reduced income tax rates for middle- and upper-income earners, increased thresholds at which these rates are paid, and a modified capital gains tax system to ensure consistency with the United States;**

- **an examination of foreign investment restrictions, with a view to eliminating unnecessary restrictions and to adopting measures to increase foreign direct investment;**
- **additional measures to ensure access to financing, at reasonable cost, for all Canadian businesses, but particularly for small and medium-sized businesses;**
- **continued pursuit of international trade agreements that enhance the ability of Canadian businesses to compete in the global marketplace;**
- **continued actions toward the elimination of internal barriers to trade with a view to making the domestic marketplace more competitive; and**
- **the development of international dispute settlement mechanisms that will facilitate long-term solutions to trade irritants. (pages 36-37)**

The Committee realizes that there are federal budgetary constraints, and supports the priorities of balanced budgets and debt reduction. Tax changes have federal revenue consequences, and fiscal planning is required. Consequently, we would urge that the tax changes be phased in over time, as resources permit, with priority given to the corporate tax changes. The tax changes should, in our view, be fully implemented within a five-year period. We also believe that the Department of Finance should study the relative effects of consumption taxes and income taxes on economic behaviour.

**Recommendation 3:**

**The federal government create a Forum on Productivity. The Forum should be comprised of no more than twelve representatives of business, organized labour, the academic community, privately funded public policy organizations, Industry Canada, the Department of Finance Canada, the Bank of Canada and Statistics Canada. Each representative should be appointed for a four-year term. The Forum should be supported by a small coordinating secretariat.**

**The Forum should have two responsibilities: ongoing and timely reporting on, and measurement of, productivity performance; and an assessment of the combined productivity effects of federal initiatives that influence productivity performance. The Forum should report to Parliament annually on its findings in each of its areas of responsibility.**

**The Forum should be established for an initial four-year period. The Forum's mandate should be renewed if a Parliamentary review concludes that it has been effective in fulfilling its responsibilities. (pages 38-39)**



**FALLING BEHIND: ANSWERING THE WAKE-UP CALL**  
**WHAT CAN BE DONE TO IMPROVE CANADA'S PRODUCTIVITY**  
**PERFORMANCE?**

---

**CHAPTER 1: INTRODUCTION**

---

On 11-12 May 2005, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce convened a Roundtable discussion on the key topic of productivity. The Committee, like many Canadians and Canadian businesses, is concerned about Canada's productivity performance and our performance relative to other industrialized countries, particularly the United States.

The Canadian economy has generally performed well since the mid-1990s. The federal government has realized eight consecutive balanced budgets and the federal net-debt-to-GDP ratio is falling. Inflation is low and stable, employment growth is the highest in the Group of Seven countries and real Gross Domestic Product growth is solid. The Committee, nevertheless, is concerned about Canada's "lagging" productivity performance, its impact on the Canadian economy and its implications for the standard of living of Canadians.

In convening the Roundtable discussion, one of the Committee's goals was to determine if there is a consensus about the principal determinants of Canada's productivity performance. With that information, we are better positioned to recommend federal actions to improve Canada's productivity performance and enhance our international competitiveness. Appendix A identifies a range of federal and Parliamentary initiatives and reviews related to productivity issues.

In the current study, the Committee's Order of Reference authorized us to examine and report on:

- issues dealing with productivity, in particular the rate of productivity growth in Canada and in relation to our major trading partners (especially the United States);
- the extent to which the rate of productivity growth is limiting economic growth and the well-being of Canadians; and
- federal and other measures that could be taken to enhance Canada's rate of productivity growth and competitiveness.

With this goal in mind – and in an effort to understand better the nature of, and possible improvements to, Canada's productivity performance – the Committee heard from a representative group of academics, federal government officials, public policy organizations, the business community and organized labour.

This report summarizes the main themes and proposals identified by the participants, and presents our conclusions as to appropriate public policy initiatives that we hope will better focus the attention of governments, businesses and employees on the measures needed to maximize Canada's productivity performance and enhance international competitiveness for the benefit of all Canadians and Canadian businesses.

## **CHAPTER 2: WHAT IS PRODUCTIVITY AND WHY SHOULD CANADIANS BE CONCERNED ABOUT PRODUCTIVITY GROWTH?**

---

Productivity measures how efficiently production inputs, such as labour and capital, are transformed into final goods and services. It is a measure of output per unit of input in the production process. The effectiveness with which this production process occurs is related, in part, to the quality of the inputs.

In turn, the quality of the inputs depends on such factors as the education levels of employees, incentives and disincentives to work in the labour market, the ability and willingness of employees to move to other workplaces and to other regions, risk-taking behaviour, entrepreneurial activity and managerial capacity.

Productivity and output are linked, and there are a number of ways to increase total output in the economy, such as:

- businesses can employ more workers, have existing workers work longer hours, or employ more highly skilled or better trained workers;
- businesses can use more capital equipment or more technologically advanced capital equipment, thereby providing employees with more, and hopefully better, tools to do their work; and
- businesses can organize and manage labour and capital more efficiently.

As businesses undertake actions to increase total output, it is important that leadership be exercised to increase productivity growth and competitiveness. This type of leadership and corporate culture must be cultivated among those who undertake management training and education.

The desire to increase output gives rise to consideration of a number of areas of government policy, not all of which are within the exclusive jurisdiction of the federal

government. Incentives must be such that “the best and the brightest” remain in Canada.

Important policy areas include:

- parental leave and the incentives and disincentives to enter/re-enter the workforce;
- immigration policies;
- wage rates and tax rates that affect the choice between work and leisure and the country within which to work;
- incentives and disincentives in Canada’s social support systems;
- incentives to encourage lifelong learning;
- health care;
- incentives for the purchase and use of new machinery, equipment and information and communications technology;
- domestic and international trade and economic policy;
- tax and other measures that affect business choices about the relative use of labour and capital in their production process;
- influences on labour-management relations; and
- the movement of labour and capital among workplaces, industries and regions.

It should be noted that productivity growth can have negative consequences in the short term, as greater output per employee may mean that fewer employees are required. Positive consequences may exist in the longer term, however, as greater productivity growth results in a higher standard of living, as well as enhanced competitiveness in the global marketplace.

Productivity may be measured in a number of ways. The narrow measure focuses on labour productivity, or output produced per employee or per hour worked. It measures how “hard” employees are working to produce goods and services.



A broader measure is total factor – or multifactor – productivity, which assesses how combinations of labour and capital contribute to economic growth. It measures how “smart” the economy works.

The Statistics Canada representative told the Committee that, at present, productivity is measured narrowly, and there are a number of other factors that could be considered when evaluating the success of an economy, including the extent to which wealth is being created, the amount of leisure time that is available, and the health and well-being of citizens.

Statistics Canada also indicated that while the labour productivity measure may receive the most attention, most statistical agencies worldwide have moved beyond this narrow measure and are trying to take into account such other factors as the amount of capital that is being used, and the “quality” of the workforce in terms of levels of skills and education.

Regardless of the productivity measure that is used – and Roundtable participants shared a variety of views about which measure is preferred, and why, as well as the relatively greater difficulties they encounter in measuring productivity in the service as opposed to the manufacturing sector – productivity growth generally is critically important if Canadians are to enjoy an enhanced standard of living in the future.

The Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) – which regularly reviews the Canadian economy – in its October 2004 *Economic Survey of Canada, 2004* stated that raising living standards is a key challenge for Canada. The Committee was told that, without rising real incomes, it will be difficult to address future fiscal and social pressures, some of which are linked to the aging population, such as health care and pension payments. Moreover, the C.D. Howe Institute remarked that aging of the population may limit the future rate of productivity growth, and may negatively affect the rate of capital accumulation through its effect on savings.

Statistical evidence indicates a clear and positive relationship between a country's productivity performance and its standard of living. Some have suggested that productivity is perhaps the single most important factor influencing a nation's long-term economic growth potential. According to the Centre for the Study of Living Standards, our nation's economic destiny lies in our productivity performance. The Centre told the Committee that an annual productivity growth rate of 1% will lead to a doubling of living standards in 70 years; an annual growth rate of 3% would double living standards in 24 years.

Statistics Canada noted that the influence of productivity growth on living standards accumulates slowly over long periods of time, with its effect becoming apparent only over decades. In the Committee's view, the appropriate public policies to stimulate productivity growth must be implemented today in order that Canadians may enjoy a higher standard of living into the future. Decisions made today in this area are crucial for success tomorrow.

It should be noted that while the Canadian Auto Workers supported the notion of productivity growth, the Union suggested that an increase in productivity does not necessarily or automatically result in improved living standards. Moreover, in the Union's view, it is possible to improve living standards without increasing productivity.

## **CHAPTER 3: WHAT FACTORS INFLUENCE PRODUCTIVITY PERFORMANCE?**

---

In an economy such as ours, investment decisions by businesses are typically influenced by the political, economic and social environments in the countries being considered for such investments. Since a higher rate of increase in the capital stock – which includes building construction, engineering construction, and machinery and equipment used in the production process – generally results in higher labour productivity, domestic policy decisions that affect these environments must ensure that Canada is seen as a desirable location for capital investment. The importance of making the appropriate policy decisions within Canada is particularly critical given the very limited role that Canada plays in affecting the political, economic and social environments in other countries.

Roundtable participants informed the Committee about a number of factors that influence productivity performance. Some of these factors are related to the labour force. For example, the extent of self-employment is important, since self-employed persons tend to have both relatively lower earnings and levels of productivity. As well, the composition of the employed labour force, and growth in educational and skill attainment – or human capital investments – among employees, affect productivity growth.

Factors related to the economic environment are also important. Governments can play a critical role in encouraging high levels of business investment, high rates of productivity growth and appropriate rewards for the risks taken. As well, growth in demand and output can be important, since periods of strong demand and output growth tend to be correlated with strong productivity growth. Moreover, the strength of competitive forces in the marketplace are affected by competition, trade and tax policies, costs and technology, while economic adjustments may lead to capital-labour reallocation.

Comments were also made about innovation, technological change and commercialization. Participants indicated that governments can influence productivity growth through their role as a lead user at the early stages of commercialization of innovation. Moreover, productivity performance in Canada is affected by the extent to which new technology is adopted and diffused as well as by the pace of technological change and innovation.

It must be recognized that the pace of this technological change and innovation in Canada is determined not only by domestic research and development activities, but also by technological developments and research expenditures in other countries, particularly the United States. Foreign direct investment flows are important from the perspectives of physical investments as well as the transfer of new technology and management practices, since foreign-owned businesses tend to have relatively higher productivity levels than domestically owned firms.

Finally, participants commented on such other factors as:

- the proportion of Canadian businesses that are small and medium-sized, since large firms tend to have relatively higher levels of productivity;
- the amount of capital equipment available to each employee or for each hour worked;
- the corporate, personal and investment tax regime; and
- the level of business investment.

All of these factors, as well as others, can affect Canada's productivity performance. Consequently, all factors that affect productivity growth should be considered in identifying measures that will enhance productivity performance in the future. In today's environment, a range of measures will be needed for success, and governments must make appropriate policy decisions in the areas over which they have jurisdiction and influence. It is also important that governments, businesses and employees take a

proactive approach in fostering the attitudes and culture that make productivity growth and competitiveness a priority.

## **CHAPTER 4: WHAT IS CANADA'S PRODUCTIVITY PERFORMANCE AND HOW DOES IT COMPARE TO OTHER COUNTRIES?**

---

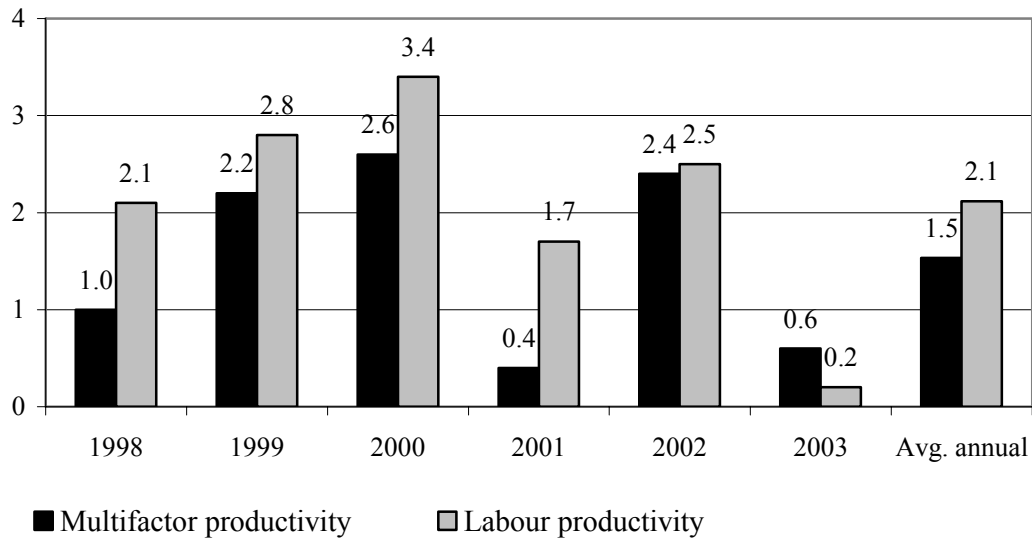
### **A. Canada's Productivity Performance**

The Centre for the Study of Living Standards indicated that, in Canada, the growth in output per hour in the business sector – which excludes the public sector where productivity is typically more difficult to measure – has declined significantly since 2000. Over the 1996-2000 period, this growth averaged 2.73% per year, a figure that fell to 1.08% annually over the 2000-2004 period. In the last two years, Canada's business sector as a whole has had negligible productivity growth when measured in output per hour.

Business sector output growth in Canada averaged 5.92% per year over the 1996-2000 period, but fell to an average of 2.49% annually over the 2000-2004 period. Hours worked increased at an average annual rate of 3.10% over the 1996-2000 period, a figure that declined to 1.39% annually over the 2000-2004 period. Business sector employment growth also declined over time. The average annual rate growth rate was 3.01% over the 1996-2000 period, falling to 1.69% per year over the 2000-2004 period.

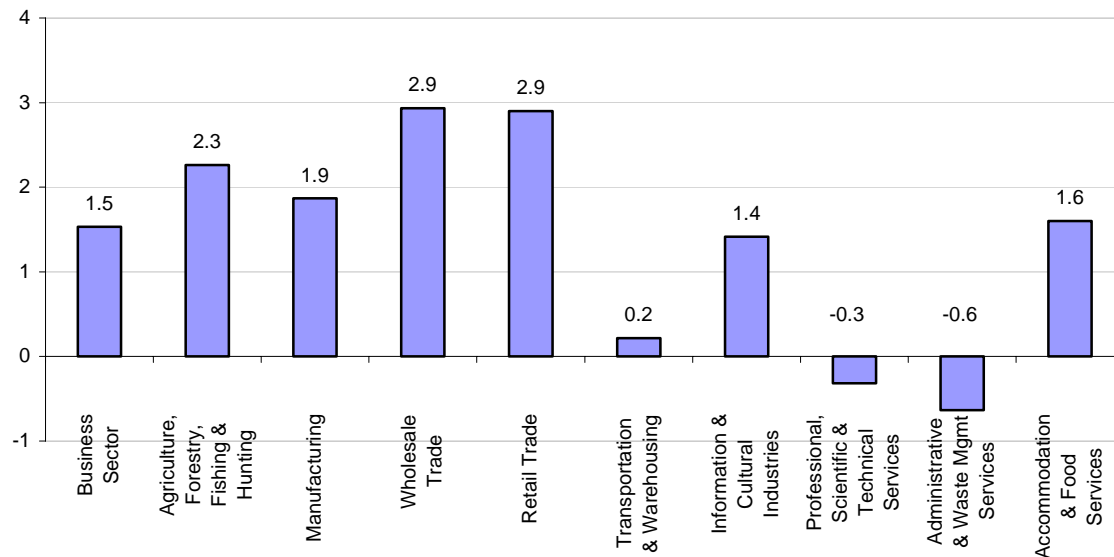
Figure 1 presents annual productivity growth in the Canadian business sector over the 1998-2003 period, while Figures 2 and 3 present average annual multifactor and labour productivity growth respectively, by sector, over the 1998-2003 period.

**Figure 1: Annual Productivity Growth in the Canadian Business Sector, 1998-2003 (%)**



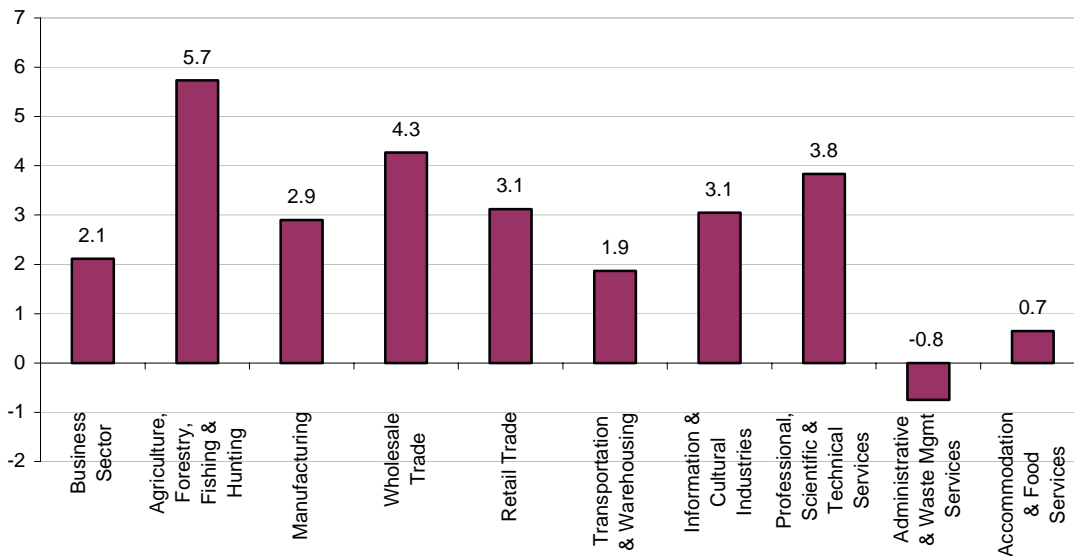
Note: The “business sector” excludes the public sector, in which productivity is typically more difficult to measure.  
 Source: *The Canadian Productivity Accounts - 2003 Revised Data*, Statistics Canada, April 2005.

**Figure 2: Average Annual Growth in Multifactor Productivity, Canada, By Sector, 1998-2003 (%)**



Source: *The Canadian Productivity Accounts - 2003 Revised Data*, Statistics Canada, April 2005.

**Figure 3: Average Annual Growth in Labour Productivity, Canada, By Sector, 1998-2003 (%)**



Source: *The Canadian Productivity Accounts - 2003 Revised Data*, Statistics Canada, April 2005.

## B. Canada’s Productivity Performance Relative to the United States

The Centre for the Study of Living Standards referred to the “puzzling” divergence in productivity growth between Canada and the United States, given the Centre’s belief that the conditions that affect productivity appear to be similar in both countries. The Centre also noted that while labour productivity in both countries appeared to be on the same growth path over the 1996-2000 period, there has been a divergence in their paths since that time.

In the United States, aggregate labour productivity grew significantly over time. Over the 1996-2000 period, growth in business sector output per hour was 2.61% annually, a figure which rose to 3.81% per year over the 2000-2004 period; growth was at least 4% in each of 2003 and 2004. Business sector output growth averaged 2.77% annually since 2000.

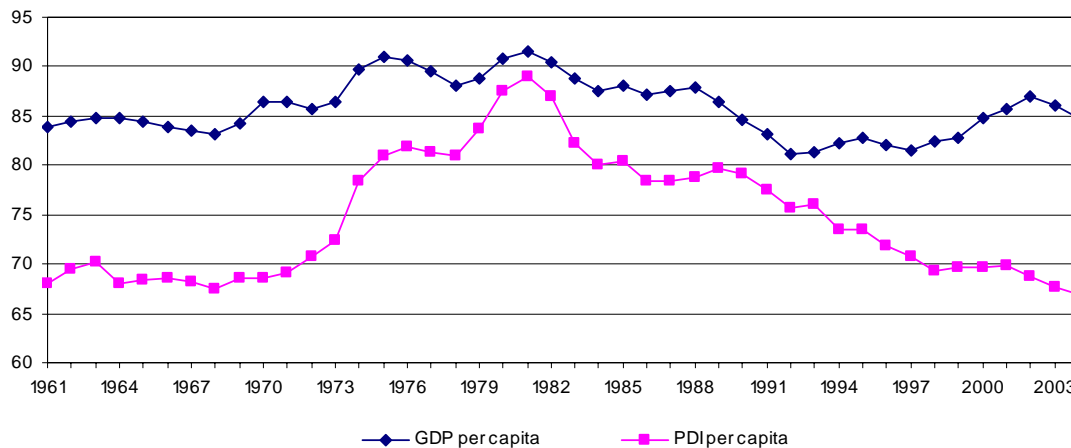
Statistics Canada told the Committee that Canadians have continuously worked fewer hours than is the case in the United States. As well, the C.D. Howe Institute indicated that



business sector investment in machinery and equipment is \$1,800 less per worker per year in Canada compared to the United States.

Figure 4 shows Canadian income as a percentage of income in the United States over the 1961-2004 period.

**Figure 4: Canadian Income as a Percentage of United States Income, 1961-2004**



Note: GDP is Gross Domestic Product. PDI is personal disposable income. Nominal GDP and PDI figures have been used in the calculations. Currency adjustments have been made.

Source: Centre for the Study of Living Standards, Income and Productivity Data, Last updated: 30 March 2005, Table 3.

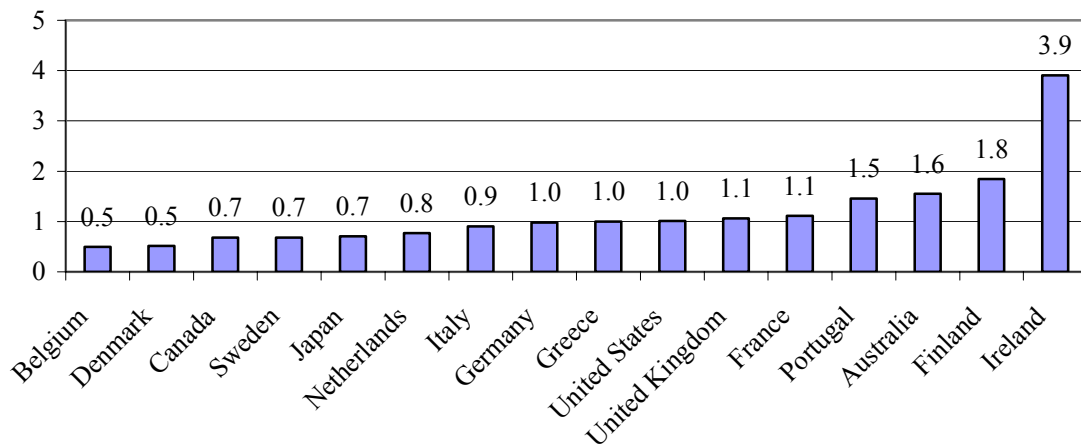
### C. Canada's Productivity Performance Relative to Other Countries

While a focus on any productivity gap between Canada and the United States is important, it should also be noted that Canada's labour productivity growth also lags other countries. The Committee was informed that Canada's average annual growth in productivity over the 1995-2004 period was 1.6%, giving Canada a ranking of 18 among 24 industrialized countries. In 2004, Canada ranked 18<sup>th</sup> among 23 OECD countries in terms of the level of GDP per hour worked; in 1950, Canada ranked 5<sup>th</sup> in this category.

The Atlantic Institute for Market Studies remarked that, without at least matching the output per worker of competitor nations, the economic foundation of Canada’s social contract is in jeopardy.

Figure 5 presents average annual multifactor productivity growth for selected OECD countries over the 1990-2001 period. Canada’s average annual growth rate, at 0.7%, mirrored that of Sweden and Japan; it was higher than Belgium and Denmark, which had a rate of 0.5%. The average annual multifactor productivity growth rate of the OECD countries shown is much lower than the 3.9% rate experienced in Ireland; Finland had the next highest rate, at 1.8%.

**Figure 5: Average Annual Multifactor Productivity Growth for OECD Countries, 1990-2001 (%)**

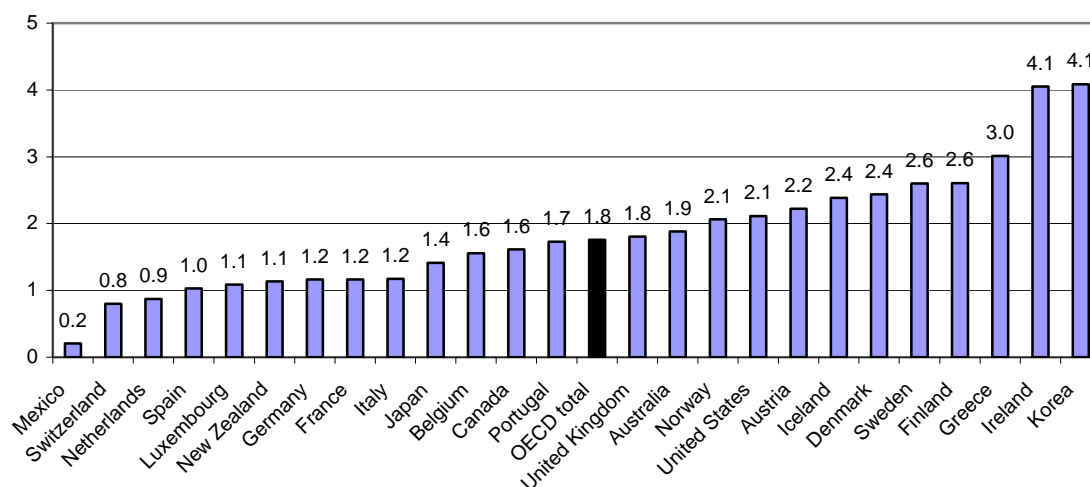


Source: *OECD Factbook 2005*, <http://ceres.sourceoecd.org/vl=4748840/cl=163/nw=1/rpsv/factbook/>.

Figure 6 presents average annual labour productivity growth in the business sector for OECD countries over the 1994-2003 period. Canada’s average annual labour productivity growth rate in the business sector, at 1.6% over the period, was the same as Belgium and relatively close to the average annual OECD rate of 1.8%. Several European countries had a rate lower than that of Canada, including the Netherlands, Germany, France and Italy. Canada’s rate was surpassed by that in a number of other countries, including our

major trading partner, the United States. Ireland and Korea had the highest average labour productivity growth rate over the period, at 4.1%.

**Figure 6: Average Annual Labour Productivity Growth in the Business Sector for OECD Countries, 1994-2003 (%)**



Note: The “business sector” excludes the public sector, in which productivity is typically more difficult to measure.

Source: *OECD Factbook 2005*, <http://ceres.sourceoecd.org/vl=4748840/cl=163/nw=1/rpsv/factbook/>.

## **CHAPTER 5: WHAT DID ROUNDTABLE PARTICIPANTS RECOMMEND TO ENHANCE CANADA'S PRODUCTIVITY PERFORMANCE?**

---

Given the sentiment among the Committee's Roundtable participants that Canada must improve its rate of productivity growth if Canadians are to enjoy an increased and sustainable standard of living in the future, they proposed a range of recommendations to enhance Canada's productivity performance.

In addition to a general recommendation advocating measures that encourage business, governments and individuals to work together to realize better Canada's prosperity potential, participants recommended more specific measures with respect to corporate and personal taxation, capital investment and regulatory policy, trade policy, business financing, the labour force and employment, regional development and other issues.

### **A. Tax Policy**

In general, a country's tax regime affects the level of business investment, the willingness of entrepreneurs to risk their capital in new and uncertain ventures, and the extent to which individuals will engage in paid employment rather than leisure and will invest in lifelong learning. A number of the participants suggested that elements of Canada's tax system provide disincentives to invest and to work.

Table 1 shows various sources of tax revenues as a percentage of total taxation in the G-7 countries for 2002.

	Income and profits	Social security	Property	Goods and services	Other
<b>Canada</b>	<b>46.2</b>	<b>15.2</b>	<b>9.8</b>	<b>26.3</b>	<b>2.5</b>
France	23.9	37.0	7.5	25.4	6.2
Germany	28.0	40.3	2.3	29.2	0.2
Italy	32.5	29.4	5.1	26.9	6.1
Japan	30.6	38.3	10.8	20.1	0.2
United Kingdom	37.8	17.0	12.0	32.7	0.5
United States	44.4	26.1	11.9	17.6	-
OECD average	35.3	25.4	5.5	31.9	1.9

Note: "Other" includes payroll taxes and rounding adjustments.  
Source: Organization for Economic Cooperation and Development, *Revenue Statistics*, 2004, p. 70.

Some participants suggested that reduced corporate taxes would stimulate the investment needed to enhance productivity growth. They advocated immediate elimination of the federal corporate capital tax and the corporate surtax, as well as a reduced corporate income tax rate – perhaps 12% to match the federal small business tax rate. The C.D. Howe Institute has estimated that each percentage point decrease in the statutory corporate income tax rate could increase the inflow of foreign investment in Canada by more than \$1 billion annually. The Fraser Institute suggested that the corporate capital tax is one of the most damaging taxes in Canada.

Table 2 shows marginal effective tax rates on capital investments, for 2004, in a number of countries. Capital investments include building construction, engineering construction, and machinery and equipment used in the production process.

Hong Kong	5.7
Singapore	7.6
Sweden	11.2
Ireland	11.5
Mexico	12.8
Denmark	16.5
Russia	17.6
Australia	17.8
UK	18.7
Netherlands	19.2
Finland	19.9
India	22.5
US	23.0
Italy	26.0
France	27.8
Brazil	29.2
Japan	29.8
<b>Canada</b>	<b>31.3</b>
Germany	32.7
China	37.7

Source: Duanjie Chen and Jack M. Mintz, "How to Become Seductive: Make Canada More Investment-Friendly," C.D. Howe Institute, 19 January 2005, p. 2.

Participants also recommended an increase in the level of the small business tax rate threshold, adjustments to capital cost allowance rates to reflect better the useful life of assets and a reduction in the effective tax rate on business investment. According to the Fraser Institute, the current level of the small business tax rate threshold is a barrier to growth.

The Fraser Institute also suggested that business taxes impose significantly higher economic costs than do sales, payroll and personal income taxes, and remarked that it costs the economy \$1.55 in lost output to raise \$1 in revenue from corporate income taxes. In the Institute's view, Canada makes the highest use of what it considers to be the most damaging taxes: those on income and profit. In 2002, Canada collected 46.2% of its total revenue from these taxes, compared to an average of 35.3% among industrialized countries. It also told the Committee that Canada has the third highest effective marginal tax rate on capital investments among industrialized countries, behind China and Germany.

These participants concluded that the current system of corporate taxation is having a variety of detrimental effects. It limits the ability of organizations to finance needed investments in the capital equipment and new technology that make employees more productive. As well, they contend that it limits their ability to give wage increases that could enhance labour productivity and finance the acquisition of more skills by employees. Moreover, jurisdictions with high levels of corporate taxation effectively reduce the after-tax rate of return on investment, thereby lowering the incentive to invest in capital.

Providing a different perspective, the Canadian Auto Workers suggested that the "very substantial" corporate tax cuts that have occurred federally and provincially since 2001 – which have reduced the tax burden on business by about 25% – have not had a measurable positive impact on business investment spending or on productivity growth.

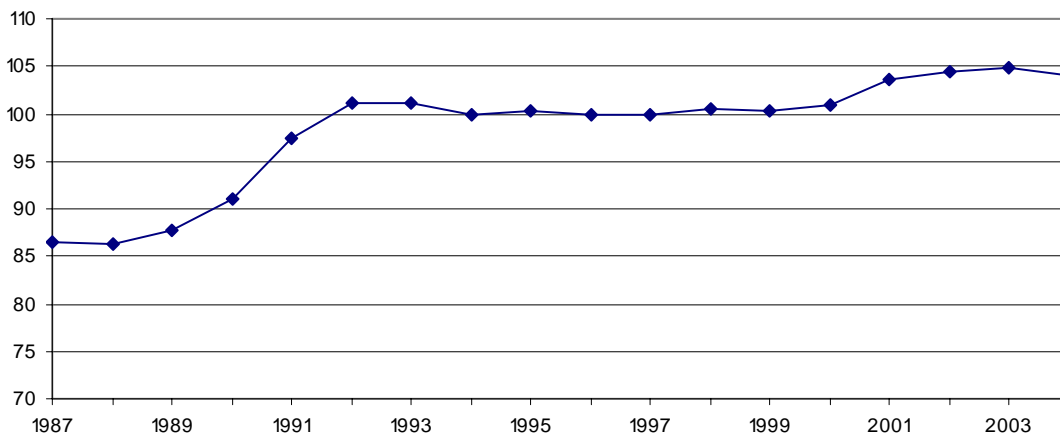
Two changes to personal income taxation were recommended to enhance Canada's productivity performance: a reduction in the income tax rates for middle- and upper-income earners, and an increase in the level of the thresholds at which these tax rates apply. It is expected that these changes would improve the ability of Canadian employers to retain skilled workers, halt the brain drain, enhance incentives for entrepreneurial activity, and foster savings and investment.

## B. Capital Investment and Regulatory Policy

As noted above, there is a clear link between business investment – particularly in machinery, equipment and technology – and enhanced productivity. Participants provided the Committee with a number of recommendations about investment. The Canadian Auto Workers advocated increased fixed investments, including through the use of such policy tools as monetary policy, the tax system and revitalized public investment. The Union also urged that investments be made in the “right” sectors, with a federal focus on targeted investment measures, sectoral economic planning, sectoral regional investment structures, and trade and foreign investment policies. Moreover, the Union supported tools to ensure that foreign investors respect Canadian priorities and social benefits.

Figure 7 shows the capital stock per hour worked in the Canadian business sector over the 1987-2004 period. Capital stock typically includes building construction, such as plants and offices, engineering construction, such as roads and dams, and machinery and equipment used in the production process.

**Figure 7: Capital Stock per Hour Worked in the Canadian Business Sector, 1987-2004 (1997=100)**



Source: Centre for the Study of Living Standards, “The Puzzling Behaviour of Recent Labour Productivity Growth in Canada,” Submission to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, 11 May 2005, Table 5.



In addition to enhanced domestic investment, participants also identified the need to improve incentives for higher rates of capital investment, remove restrictions on foreign investment – such as foreign ownership restrictions and screening requirements – and facilitate investment by U.S. and other foreign multi-nationals in Canada.

According to these participants, investments – including in machinery and equipment as well as in new technology – are needed to ensure that employees have the best tools available in order to enhance their productivity. As well, the introduction of new technology in the workplace often requires that employees acquire new skills, and a more skilled workforce is generally more productive. Moreover, the introduction of new capital equipment and new technology could lead to a realignment of capital and labour, which may enhance productivity.

Highlighting the importance of investment in information and communications technology, the Information Technology Association of Canada remarked that Canada must avoid a “vicious” downward economic spiral of underinvestment, and reduced productivity and capacity to invest.

Proposing that the adoption and diffusion of new technology contributes to enhanced productivity, participants advocated the removal of regulatory and policy barriers to the adoption of new technology, and increased assistance in its diffusion. They suggested that Canada’s small and medium-sized businesses (SMEs) are underutilizing new technology and that their productivity growth is particularly important given their importance to Canada’s economy. Tax incentives for SMEs to increase the adoption of new technology were proposed.

As well, believing that Canada has great potential to benefit from R&D technology and knowledge transfers from the United States, participants supported measures to facilitate such transfers. For example, since foreign technology affects Canada through foreign

direct investment, measures to facilitate investment by U.S. and other foreign-owned multi-nationals in Canada might be considered.

These participants felt that new technology – particularly information and communications technology – has been, and may continue to be, an important driver of productivity improvement. According to the Information Technology Association of Canada, productivity in today's economy is driven by investments in, and the use of, information and communications technology. The Association is concerned about the relatively low rate of adoption of such technology among Canada's small and medium-sized enterprises, and noted the presence of more favourable incentives in the United Kingdom and Japan. Statistics Canada also noted that productivity gains occur to a relatively greater extent in large plants than in small plants.

The C.D. Howe Institute indicated that despite Canada's relatively generous system of tax assistance for R&D, such spending by businesses as a proportion of GDP is ranked in the middle of OECD member countries. Potential explanations for this ranking include the relative openness and small scale of the Canadian market relative to the United States, the concentration of private sector R&D activities within North America, and the state of bilateral economic integration, which has not yet been extended to include the U.S. innovation system. Since the United States has a natural advantage in attracting R&D activities within North America, it may be more beneficial to focus on facilitating R&D knowledge and technologies transfers from the United States. In the Institute's view, R&D spending in the United States is significantly more important for Canadian productivity growth than is Canada's own R&D spending.

### **C. Trade Policy**

A country's trade policy – the extent to which goods and services move fairly and freely both within and outside its borders – affects its productivity performance. From this perspective, some participants argued that Canada's productivity growth rate could be

enhanced through greater liberalization of trade and measures to foster competitive markets. In their view, trade liberalization and enhanced global competition provide an incentive to look for efficiencies within the organization, and to take measures that will enhance productivity in order to be more competitive. Consequently, they advocated the negotiation of additional trade agreements and measures to reduce non-tariff barriers to trade, such as rules of origin and border delays.

According to the Conference Board of Canada, Canada has relatively higher trade barriers than does the United States, and these barriers may enable Canadian firms to operate with higher costs than their competitors, since they are able to “hide behind” the barriers.

Statistics Canada told the Committee that trade liberalization has allowed plants to become more specialized, and has resulted in technology investments and enhanced productivity. It also informed us that businesses that export have increased their productivity as they entered export markets, grew much more rapidly after doing so, and introduced new technologies more quickly.

The Canadian Auto Workers suggested that eliminating trade barriers will not necessarily enhance productivity. The Union argued that while trade barriers can protect unproductive practices, implementing measures to allow greater international competition does not necessarily increase productivity. Although it supported the lowering of trade barriers, the Conference Board of Canada suggested that while substantial gains in productivity were expected after the signing of the free trade agreement, data indicate that these gains do not seem to have been realized. For the Conference Board, this situation raises the question of what Canadian productivity would have been had Canada not signed the agreement.

## **D. Business Financing Policy**

The extent to which businesses are able to access reasonably priced capital is a key influence on the extent to which they can make productivity-enhancing investments. Access to capital is particularly important for Canada's small and medium-sized businesses. Participants made a variety of recommendations about access to financing for businesses: ensuring timely access to financing at a reasonable cost; re-evaluating, with a view to abolishing, the federal government's contribution to labour-sponsored funds; using back-end, rather than up-front, credits; focusing on regulatory and tax arrangements that have overall positive effects on the development of a private financing market; and focusing on programs that target start-up companies.

According to Professor Suret of Laval University, ensuring timely access to reasonably priced financing is an essential factor in corporate competitiveness. In his view, while there may be an abundant supply of capital, financing negotiations are lengthy and costly for new businesses, and efforts should be made to reduce the costs of this process; however, this goal cannot be achieved simply by increasing the supply of funding available.

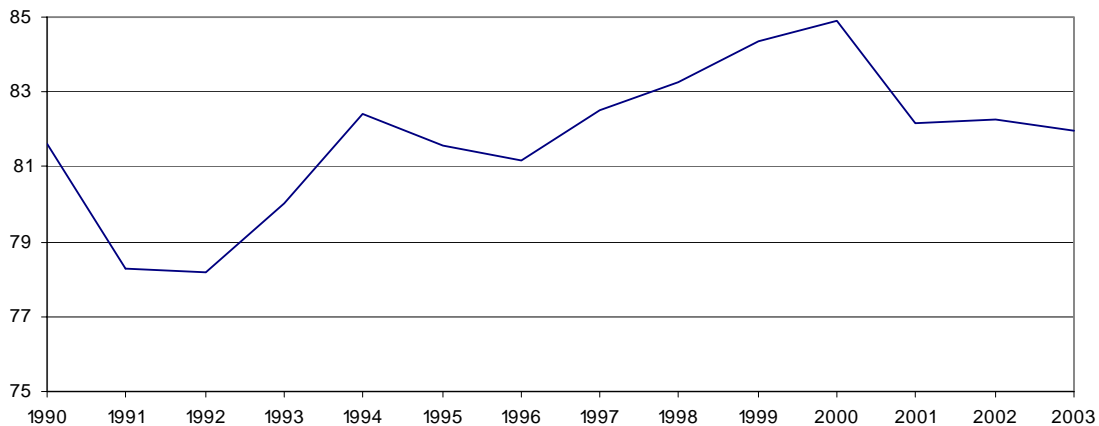
## **E. Labour and Employment Policy**

There is a positive relationship between a highly educated workforce and a productive workforce. Participants recommended measures to encourage investments in human capital, including through greater spending on post-secondary education and funding for research and development in universities. A better educated workforce benefits employers through greater staffing flexibility and higher productivity, while relatively more educated – and hopefully more productive – employees may receive higher levels of compensation, which improves their standard of living, contributes to economic growth and enables investments in lifelong learning.

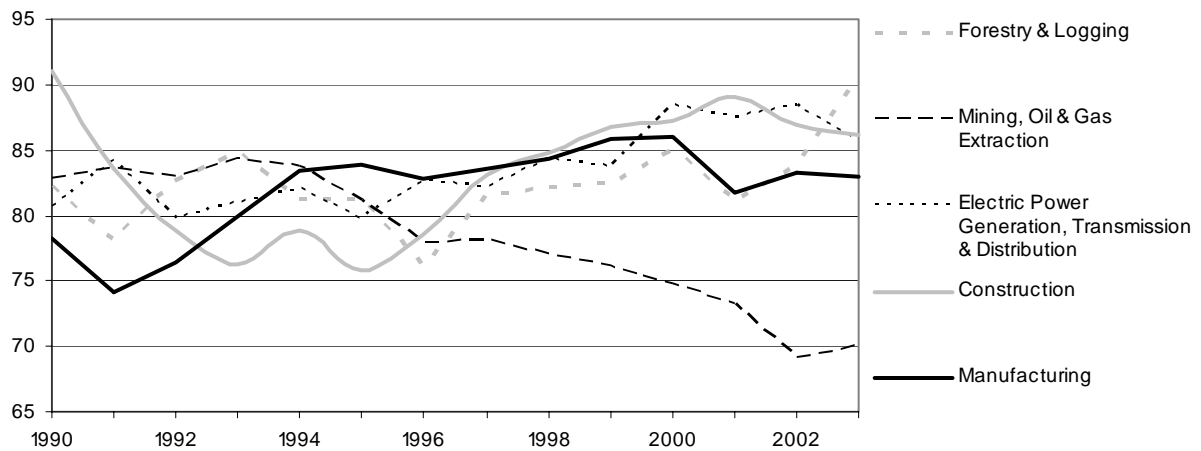
According to the Canadian Auto Workers, while education and skills development are important, Canada's poor productivity performance cannot be explained by a lack of skills. In the Union's view, a significant proportion of the Canadian workforce is underutilized, although there are a small number of specialized areas where additional skilled workers are needed, including trade apprentices. The Conference Board of Canada told the Committee that while Canada has very high rates of post-secondary education, high rates are not observed in engineering science or technical trades.

Full employment, as well as policies that promote longer vacations and more holidays, were recommended by the Centre for the Study of Living Standards. The Centre suggested that, in a full employment environment, there is no slack in the system; rather, there are economies, more opportunities to learn by doing and fewer inefficiencies. From that perspective, the Centre advocated a monetary policy that results in a low rate of unemployment compatible with stable inflation and low interest rates. Figure 8, which presents the average annual capacity utilization rate in the Canadian industrial sector over the 1990-2003 period, shows that there is slack in that sector overall. Figure 9, which presents the average annual capacity utilization rate by sector over the same period, shows the degree to which there is slack in the different sectors.

**Figure 8: Average Annual Capacity Utilization in the Industrial Sector, Canada, 1990-2003 (%)**



Source: Statistics Canada, CANSIM Table 028-0002.

**Figure 9: Average Annual Capacity Utilization, Canada, By Sector, 1990-2003 (%)**

Source: Statistics Canada, CANSIM Table 028-0002.

Moreover, the Centre for the Study of Living Standards stated that longer vacations and more holidays could enhance labour productivity as workers are better rested; while total output may decline, output per hour worked could rise.

## F. Regional Development Policy

Recommendations specific to Atlantic Canada were also made by participants. The Atlantic Institute for Market Studies argued that public policy barriers to greater prosperity in Atlantic Canada should be removed. In the Institute's view, removal of these barriers would require changes to the Equalization program, regional subsidies and supports, and the Employment Insurance program. The Institute argued that the Equalization program results in most recipient provinces having higher rates of taxation, which hampers productivity improvements. Moreover, the Institute suggested that regional subsidies and supports, such as the Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA), have a number of negative effects. They may crowd out other investors who are unable to compete with the Agency's terms, with the result that organizations face fewer options when securing private capital investment. As well, they may prop up

unresponsive and uncompetitive organizations. Finally, the Institute asserted that such aspects of labour policy as the incentives in the Employment Insurance program could result in labour shortages, which discourage business investment.

Given high rates of taxation, the crowding out of private financing because of such programs as the ACOA and labour shortages, the Atlantic Institute for Market Studies argued that employers lack an incentive to undertake investment. The Institute advocated lower capital taxes or regionally specific capital tax exemptions and/or regionally specific general tax reductions as alternatives to regional subsidies.

The Minister of the Atlantic Canada Opportunities Agency provided the Committee with information that reached different conclusions about certain issues. The Committee was informed about a September 2004 report by the Atlantic Provinces Economic Council which concluded that companies in Atlantic Canada are below the national average in terms of their level of government subsidies. The Council's work revealed that, over the 1998-2000 period, total business subsidies per capita in Atlantic Canada averaged \$301, a figure that was 11% lower than the national average of \$337 per capita; these subsidies have been below the national average since the mid-1980s. The conclusion that can be reached is that businesses in Atlantic Canada are not systematically subsidized at a significantly higher rate than elsewhere in Canada.

Moreover, the report by the Atlantic Provinces Economic Council found that chartered banks had significantly rationalized their business banking services during the past decade and had moved decision-making processes about lending to regional centres. The report also suggested that the ACOA was well-positioned to work with Community Business Development Corporations and credit unions in Atlantic Canada to address issues about access to capital, and noted that the ACOA has played an advocacy role in this area. As well, the Agency has supported several venture capital funds since the 1990s.

Over the February 1995 to March 2005 period, the Atlantic Canada Opportunities Agency invested more than \$774 million in about 6,000 repayable projects under its Business Development Program. Some of these projects, which have stimulated the Atlantic economy and created thousands of jobs, might be considered to be of a higher risk than those which commercial lenders are prepared to take on. Despite the higher risk, business start-ups supported by the Agency have had twice the five-year survival rate of other new businesses in the region. Over the past two years, the average annual combined default and write-off rate under the Business Development Program was 3.47%, and the Agency collected 90% of repayable amounts.

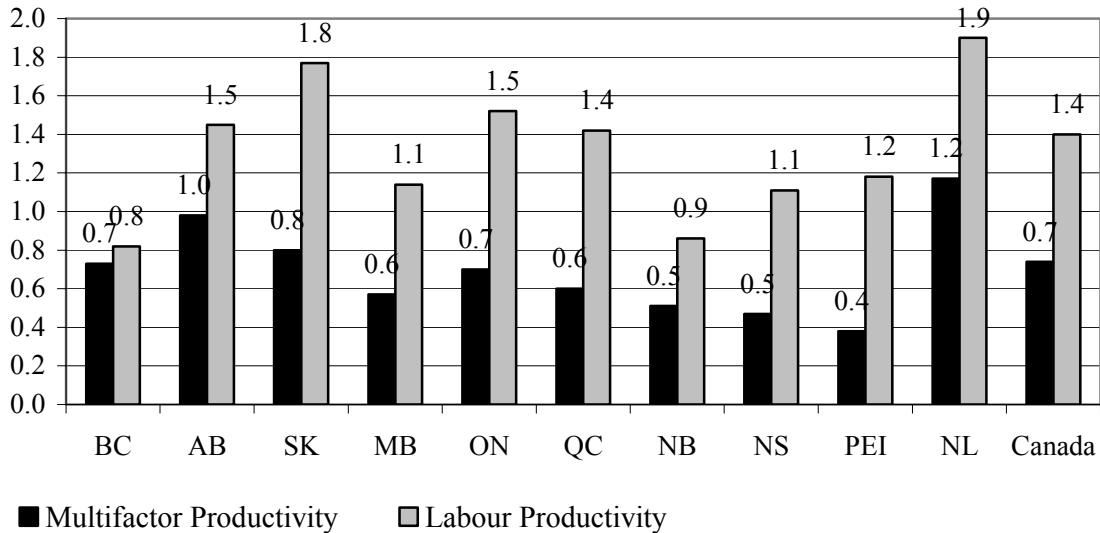
The Committee is aware of the Atlantic Innovation Fund, which is a component of the federal initiative designed to help Atlantic Canadians compete in the global, knowledge-based economy. The Fund's objective is to increase the capacity for, and commercialization of, research and development in Atlantic Canada. As well, we are aware of the positive contribution made by the Atlantic Research Commercial Network.

Conflicting advice with respect to low-productivity regions was presented by participants. The Centre for the Study of Living Standards argued that policies should be implemented to promote the movement of resources from low- to high-productivity regions and sectors through mobility grants, better labour market information and other types of incentives. Professor Rankaduwa of the University of Prince Edward Island suggested that policies should focus on increasing productivity in low-productivity regions and provinces.



Figure 10 presents average annual labour and multifactor productivity growth, by province and for Canada, over the 1987-2003 period.

**Figure 10: Average Annual Productivity Growth by Province, 1987-2003 (%)**



Source: "Labour, Capital and Total Factor Productivity by Industry for Canada and the 10 Provinces," Canadian Centre for Living Standards, Updated: 17 June 2004.

With respect to Prince Edward Island, Professor Rankaduwa proposed that the province's investment gap in R&D, smaller proportion of workers with higher levels of education, and gap in the capital stock per worker be addressed through public-private partnerships. He noted that the province has had a persistent standard of living gap relative to the rest of Canada. In his view, the relative productivity gap is the largest contributor to the relative standard of living gap. Professor Rankaduwa urged a regional focus in policy making, in part because ensuring high rates of growth in regional productivity will contribute to high rates of national productivity growth.

## **G. Other Issues**

Comments were also made by participants about property rights and certain provincial/territorial policies. For example, within the context of fishing and aquaculture, the Atlantic Institute for Market Studies recommended that a favourable intellectual and physical property rights regime be fostered. In one of its publications, the Institute has commented on such issues as transferring ownership and control of the fishery to those who make their living from it, making fish quotas fully transferable and tradeable, and a National Aquaculture Act that creates strong property rights. According to the Institute, a favourable property rights regime would be beneficial for businesses and would lead to increased investments. In the Institute's view, if businesses are not assured of high-quality property rights protection, it is difficult to go forward with certain types of innovations.

A number of the recommendations made by participants addressed policies of provincial/territorial governments. They advocated more fiscally responsible policies, the elimination of provincial capital taxes, and the harmonization of sales taxes in order to avoid levying sales taxes on business inputs.

## **CHAPTER 6: WHAT ACTIONS ARE NEEDED TO ENHANCE CANADA'S PRODUCTIVITY PERFORMANCE?**

---

The Committee, like our Roundtable participants, is convinced that Canada's productivity performance must be improved if Canada is going to grow and prosper in the global marketplace, and is going to be able to meet the challenges posed by future fiscal and social pressures.

Clearly, actions are needed now to enhance productivity and innovation in order that Canadians can enjoy the high standard of living and quality of life that they both desire and deserve. It is vitally important that the public policy framework contain the appropriate incentives: for domestic businesses, for foreign investors and for Canadians.

In the Committee's view, there is no single measure – program, tax or spending – that will “fix” Canada's poor productivity performance, and there is no “quick fix.” Instead, what is needed is a broader view and a range of federal actions to enhance productivity performance and competitiveness in this country. We believe that the federal government should have a greater focus on those decisions, programs and policies that affect productivity performance and the incentive to undertake research and development. This approach seems to have worked with the federal “rural lens” within the Rural Secretariat of Agriculture and Agri-Food Canada, and we feel that a similar mechanism would be beneficial in enhancing the focus on productivity performance and competitiveness.

The Committee is aware of the valuable contributions made by the Micro-Economic Policy Analysis Branch of Industry Canada in helping to ensure a focus on productivity and a range of other issues, but we believe that a greater focus is required, particularly within other federal departments and agencies that make policy decisions that affect Canada's productivity performance, albeit perhaps in a less direct manner. It is for this reason that the Committee recommends that:

**Industry Canada develop a “productivity prism” through which existing and future federal policies and programs would be assessed to determine their impact on productivity in Canada. The department should report its findings on any productivity effects to the proposed Forum on Productivity.**

In terms of specific measures that could be implemented by the federal government – and through which an assessment would occur with the adoption of a productivity prism – the Committee supports a federal plan with a number of components:

- incentives to encourage businesses to invest in capital equipment, to undertake research and development, to implement technological innovations and to upgrade the skills of their employees;
- measures to encourage individuals to engage in labour market activity, to invest, and to engage in lifelong learning and skills development;
- policies to increase foreign direct investment in Canada; and
- actions to ensure that all sectors, regions and provinces/territories most effectively contribute to national productivity growth.

The Committee is aware that the federal government currently has a range of tax, spending and other measures designed to stimulate productivity growth as well as to encourage research and development. We are convinced, however, that more must be done. Current initiatives have not had the desired result, and productivity performance must improve in Canada if we are to meet the challenges that lie ahead.

The Committee believes that a key component of a federal plan to enhance productivity performance is a comprehensive review of the corporate and personal income tax systems to ensure that the incentives inherent in those systems result in the desired outcomes.

The Committee continues to support a reduced corporate tax burden. We also advocate, at a minimum, the alignment of capital cost allowance rates with the useful life of assets.

We believe that reduced corporate taxes – including a reduction in the general corporate tax rate and the immediate elimination, rather than phase out, of the federal capital tax – would lead to high levels of investment in machinery and equipment as well as in research and development, and we support the elimination of the corporate surtax. Moreover, we continue to believe the conclusions and recommendations reached in our May 2000 report *The Taxation of Capital Gains*, and advocate further reductions in the capital gains tax in order to be consistent with our major trading partners.

Since provincial/territorial corporate tax policies also affect the incentives to invest and to adopt new technology, a review by provincial/territorial governments of their corporate tax systems – particularly their capital taxes – and the incentives inherent in their systems is also needed. Consequently, the Committee urges the federal government to convene a meeting with provincial/territorial governments to undertake such a review. It is important that all orders of government work toward the same goal: improved productivity performance in Canada.

The Committee also believes that other actions are needed within the business community. In our view, business organizations in Canada should place the highest possible priority on entrepreneurial behaviour and on rewarding employees for the contributions they make to productivity growth within their workplace. We feel that it is the appropriate corporate culture, in conjunction with the appropriate incentives, that will lead to the attainment of our productivity goals.

Moreover, the Committee also supports changes to the personal income tax system that will give Canadians higher levels of disposable income that can be invested, including in education and training throughout their lifetime. Since the tax system affects the incentive to engage in labour market activity, and to invest in some undertakings rather than others, it is important that desirable incentives be supported. We also believe that personal income tax changes are one tool that can be used to combat the brain drain.

As well, other measures to encourage human capital investment are needed. The federal government must, on a priority basis, examine the extent to which literacy and numeracy problems among Canadians are limiting their potential in society and at their workplaces, and the potential of our country. During our current study, the Committee learned about 2003 survey results which concluded that many adults have difficulty with unfamiliar literacy and numeracy demands of modern life and the modern workplace. Moreover, the survey found that the parents' level of education had a significant effect on the literacy scores of their children, and that literacy skills have a large impact on earnings.

Although policies that promote longer vacations and more holidays were recommended to us, the Committee believes that such policies have created conflicts among European countries. Consequently, we do not make any recommendation in this area at this time.

Earlier, the importance of foreign direct investment was noted. The Committee believes that while domestic investment is critically important, foreign direct investment has a number of unique advantages. For example, this type of investment often involves the introduction of technological innovation as well as advanced managerial practices. Canada must remove all unnecessary restrictions on foreign direct investment and ensure that policies and practices encourage such investment. We also feel that a study is needed to determine whether high levels of foreign direct investment in Asia are detrimentally affecting investment in Canada, and thereby Canada's productivity performance.

As we have done for a number of years – most recently in our September 2002 report *An Environment for Prosperity: Facilitating the Growth of Small and Medium-Sized Businesses in Canada* – the Committee advocates access to reasonably priced financing for Canadian businesses, particularly for the small and medium-sized businesses that we believe are the engines of growth and the creators of jobs in this country. We believe that a study should be undertaken to determine the extent to which Canadian small and medium-sized businesses, particularly start-up companies, have timely access to reasonably priced financing, with any needed corrective actions taken.

The productivity enhancements that the Committee hopes occur within our small and medium-sized businesses must not be limited because of inadequate access to reasonably priced capital. As well, we feel that Canadian attitudes toward entrepreneurship and venture capital financing – particularly regarding timeliness, amount and a commitment to ongoing support – must be like those in other countries if we are to be productive and prosper.

The Committee also believes that trade liberalization, trade diversification and trade agreements – and ongoing efforts to ensure that our trading partners abide by these agreements – are important means by which our businesses can prosper in the global marketplace. Moreover, it is important that businesses also be as competitive as possible domestically. Recognizing that internal trade barriers may play a role in this regard and should be minimized – if not eliminated – we will be convening a Roundtable discussion on the topic of internal barriers to trade. Ultimately, global and domestic competitiveness may give businesses the incentive to maximize their productivity performance.

The Committee also feels that all sectors of the economy and all regions of Canada must have the opportunity to contribute to our national productivity performance. In a federation such as ours, it is important that every sector and region – with its unique qualities and attributes – be supported in order that it can contribute most effectively to its own, and the nation's, prosperity.

One of the measures needed to ensure productivity in all sectors of the economy is “smart regulation,” and we are aware of recent World Bank reports – *Doing Business in 2004: Understanding Regulation* and *Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth* – from which lessons might be learned for Canada. We are also aware of the work of the External Advisory Committee on Smart Regulation and know that the President of the Treasury Board, in his capacity as the Minister responsible for the Government of Canada

Regulatory Policy, has been asked to lead the development of a regulatory government framework for this century.

Some participants referred to Canada's monetary policy in relation to this country's productivity performance. The Committee believes that this issue should be carefully studied by the Bank of Canada to determine if any changes are needed to Canada's monetary policy.

There is no one simple solution to Canada's "lagging" productivity performance. There is no "quick fix." What is needed for success are coherent actions that will enhance productivity performance, research and development, and innovation in Canada. From this perspective, the Committee recommends that:

**Relevant federal departments implement a comprehensive plan designed to enhance productivity and competitiveness in Canada. The plan, which should be fully implemented by 30 June 2006 with the exception of the proposed tax changes, should contain the following elements:**

- **changes to the corporate tax system, including a reduction in the general corporate tax rate, the immediate elimination of the federal capital tax, and an alignment of capital cost allowance rates that is at least consistent with the useful life of assets;**
- **changes to the personal tax system, including reduced income tax rates for middle- and upper-income earners, increased thresholds at which these rates are paid, and a modified capital gains tax system to ensure consistency with the United States;**



- **an examination of foreign investment restrictions, with a view to eliminating unnecessary restrictions and to adopting measures to increase foreign direct investment;**
- **additional measures to ensure access to financing, at reasonable cost, for all Canadian businesses, but particularly for small and medium-sized businesses;**
- **continued pursuit of international trade agreements that enhance the ability of Canadian businesses to compete in the global marketplace;**
- **continued actions toward the elimination of internal barriers to trade with a view to making the domestic marketplace more competitive; and**
- **the development of international dispute settlement mechanisms that will facilitate long-term solutions to trade irritants.**

The Committee realizes that there are federal budgetary constraints, and supports the priorities of balanced budgets and debt reduction. Tax changes have federal revenue consequences, and fiscal planning is required. Consequently, we would urge that the tax changes be phased in over time, as resources permit, with priority given to the corporate tax changes. The tax changes should, in our view, be fully implemented within a five-year period. We also believe that the Department of Finance should study the relative effects of consumption taxes and income taxes on economic behaviour.

While the Committee does not make specific recommendations about the importance of efficient regulatory systems and quality infrastructure for high productivity performance in all regions, we support them as key components of a federal plan for productivity and competitiveness in Canada.

In various reports and over a number of years, the Committee has consistently supported efficient regulation as a contributor to economic growth. We feel that smart, streamlined federal regulation, and speedier adjudication and resolution of commercial disputes, must become a priority. We believe that there are a number of regulatory regimes – including, for example, Canada’s dairy quota system – that may have productivity-limiting effects. We would support a review of such regimes to determine their effects on productivity and competitiveness.

Once a federal plan for productivity is fully implemented, Canadians and Canadian businesses must be able to assess the progress that is being made in achieving the goal of high productivity performance. While we are aware that a number of agencies and organizations – both governmental and private sector – already measure productivity growth in Canada, the Committee believes that a single agency must exist whose focus is the measurement of productivity in Canada and an assessment of the combined productivity effects of federal initiatives on productivity performance. For this reason, the Committee recommends that:

**The federal government create a Forum on Productivity. The Forum should be comprised of no more than twelve representatives of business, organized labour, the academic community, privately funded public policy organizations, Industry Canada, the Department of Finance Canada, the Bank of Canada and Statistics Canada. Each representative should be appointed for a four-year term. The Forum should be supported by a small coordinating secretariat.**

**The Forum should have two responsibilities: ongoing and timely reporting on, and measurement of, productivity performance; and an assessment of the combined productivity effects of federal initiatives that influence productivity performance. The Forum should report to Parliament annually on its findings in each of its areas of responsibility.**

**The Forum should be established for an initial four-year period. The Forum's mandate should be renewed if a Parliamentary review concludes that it has been effective in fulfilling its responsibilities.**

The Committee believes that the full and timely implementation of these recommendations will lead to the enhanced productivity, innovation, research and development that will help improve our standard of living and prosperity as a nation in the decades ahead. But we caution: full implementation of these measures is needed, and action must occur now. The impact of improved productivity performance on living standards accumulates slowly. Canada's productivity problem is real. The solutions are at hand. The time for endless discussion and study has long passed. We must answer the wake-up call now.

## **APPENDIX A: FEDERAL AND PARLIAMENTARY INITIATIVES AND REVIEWS**

A range of federal policy initiatives – including tax measures, direct program spending, and funding for specialized agencies and universities – encourage the research and innovation that should lead to enhanced productivity. For example, in February 2002, the federal government announced the Innovation Strategy which committed Canada, by 2010, to:

- rank among the top five countries in the world in terms of research and development (R&D) performance;
- at least double the federal government's then-current investment in R&D;
- rank among the world leaders in the share of private sector sales attributable to new innovations; and
- raise venture capital investments per capita to prevailing U.S. levels.

In addition, federal support for basic research occurs through a number of federal granting councils and research agencies. These include the Canada Foundation for Innovation, Genome Canada, the Canada Research Chairs, National Research Council Canada, Technology Partnerships Canada, the Canadian Institute for Advanced Research, the Canadian Institutes of Health Research, the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, and the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada.

As well, the federal government provides funding for the indirect costs of research, offers the Scientific Research and Experimental Development (SR&ED) investment tax credit, and supports commercialization through, for example, the federal granting councils, pilot programs and enhanced access to venture capital financing for companies turning research into new products and services.

Prime Minister Martin is advised by the National Science Advisor appointed in April 2004 and the Advisory Council on Science and Technology created in July 1996. The Minister of Industry recently established an Expert Panel on Commercialization and the Advisory Committee on Paperwork Burden Reduction. Recent speeches by Prime Minister Martin, the Minister of Industry and the Minister of Finance frequently stress the importance of productivity growth and the policies needed to facilitate this growth.

The Committee's Roundtable discussion is the latest in a number of Parliamentary examinations of productivity issues. Productivity is routinely mentioned by the House of Commons Standing Committee on Finance in its pre-budget consultation reports and by the House of Commons Standing Committee on Industry, Science and Technology. This latter Committee has examined productivity, innovation, and research and development issues in no fewer than four reports since 1997. Productivity issues will also be examined by the House of Commons Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade when it reviews Canada's International Policy Statement, which was released in April 2005 and notes the importance of competitiveness and productivity performance.

Parliament's examination of, and recommendations about, productivity can also be guided by advice from external experts, such as by the 1992 report of the Steering Group on Prosperity, *Inventing Our Future: An Action Plan for Canada's Prosperity*. This report, which identified 54 action items, identified the need to develop and implement consumer education programs, reduce government deficits through reduced spending rather than increased taxes and pursue trading rights aggressively through vigorous use of dispute settlement procedures. Since the report's release, changes have been made in a number of the areas identified; no action has been, taken, however, regarding a relatively significant number of the other action items.

**APPENDIX B: ROUNDTABLE PARTICIPANTS**

<b>Name of Organization</b>	<b>Name of Participant</b>	<b>Date of Appearance</b>
<b>As an individual</b>	Jean-Marc Suret, Director, School of Accountancy, Laval University and Fellow CIRANO	May 11, 2005
<b>Atlantic Institute for Market Studies</b>	Bruce Winchester, Director of Research Services	May 11, 2005
<b>Centre for the Study of Living Standards</b>	Andrew Sharpe, Executive Director	May 11, 2005
<b>Information Technology Association of Canada</b>	Bernard Courtois, President and Chief Executive Officer	May 11, 2005
<b>The Fraser Institute</b>	Niels Veldhuis, Senior Research Economist	May 11, 2005
<b>As an individual</b>	Wimal Rankaduwa, Associate Professor, Department of Economics, University of Prince Edward Island	May 12, 2005
<b>CAW Canada</b>	Jim Stanford, Economist	May 12, 2005
<b>The Conference Board of Canada</b>	Paul Darby, Vice-President and Chief Economist	May 12, 2005
<b>C.D. Howe Institute</b>	Yvan Guillemette, Policy Analyst	May 12, 2005
<b>Statistics Canada</b>	John R. Baldwin, Director, Micro Economic Studies and Analysis Division	May 12, 2005



## **IL EST TEMPS D'AGIR POUR RATTRAPER NOTRE RETARD**

### **COMMENT AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DU CANADA?**

Rapport du  
Comité sénatorial permanent des  
banques et du commerce

L'honorable Jerahmiel S. (Jerry) Grafstein, c.r., président  
L'honorable W. David Angus, c.r., vice-président

et les honorable sénateurs

Michel Biron  
D. Ross Fitzpatrick  
Mac Harb  
Céline Hervieux-Payette, C.P.  
James F. Kelleher, c.r., C.P.,  
Paul J. Massicotte

Michael A. Meighen, c.r.  
Wilfred P. Moore, c.r.  
Donald H. Oliver, c.r.  
Madeleine Plamondon  
David Tkachuk

Juin 2005

*This document is available in English.*

\* \* \*

Le présent rapport et les délibérations du comité peuvent être consultés en ligne en visitant [www.senate-senat.ca/bancom.asp](http://www.senate-senat.ca/bancom.asp).

Des copies de ces documents sont aussi disponibles en communiquant avec la Direction des comités du Sénat au (613) 990-0088 ou par courriel à [Banking\\_Banques@sen.parl.gc.ca](mailto:Banking_Banques@sen.parl.gc.ca).



## Table des matières

<b>COMPOSITION DU COMITÉ.....</b>	<b>i</b>
<b>ORDRE DE RENVOI .....</b>	<b>ii</b>
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>iii</b>
<b>CHAPITRE 1: INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 2: QU'ENTEND-ON PAR PRODUCTIVITÉ ET POURQUOI LES           CANADIENS DOIVENT-ILS S'EN SOUCIER? .....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 3: QUELS FACTEURS INFLUENT SUR LA PRODUCTIVITÉ?.....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 4: OÙ EN EST LA PRODUCTIVITÉ AU CANADA ET COMMENT           SE COMPARE-T-ELLE À CELLE DES AUTRES PAYS? .....</b>	<b>10</b>
<b>A. La productivité du Canada .....</b>	<b>10</b>
<b>B. La productivité du Canada comparée à celle des États-Unis.....</b>	<b>12</b>
<b>C. La productivité du Canada comparée à celle d'autres pays.....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 5: QUELLES MESURES LES PARTICIPANTS À LA TABLE           RONDE RECOMMANDENT-ILS POUR AMÉLIORER LA           PRODUCTIVITÉ AU CANADA? .....</b>	<b>16</b>
<b>A. Politique fiscale.....</b>	<b>16</b>
<b>B. Dépenses d'investissement et réglementation .....</b>	<b>20</b>
<b>C. Politique commerciale.....</b>	<b>23</b>
<b>D. Politique de financement des entreprises.....</b>	<b>24</b>
<b>E. Politique en matière de travail et d'emploi.....</b>	<b>25</b>
<b>F. Politique de développement régional .....</b>	<b>27</b>
<b>G. Autres points .....</b>	<b>31</b>
<b>CHAPITRE 6: QUELLES MESURES PRENDRE POUR ACCROÎTRE LA           PRODUCTIVITÉ AU CANADA? .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE A : MESURES ET ÉTUDES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DU           PARLEMENT .....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXE B : PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE .....</b>	<b>45</b>



## COMPOSITION DU COMITÉ

L'honorable sénateur Jerahmiel S. (Jerry) Grafstein, c.r., président

L'honorable sénateur W. David Angus, c.r., vice-président,

et les honorables sénateurs :

Michel Biron

D. Ross Fitzpatrick

Mac Harb

Céline Hervieux-Payette, C.P.

James F. Kelleher, c.r., C.P.

Paul J. Massicotte

Michael A. Meighen, c.r.

Wilfred P. Moore, c.r.

Donald H. Oliver, c.r.

Madeleine Plamondon

David Tkachuk

*Membres d'office du Comité :*

Les honorables sénateurs Jack Austin, c.r., C.P., (ou William Rompkey, C.P.) et Noël A. Kinsella (ou Terrance Stratton)

*Autres sénateurs ayant participé de temps à autre à cette étude :*

Les honorable sénateurs Maria Chaput, James Cowan et Leonard J. Gustafson.

*Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :*

June Dewetering, analyste principale intérimaire;

Jean Dupuis, analyste; et

Sheena Starky analyste

*Direction des Comités :*

Gérald Lafrenière, greffier; et

Nicole Bédard, adjointe administrative

Le Comité remercie les adjoints qui ont conseillé les sénateurs lors de l'étude :

Archie Campbell

Charles Dufour

Marie-Claude Dufresne

Robin Hay

France Lépine

Jean Roberge

David Schneider

Michael Sirko

James Williams

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 23 novembre 2004

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier, pour en faire rapport, diverses questions relatives à la productivité, notamment le taux de productivité du Canada, en soi et par rapport à celui de nos principaux partenaires commerciaux (surtout les États-Unis), les effets de ce taux de productivité sur la croissance économique et le bien-être des Canadiens, et les mesures fédérales et autres qui pourraient être prises pour améliorer le taux de croissance de la productivité et la compétitivité du Canada; et

Que le Comité présente un rapport final sur ces questions au plus tard le 30 juin 2005.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat*

Paul C. Bélisle

## RECOMMANDATIONS

### Recommandation 1 :

**Qu'Industrie Canada élabore un « prisme de productivité » qui sera utilisé pour évaluer l'incidence de tous les programmes et politiques fédéraux actuels et futurs sur la productivité au Canada. Le Ministère devrait faire rapport de ses constatations à cet égard au Forum de la productivité proposé. (page 33)**

### Recommandation 2 :

**Que, d'ici le 30 juin 2006, les ministères fédéraux concernés mettent en œuvre intégralement, à l'exception des mesures fiscales proposées, un plan global conçu pour stimuler la productivité et la compétitivité au Canada et comportant les éléments suivants :**

- **des modifications du régime fiscal des entreprises, notamment une réduction du taux général d'imposition des sociétés, l'élimination immédiate de l'impôt fédéral sur le capital, et une révision des taux de la déduction pour amortissement pour au moins les concilier avec la durée de vie utile des biens;**
- **des modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers, notamment une réduction des taux d'imposition associés aux tranches d'imposition moyenne et supérieure, le relèvement des seuils de ces tranches d'imposition et la modification du régime d'impôt sur les gains en capital en vue d'en assurer l'harmonisation avec celui des États-Unis;**

- **l'étude des restrictions qui frappent l'investissement étranger, afin de supprimer celles qui sont superflues et d'adopter des mesures qui encouragent l'investissement étranger direct au Canada;**
- **des mesures visant à mettre à la disposition des entreprises des moyens de financement à un coût raisonnable, en particulier pour les petites et moyennes entreprises;**
- **la poursuite de la négociation d'accords commerciaux internationaux qui ouvrent des débouchés aux entreprises canadiennes sur les marchés internationaux;**
- **la poursuite des mesures visant à éliminer les obstacles internes au commerce en vue d'accroître la compétitivité du marché intérieur; et**
- **la conception de mécanismes internationaux de règlement des différends qui faciliteront la recherche de solutions à long terme aux problèmes commerciaux. (pages 38-39)**

Le Comité est bien conscient des contraintes budgétaires du gouvernement fédéral et de l'importance de budgets équilibrés et de la réduction de la dette. Les modifications du régime fiscal ayant des répercussions sur les revenus du gouvernement fédéral, elles doivent être soigneusement planifiées. En conséquence, nous pensons qu'il vaudrait mieux les introduire progressivement, à mesure que les ressources le permettront, en donnant la priorité à celles qui concernent l'imposition des sociétés. Nous pensons que toutes les mesures fiscales que nous recommandons devraient être mises en oeuvre d'ici cinq ans. Nous croyons également que le ministère des Finances devrait étudier l'incidence relative des taxes de consommation et de l'impôt sur le revenu sur le comportement économique.

**Recommandation 3 :**

**Que le gouvernement fédéral institue un Forum de la productivité composé d'au plus douze personnes représentant le patronat, les syndicats, le milieu universitaire, les organisations privées de politique publique, Industrie Canada, le Ministère des Finances Canada, la Banque du Canada et Statistique Canada. Chaque représentant serait nommé pour une période de quatre ans, et le Forum serait appuyé par un petit secrétariat de liaison.**

**Le Forum aurait deux fonctions : Faire rapport régulièrement et en temps opportun de la performance relative à la productivité et assurer son évaluation, en plus d'évaluer l'effet global sur la productivité des initiatives fédérales qui ont des répercussions sur celle-ci. Le Forum ferait rapport annuellement au Parlement sur les constats associés à ses deux fonctions.**

**Le Forum fonctionnerait pendant une période initiale de quatre ans après laquelle un examen parlementaire déterminerait s'il est utile de renouveler son mandat.**  
(page 40)





# **IL EST TEMPS D'AGIR POUR RATTRAPER NOTRE RETARD**

## **COMMENT AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DU CANADA?**

---

### **CHAPITRE 1: INTRODUCTION**

---

Les 11 et 12 mai 2005, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a tenu une table ronde sur un sujet vital, la productivité. À l'instar de beaucoup de particuliers et d'entreprises, le Comité trouve préoccupante la performance relative à la productivité au Canada, en soi et par rapport à celle des autres pays industrialisés, particulièrement les États-Unis.

Dans l'ensemble, l'économie du Canada se porte bien depuis le milieu des années 1990. Le gouvernement fédéral a établi huit budgets équilibrés de suite et le rapport dette-PIB est à la baisse. Le taux d'inflation est bas et stable, la croissance de l'emploi a surpassé celle des autres pays du G7 et la croissance réelle du PIB est solide. Le Comité trouve néanmoins préoccupant le « retard » du Canada sur le plan des gains de productivité et s'inquiète de ses répercussions sur l'économie et sur le niveau de vie des Canadiens.

En convoquant une table ronde, le Comité voulait, entre autres, savoir s'il existe un consensus sur les principaux déterminants de la productivité. Avec cette information, nous sommes mieux en mesure de recommander au gouvernement fédéral des interventions qui aideront à stimuler notre productivité et améliorer notre compétitivité sur la scène internationale. L'Annexe A présente une série de mesures et d'études fédérales et parlementaires portant sur des questions liées à la productivité.

Pour les fins de la présente étude, l'ordre de renvoi du Comité nous autorise d'étudier, pour en faire rapport :

- diverses questions relatives à la productivité, notamment le taux de croissance de la productivité du Canada, en soi et par rapport à celui de nos principaux partenaires commerciaux (surtout les États-Unis);
- les effets du taux de croissance de la productivité sur la croissance économique et le bien-être des Canadiens; et
- les mesures fédérales et autres qui pourraient être prises pour améliorer le taux de croissance de la productivité et la compétitivité du Canada.

Dans cet esprit – et afin de mieux comprendre les résultats du Canada au chapitre de la productivité et de découvrir comment les améliorer – le Comité a réuni en table ronde diverses personnes, notamment des universitaires et des représentants du gouvernement fédéral, d'organisations de politique publique, du patronat et des syndicats.

Le présent rapport résume les principaux thèmes et propositions abordés par les participants et présente nos conclusions quant aux politiques publiques appropriées qui, nous espérons, contribueront à mieux concentrer l'attention des gouvernements, des entreprises et des salariés sur les mesures requises pour maximiser la productivité et améliorer la compétitivité sur le plan international pour le bien de la population et des entreprises du Canada.

## **CHAPITRE 2: QU'ENTEND-ON PAR PRODUCTIVITÉ ET POURQUOI LES CANADIENS DOIVENT-ILS S'EN SOUCIER?**

---

La productivité mesure l'efficacité avec laquelle les intrants, comme le travail et le capital, sont transformés en produits et services finals. C'est une mesure de la production par unité d'intrants. L'efficacité des procédés de production dépend en partie de la qualité des intrants.

La qualité des intrants est elle-même fonction de facteurs comme le niveau d'instruction des salariés, l'incitation et la désincitation au travail, la capacité et la volonté de la main-d'œuvre de se déplacer dans d'autres lieux de travail ou régions, la prise de risques, l'esprit d'entreprise et la capacité de gestion.

Productivité et production sont liées, et il existe un certain nombre de manières d'accroître la production totale de l'économie, par exemple:

- les entreprises peuvent employer davantage de salariés, augmenter les heures de travail des salariés ou employer des travailleurs plus spécialisés ou mieux formés;
- les entreprises peuvent utiliser davantage d'équipements ou des équipements plus perfectionnés, mettant ainsi à la disposition des travailleurs des outils plus nombreux qu'on espère plus efficaces;
- les entreprises peuvent organiser et gérer le travail et le capital avec plus d'efficience.

Lorsque les entreprises prennent des mesures pour accroître leur production totale, il importe qu'il y ait un leadership pour maximiser les gains de productivité et la compétitivité. Ce type de leadership et de culture organisationnelle doit être cultivé parmi ceux qui entreprennent une formation et des études en gestion.

Quand on cherche à accroître la production, il faut aborder un certain nombre de volets de la politique publique, qui ne sont pas tous de compétence exclusivement fédérale. Les

incitatifs doivent être tels que « les meilleurs et les plus brillants » demeurent au Canada.

Il s'agit notamment :

- des congés parentaux et des mesures encourageant ou décourageant l'entrée ou le retour au travail;
- des politiques d'immigration;
- des taux de rémunération et d'imposition qui influent sur le choix de travailler ou pas et sur le choix du pays où travailler;
- des mesures incitatives et dissuasives que comporte le régime d'aide sociale;
- des mesures incitatives visant à encourager l'apprentissage continu;
- les soins de santé;
- des mesures encourageant l'achat et l'utilisation de nouveaux équipements, outillage, technologie d'information et de communication;
- des politiques nationales et internationales sur l'économie et le commerce;
- des mesures fiscales et autres influant sur les choix que font les entreprises à propos de l'utilisation relative du travail et du capital dans leur procédé de production;
- des facteurs qui influent sur les relations patronales-syndicales;
- de la mobilité du travail et du capital entre les lieux de travail, les secteurs d'activité et les régions.

Il convient de noter que la croissance de la productivité peut avoir des conséquences fâcheuses à court terme dans la mesure où l'augmentation de la production par salarié peut faire baisser les besoins en main-d'œuvre. Elle présente cependant aussi des conséquences favorables à long terme puisqu'elle peut se traduire par une hausse du niveau de vie et une plus grande compétitivité sur le marché mondial.

La productivité se prête à plusieurs mesures. La mesure étroite s'attarde à la productivité du travail et mesure la production par salarié ou par heure ouvrée. Ce chiffre traduit l'effort de travail nécessaire pour produire des biens et des services.

Une mesure plus vaste englobe la productivité totale des facteurs ou productivité multifactorielle, qui permet d'apprécier l'apport de diverses combinaisons de travail et de capital à la croissance économique. Elle permet de voir si l'économie fonctionne de manière « intelligente ».

Le représentant de Statistique Canada a fait valoir au Comité qu'actuellement la productivité est mesurée de manière étroite et que le fonctionnement de l'économie doit être mesuré aussi en fonction d'autres facteurs comme la création de richesse, le temps de loisir et la santé et le bien-être des citoyens.

Statistique Canada nous a dit aussi que, bien que l'on s'intéresse généralement surtout à la productivité du travail, la plupart des organismes statistiques du monde s'efforcent maintenant d'aller au-delà de cette mesure étroite et de prendre en compte d'autres facteurs comme le montant du capital employé et la « qualité » de la main-d'œuvre sur le plan des compétences et de l'éducation.

Quelle que soit la mesure de la productivité employée – les participants à la table ronde nous ont expliqué quelles mesures ils privilégient et pourquoi, de même que les difficultés relativement plus fortes que présente la mesure de la productivité dans le secteur de services par rapport au secteur manufacturier – le fait est que la croissance de la productivité revêt en règle générale une importance cruciale pour notre niveau de vie.

Dans l'*Étude économique du Canada 2004* publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – qui examine l'économie canadienne à intervalles réguliers -, on peut lire que l'amélioration du niveau de vie constitue un grand défi pour le Canada. On nous a dit que, si les revenus réels n'augmentent pas, il sera difficile de faire face aux besoins financiers et sociaux futurs dont certains tiennent au vieillissement de la population, comme les soins de santé et les pensions. En outre, l'Institut C.D. Howe a signalé que le vieillissement démographique était susceptible de limiter quelque peu la croissance de la productivité et risquait de modérer le taux d'accumulation de capital par ses effets sur l'épargne.

Or, les chiffres témoignent d'une corrélation claire et positive entre la productivité et le niveau de vie. Pour certains, la productivité est même peut-être le plus important facteur dans le potentiel de croissance économique à long terme d'un pays. Pour le Centre d'études des niveaux de vie, notre avenir économique dépend de notre productivité. Celui-ci a dit au Comité qu'un taux de croissance annuel de la productivité de 1 p. 100 fait doubler le niveau de vie en 70 ans; avec une croissance annuelle de la productivité de 3 p. 100, le niveau de vie doublerait en 24 ans.

Statistique Canada a fait remarquer que les gains de productivité ont, sur le niveau de vie, un effet cumulatif à long terme qui ne devient apparent que sur plusieurs décennies. Nous sommes d'avis qu'il faut appliquer dès aujourd'hui les politiques publiques propres à stimuler la productivité pour que les Canadiens puissent jouir à l'avenir d'un meilleur niveau de vie. Les décisions prises aujourd'hui à cet égard sont cruciales pour notre réussite future.

Il y a lieu de souligner qu'alors que les Travailleurs canadiens de l'automobile soutiennent le principe de la croissance de la productivité, le syndicat affirme que les gains de productivité ne se traduisent pas nécessairement ni automatiquement par une amélioration du niveau de vie. Il estime en outre qu'il est possible de relever le niveau de vie sans accroître la productivité.

### **CHAPITRE 3: QUELS FACTEURS INFLUENT SUR LA PRODUCTIVITÉ?**

---

Dans une économie comme la nôtre, les entreprises prennent généralement leurs décisions en matière d'investissement en fonction des contextes politique, économique et social qui existent dans les pays où elles comptent investir. Étant donné qu'une hausse du stock de capital – qui comprend la construction de bâtiments, les travaux de génie ainsi que les machines et le matériel utilisés dans le processus de production – se traduit en général par une hausse de la productivité du travail, toute décision nationale se répercutant sur ces contextes doit être prise de manière à faire en sorte que le Canada soit perçu comme une destination souhaitable pour les investisseurs. Il est particulièrement important de prendre des décisions stratégiques judicieuses au niveau interne étant donné que le Canada ne peut que très modestement influencer sur les contextes politique, économique et social des autres pays.

Les participants à la table ronde ont signalé au Comité certains des facteurs qui influent sur la productivité. Certains ont trait à la main-d'œuvre. Par exemple, l'ampleur du travail autonome est un facteur important étant donné que les travailleurs autonomes ont généralement un salaire et une productivité relativement plus faibles que les salariés. La composition de la population active occupée, ainsi que l'amélioration du niveau d'instruction et des compétences des salariés – donc les investissements dans le capital humain – jouent également sur la productivité.

Les facteurs liés au contexte économique sont également déterminants. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle crucial en vue de favoriser de forts investissements de la part des entreprises et une vive croissance de la productivité ainsi que des récompenses appropriées pour les risques pris. La progression de la demande et de la production peut aussi entrer en ligne de compte, puisque les périodes de demande soutenue et de croissance de la production sont en général associées à une forte hausse de la productivité. Par ailleurs, la vigueur de la concurrence dépend des politiques en matière

de concurrence, de commerce et de fiscalité, ainsi que des coûts et des technologies, et les redressements économiques peuvent entraîner une réattribution du capital et du travail.

Les participants ont également présenté des remarques sur l'innovation, les changements technologiques et la commercialisation. Certains ont expliqué que les pouvoirs publics peuvent influencer sur la croissance de la productivité de par leur rôle de principal utilisateur aux premières étapes de la commercialisation de nouveaux produits et services. De plus, la tenue du Canada au chapitre de la productivité dépend aussi de l'adoption et de la diffusion de nouvelles technologies ainsi que du rythme des changements technologiques et de l'innovation.

Il convient de noter que le rythme de l'innovation et du changement technologique au Canada est déterminé non seulement par les activités de recherche et développement au pays, mais également par les progrès technologiques et les dépenses de R-D d'autres pays, en particulier les États-Unis. Les flux d'investissement direct étranger sont importants du point de vue des investissements physiques et sur le plan des transferts de technologie et des pratiques de gestion, car les entreprises étrangères affichent en général un niveau de productivité plus élevé que les entreprises canadiennes.

Enfin, les participants ont cité d'autres facteurs, notamment :

- la proportion de PME dans l'économie canadienne, puisque les grandes entreprises ont un niveau de productivité relativement plus élevée;
- le capital disponible par salarié ou par heure ouvrée;
- le régime fiscal des entreprises, des particuliers et des investissements;
- le degré d'investissement des entreprises.

Tous ces facteurs et d'autres peuvent influencer sur la productivité du Canada. En conséquence, tous les facteurs touchant la croissance de la productivité devraient être pris en compte dans la recherche des mesures qui amélioreront la productivité. Compte tenu du contexte actuel, il faudra tout un éventail de mesures, et les gouvernements doivent prendre des décisions stratégiques judicieuses dans les domaines qui entrent dans leurs



champs de compétence et d'influence. Il importe également que les pouvoirs publics, les entreprises et les salariés cherchent activement à susciter les comportements et la culture qui feront des gains de productivité et de la compétitivité une priorité.

## **CHAPITRE 4: OÙ EN EST LA PRODUCTIVITÉ AU CANADA ET COMMENT SE COMPARE-T-ELLE À CELLE DES AUTRES PAYS?**

---

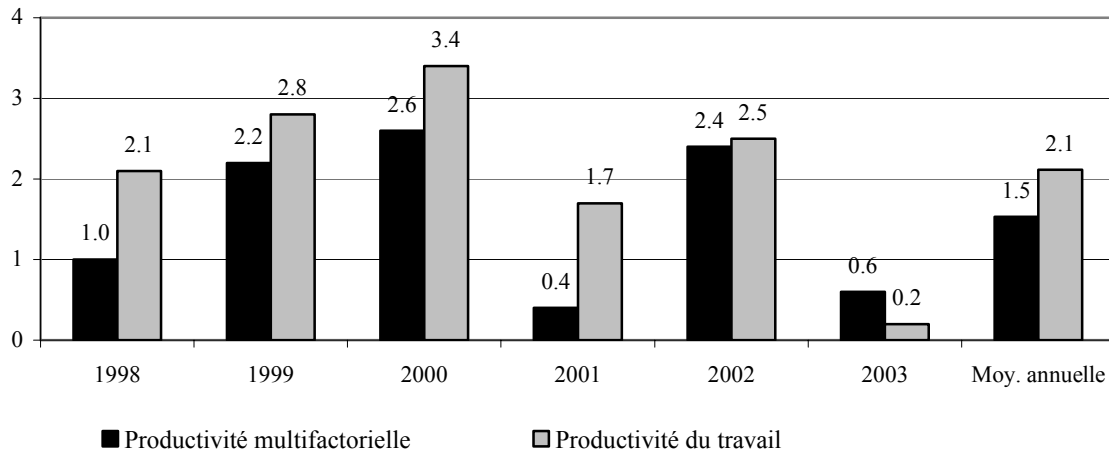
### **A. La productivité du Canada**

Le Centre d'étude des niveaux de vie a signalé que, au Canada, la croissance de la production par heure ouvrée dans le secteur des entreprises – lequel exclut le secteur public où la productivité est en général plus difficile à mesurer – a beaucoup ralenti depuis 2000. Entre 1996 et 2000, elle s'est chiffrée en moyenne à 2,73 p. 100 par an, mais est tombée à 1,08 p. 100 par an entre 2000 et 2004. Ces deux dernières années, la productivité du secteur des entreprises canadiennes dans l'ensemble, mesurée en termes de production par heure ouvrée, a stagné.

Par ailleurs, la production du secteur des entreprises a progressé de 5,92 p. 100 par an entre 1996 et 2000, mais de seulement 2,49 p. 100 par an en moyenne entre 2000 et 2004. Les heures ouvrées ont progressé à un rythme annuel de 3,10 p. 100 durant la période 1996-2000, mais de 1,39 p. 100 par an seulement durant la période 2000-2004. La croissance de l'emploi aussi a ralenti dans le secteur : son taux annuel moyen est passé de 3,01 p. 100 de 1996 à 2000 à 1,69 p. 100 de 2000 à 2004.

La figure 1 présente les gains de productivité annuels dans le secteur des entreprises de 1998 à 2003 tandis que les figures 2 et 3 présentent la croissance annuelle moyenne de la productivité multifactorielle et la croissance annuelle moyenne de la main-d'œuvre, par secteur, pour la même période.

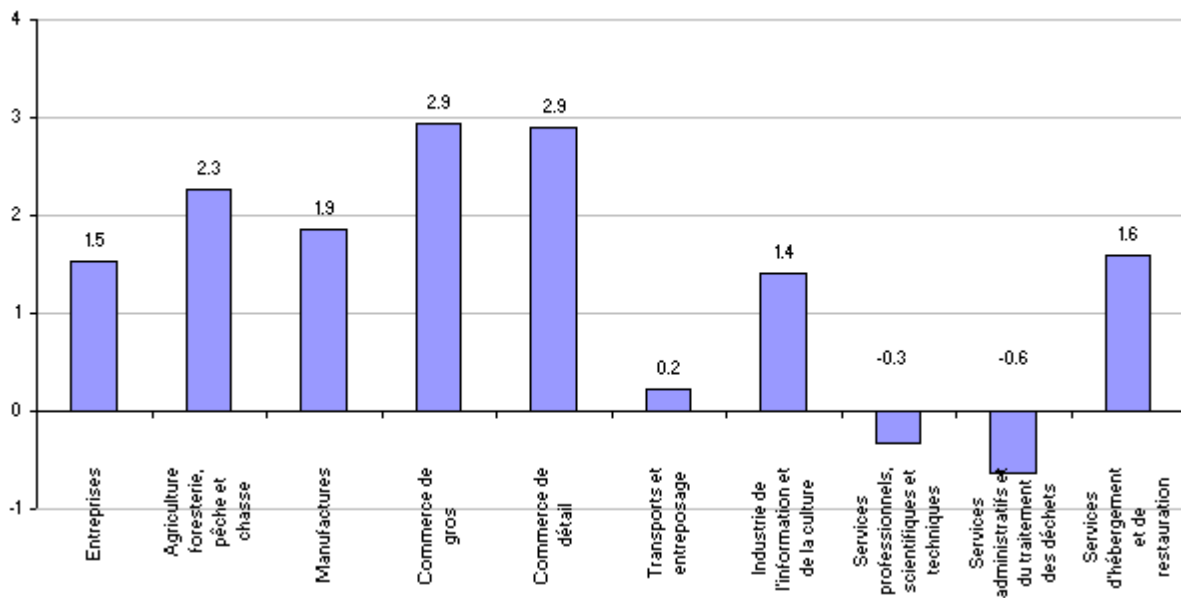
**Figure 1 : Croissance annuelle de la productivité dans le secteur canadien des entreprises, 1998-2003 (en pourcentage)**



Nota : Le « secteur des entreprises » exclut le secteur public, où la productivité est rarement mesurée de façon précise.

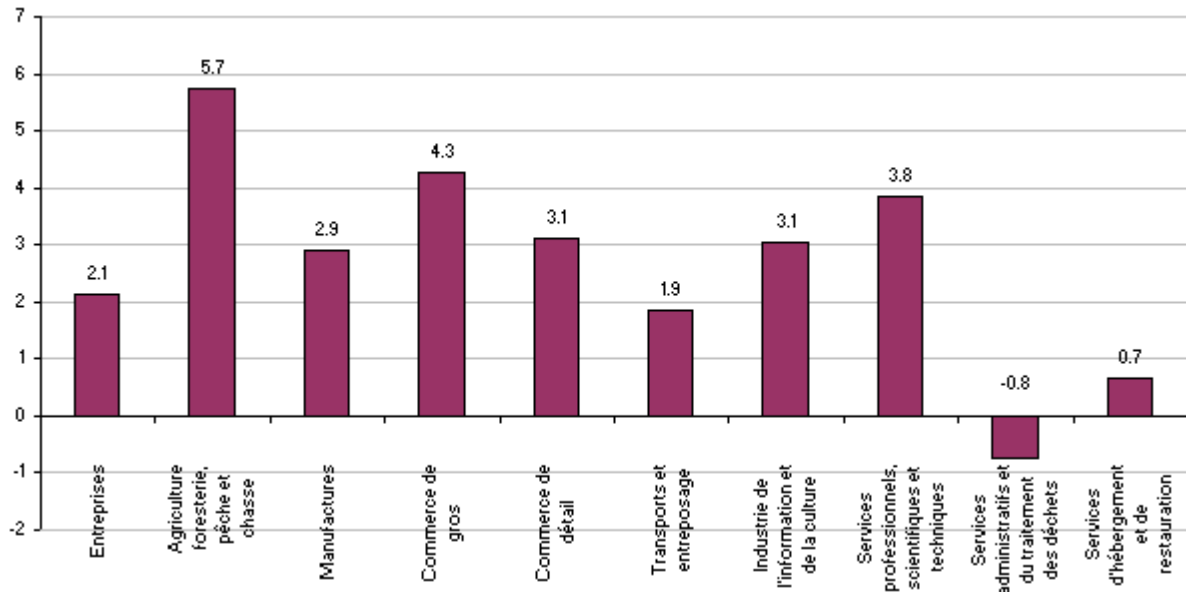
Source : Les comptes canadiens de productivité – 2003 – Données révisées, Statistique Canada, avril 2005.

**Figure 2 : Croissance annuelle moyenne de la productivité multifactorielle, Canada, par secteur, 1998-2003 (en pourcentage)**



Source : Les comptes canadiens de productivité - 2003 Données révisées, Statistique Canada, avril 2005.

**Figure 3 : Croissance annuelle moyenne de la productivité de la main-d'oeuvre, Canada, par secteur, 1998-2003 (en pourcentage)**



Source : *Les comptes canadiens de productivité - 2003 Données révisées*, Statistique Canada, avril 2005.

## B. La productivité du Canada comparée à celle des États-Unis

Le Centre d'étude des niveaux de vie qualifie l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis d'«insolite» puisque, à son avis, les conditions influant sur la productivité semblent être les mêmes dans les deux pays. Il note que, alors que la productivité du travail dans les deux pays a semblé suivre la même courbe de croissance entre 1996 et 2000, il s'est creusé un écart depuis.

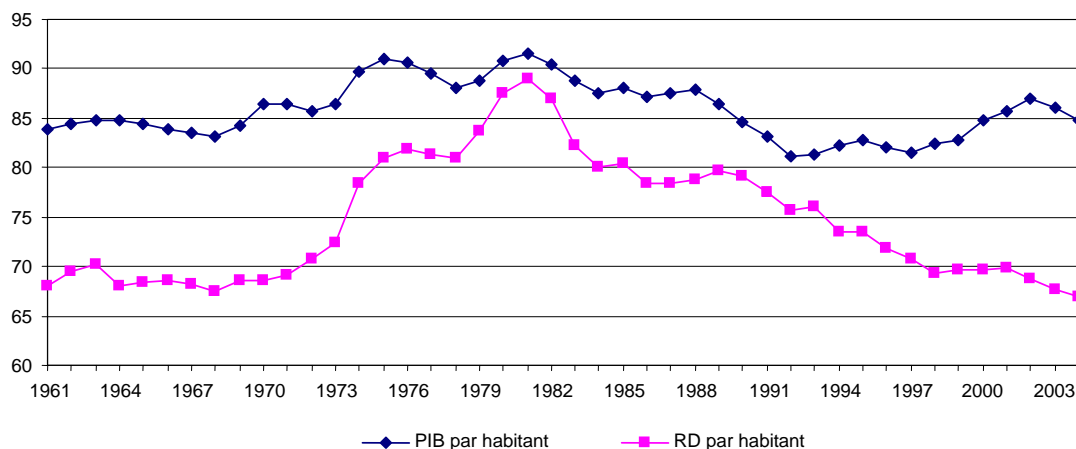
Aux États-Unis, la productivité globale du travail s'est beaucoup améliorée au fil des ans. Entre 1996 et 2000, la croissance de la production horaire du secteur des entreprises y a augmenté de 2,61 p. 100 annuellement, puis de 3,81 p. 100 par an entre 2000 et 2004. Elle a augmenté d'au moins 4 p. 100 par an ces deux dernières années. Quant à la

production du secteur des entreprises, elle a crû d'en moyenne 2,77 p. 100 par an depuis 2000.

Statistique Canada a déclaré au Comité que les Canadiens travaillent généralement moins d'heures que les Américains. L'Institut C. D. Howe a signalé que les dépenses annuelles des entreprises en machines et en matériel au Canada sont inférieures d'environ 1 800 \$ par travailleur à ce que l'on observe aux États-Unis.

La figure 4 illustre le revenu au Canada en pourcentage du revenu aux États-Unis durant la période 1961-2004.

**Figure 4 : Revenu au Canada en pourcentage du revenu aux États-Unis, 1961-2004**



Nota : PIB est produit intérieur brut; RD est revenu disponible; les valeurs nominales du PIB et du RD ont été utilisées aux fins des calculs. Les chiffres tiennent compte des changements monétaires.

Source : Centre d'étude des niveaux de vie, données sur les revenus et la productivité, dernière mise à jour : 30 mars 2005, tableau 3.

### C. La productivité du Canada comparée à celle d'autres pays

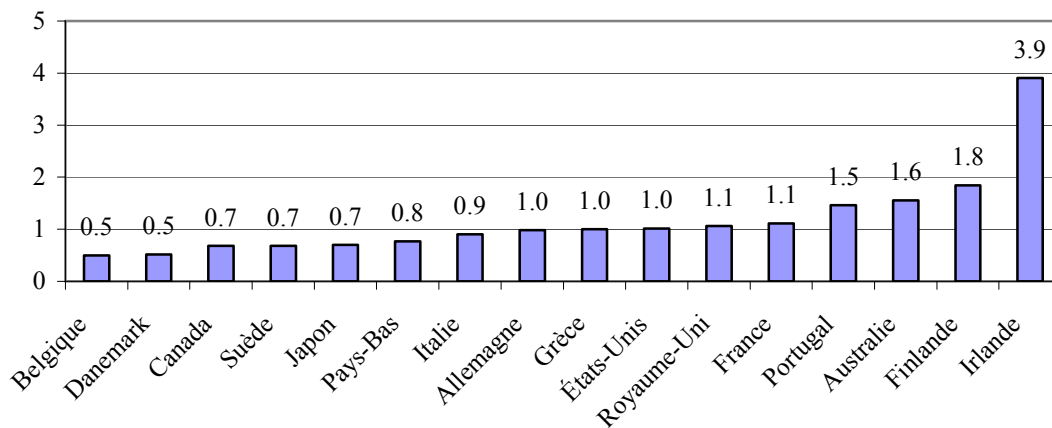
S'il importe de se préoccuper de tout écart de productivité entre le Canada et les États-Unis, force est de constater que la croissance de la productivité du travail au Canada

accuse aussi du retard par rapport à d'autres pays. Le Comité a appris qu'elle avait augmenté en moyenne de 1,6 p. 100 par an entre 1995 et 2004, ce qui nous plaçait au 18<sup>e</sup> rang de 24 pays industrialisés. En 2004, le Canada s'est classé 18<sup>e</sup> parmi les 23 pays de l'OCDE en termes de PIB par heure ouvrée alors qu'il se classait 5<sup>e</sup> en 1950.

Le Atlantic Institute for Market Studies a fait observer que, faute d'égaliser au moins la production par travailleur des pays concurrents, le fondement économique du contrat social canadien était en péril.

La figure 5 montre la croissance annuelle moyenne de la productivité multifactorielle pour certains pays de l'OCDE entre 1990 et 2001. À 0,7 p. 100, le taux de croissance annuel moyen du Canada est égal à celui de la Suède et du Japon; il surpasse celui de la Belgique et du Danemark, qui obtiennent tous deux 0,5 p. 100. Tous les pays sélectionnés sont loin derrière l'Irlande, qui affiche un taux de 3,9 p. 100. La Finlande est en deuxième place, avec 1,8 p. 100.

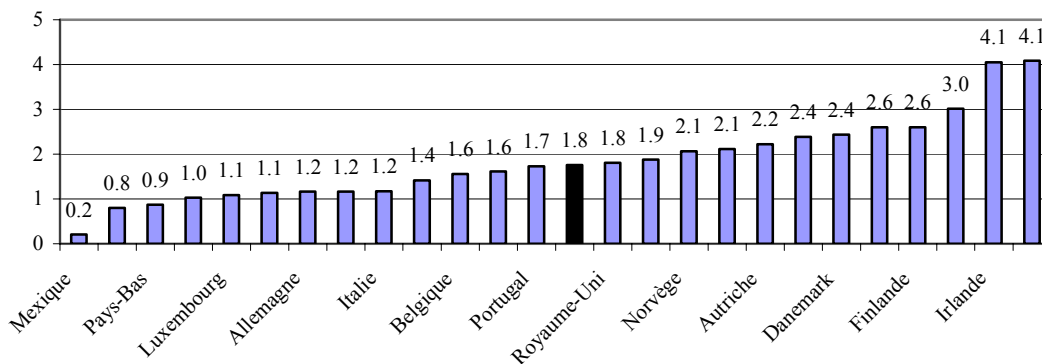
**Figure 5 : Croissance annuelle moyenne de la productivité multifactorielle dans les pays de l'OCDE, 1990-2001 (en pourcentage)**



Source : *Panorama des statistiques de l'OCDE 2005*,  
<http://ceres.sourceoecd.org/vl=4748840/cl=163/nw=1/rpsv/factbook/>.

La figure 6 présente la croissance annuelle moyenne de la productivité du travail dans le secteur des entreprises pour les pays de l'OCDE entre 1994 et 2003. Le Canada a enregistré un taux de 1,6 p. 100, identique à celui de la Belgique et relativement proche de la moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE, qui s'est établie à 1,8 p. 100. Plusieurs pays européens, comme les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et l'Italie, ont obtenu un taux inférieur à celui du Canada. Un certain nombre de pays ont obtenu un taux supérieur à celui du Canada, notamment notre plus important partenaire commercial, les États-Unis. L'Irlande et la Corée sont en tête de liste : elles affichent toutes deux un taux de 4,1 p. 100.

**Figure 6 : Croissance annuelle moyenne de la productivité du travail dans le secteur des entreprises des pays de l'OCDE, 1994-2003 (en pourcentage)**



Nota : Le « secteur des entreprises » exclut le secteur public, où la productivité est normalement plus difficile à mesurer.

Source : *Panorama des statistiques de l'OCDE 2005*,  
<http://ceres.sourceoecd.org/vl=4748840/cl=163/nw=1/rpsv/factbook/>.

## **CHAPITRE 5: QUELLES MESURES LES PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE RECOMMANDENT-ILS POUR AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ AU CANADA?**

---

Comme les participants à la table ronde s'entendaient tous pour dire que le Canada devait améliorer le taux de croissance de sa productivité s'il voulait continuer de voir le niveau de vie de ses citoyens augmenter de manière durable, ils ont recommandé diverses mesures propres à améliorer la productivité du Canada.

En plus d'une recommandation générale en faveur de mesures qui encouragent les entreprises, les gouvernements et les particuliers à travailler ensemble à mieux réaliser le potentiel de prospérité du Canada, les participants ont recommandé des mesures plus ponctuelles touchant, entre autres, la fiscalité des entreprises et des particuliers, les dépenses d'investissement et la politique de réglementation, la politique commerciale, le financement des entreprises, la population active et l'emploi, et le développement régional.

### **A. Politique fiscale**

En règle générale, le régime fiscal influe sur le niveau d'investissement des entreprises, sur le désir des entrepreneurs de prendre des risques à l'égard de projets novateurs et incertains et sur la propension des particuliers à chercher un travail rémunéré et à investir dans leur apprentissage continu. Certains participants ont laissé entendre que certains éléments du régime fiscal canadien découragent l'investissement et le travail.



Le tableau 1 illustre les diverses sources de revenus fiscaux en pourcentage de l'ensemble des impôts dans les pays du G-7 pour 2002.

	Revenu et bénéfices	Sécurité sociale	Biens fonciers	Biens et services	Autres
<b>Canada</b>	<b>46,2</b>	<b>15,2</b>	<b>9,8</b>	<b>26,3</b>	<b>2,5</b>
France	23,9	37,0	7,5	25,4	6,2
Allemagne	28,0	40,3	2,3	29,2	0,2
Italie	32,5	29,4	5,1	26,9	6,1
Japon	30,6	38,3	10,8	20,1	0,2
Royaume-Uni	37,8	17,0	12,0	32,7	0,5
États-Unis	44,4	26,1	11,9	17,6	-
Moyenne OCDE	35,3	25,4	5,5	31,9	1,9

Nota : « Autres » comprend les charges salariales et l'arrondissement des chiffres.  
 Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Statistiques des recettes publiques*, 2004.

Certains participants ont indiqué qu'une baisse des impôts des entreprises stimulerait l'investissement nécessaire pour la croissance de la productivité. Ils ont prôné l'abolition immédiate de l'impôt fédéral sur le capital des sociétés et de la surtaxe des sociétés, en plus de l'abaissement des taux d'imposition des revenus des sociétés – peut-être à 12 p. 100 comme le taux de l'impôt fédéral sur les petites entreprises. Selon l'Institut C.D. Howe, chaque réduction d'un point de pourcentage du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pourrait augmenter l'investissement étranger au Canada de plus de 1 milliard de dollars par an. Selon l'Institut Fraser, l'impôt sur le capital des sociétés serait une des plus nocif des impôts canadiens.

Le tableau 2 illustre les taux marginaux effectifs d'imposition du capital en 2004, dans certains pays. Les dépenses d'investissement comprennent la construction de bâtiments, les travaux de génie ainsi que les machines et le matériel utilisés dans le processus de production.

Hong-Kong	5,7
Singapour	7,6
Suède	11,2
Irlande	11,5
Mexique	12,8
Danemark	16,5
Russie	17,6
Australie	17,8
R.-U.	18,7
Pays-Bas	19,2
Finlande	19,9
Inde	22,5
É.-U.	23,0
Italie	26,0
France	27,8
Brésil	29,2
Japon	29,8
<b>Canada</b>	<b>31,3</b>
Allemagne	32,7
Chine	37,7

Source : Duanjie Chen et Jack M. Mintz, « How to Become Seductive: Make Canada More Investment-Friendly », Institut C. D. Howe, 19 janvier 2005, p. 2.

Des participants ont aussi recommandé de relever le seuil qui donne droit au taux d'imposition des petites entreprises, de rajuster les taux de la déduction pour amortissement pour mieux tenir compte de la durée de vie utile des actifs et d'abaisser les taux d'imposition réels des investissements commerciaux. Selon l'Institut Fraser, le seuil qui donne droit au taux d'imposition des petites entreprises est un obstacle à la croissance.

L'Institut Fraser a déclaré au Comité que les impôts sur les entreprises comportaient des coûts économiques sensiblement plus élevés que les taxes de vente, les charges sociales et l'impôt sur le revenu des particuliers et fait observer que le prélèvement d'un dollar d'impôt sur les bénéfices des sociétés occasionnait à l'économie une perte de production de 1,55 \$. Selon lui, le Canada est le pays qui recourt le plus à ce qu'il considère comme étant les impôts les plus nocifs, à savoir les impôts sur les revenus et les bénéfices. En 2002, le Canada a tiré 46,2 p. 100 de ses revenus fiscaux de ces impôts contre une moyenne de 35,3 p. 100 parmi les pays industrialisés. Il nous a aussi affirmé que le Canada avait le taux d'imposition marginal réel du capital investi le plus élevé parmi les pays industrialisés après la Chine et l'Allemagne.

Ces participants ont conclu que le régime actuel d'imposition des entreprises a toutes sortes d'effets néfastes. Par exemple, il limite l'aptitude des entreprises à financer les investissements nécessaires dans les biens d'équipement et les nouvelles technologies qui rendent les salariés plus productifs. En outre, ils prétendent qu'il limite leur aptitude à accorder des hausses de salaire susceptibles d'accroître la productivité du travail et à financer l'acquisition de compétences par les salariés. Par ailleurs, lorsqu'ils sont élevés, les taux d'imposition des entreprises ont pour effet de réduire le rendement du capital investi après impôt, ce qui décourage les dépenses en capital.

D'un point de vue légèrement différent, les Travailleurs canadiens de l'automobile ont laissé entendre au Comité que les «très substantielles» réductions d'impôts des sociétés survenues au niveau fédéral et provincial depuis 2001 – qui ont allégé le fardeau fiscal des entreprises d'environ 25 p. 100 – n'avaient pas eu d'effet positif mesurable sur l'investissement des entreprises ni sur la productivité.

Deux modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été recommandées pour faire progresser la productivité : réduire les taux d'imposition associés aux tranches d'imposition moyenne et supérieure et relever les seuils de ces tranches d'imposition. Ces

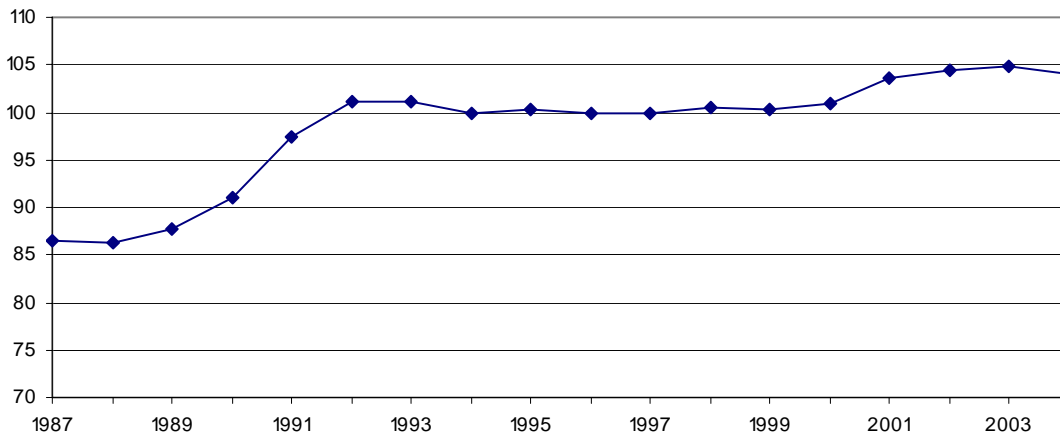
changements devraient contribuer à retenir les travailleurs qualifiés, à stopper l'exode des cerveaux, à stimuler l'esprit d'entreprise et à encourager l'épargne et l'investissement.

## **B. Dépenses d'investissement et réglementation**

Comme nous l'avons déjà mentionné, il y a une nette corrélation entre les investissements des entreprises – surtout en équipement et outillage et en technologie – et la hausse de la productivité. Les participants nous ont proposé un certain nombre de recommandations relatives à l'investissement. Les Travailleurs canadiens de l'automobile ont recommandé de stimuler les investissements fixes – y compris en recourant à des mécanismes d'intervention comme la politique monétaire, le régime fiscal et des investissements publics revitalisés. Ils souhaitent que les investissements se fassent dans les «bons» secteurs et que le gouvernement fédéral s'attache à des mesures d'investissement ciblées, à la planification économique sectorielle, aux structures d'investissement régionales sectorielles et aux politiques en matière de commerce et d'investissement étranger. Le syndicat a ajouté que les investisseurs étrangers devaient tenir compte des avantages sociaux et des priorités des Canadiens.

La figure 7 illustre le stock de capital par heure ouvrée dans les entreprises canadiennes de 1987 à 2004. Le stock de capital comprend normalement la construction de bâtiments comme les usines et les immeubles à bureaux, les travaux de génie comme les routes et les barrages ainsi que les machines et le matériel utilisés dans le processus de production.

**Figure 7 : Stock de capital par heure ouvrée dans les entreprises canadiennes, de 1987 à 2004 (1997=100)**



Source : Centre d'étude des. niveaux de vie, « Le comportement insolite de la croissance récente de la productivité du travail au Canada », mémoire au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, 11 mai 2005, tableau 5.

Certains participants ont recommandé, en plus d'accroître l'investissement intérieur, de bonifier les incitatifs aux investissements en capital, de supprimer les restrictions à l'investissement étranger – comme les restrictions en matière de propriété étrangère et le filtrage des investissements étrangers – et de faciliter les investissements au Canada des multinationales américaines et d'autres pays.

Selon ces participants, des investissements – y compris dans le matériel et l'outillage et dans les nouvelles technologies – sont nécessaires pour que les salariés disposent des meilleurs outils possibles pour augmenter leur productivité. Par ailleurs, l'introduction de nouvelles technologies dans le milieu de travail oblige souvent les salariés à acquérir de nouvelles compétences et un personnel plus qualifié est généralement plus productif. En outre, l'acquisition de biens d'équipement et de nouvelles technologies pourrait entraîner un réalignement du capital et du travail, ce qui peut rehausser la productivité.

Soulignant l'importance de l'investissement dans les technologies de l'information et des communications, l'Association canadienne de la technologie de l'information a fait

remarquer que le Canada doit éviter le cercle vicieux du sous-investissement, du recul de la productivité et de l'affaiblissement de la capacité d'investir.

Proposant que l'adoption et la diffusion de nouvelles technologies contribuent à rehausser la productivité, des participants ont préconisé de supprimer ce qui dans les règlements et les politiques fait obstacle à l'adoption de nouvelles technologies et d'accroître l'aide favorisant leur diffusion. Ils ont laissé entendre que les petites et moyennes entreprises (PME) sous-utilisent les nouvelles technologies et que l'augmentation de leur productivité est particulièrement importante étant donné la grande place qu'elles occupent dans l'économie du Canada. Des incitatifs fiscaux à l'adoption de nouvelles technologies par les PME ont été proposés.

En outre, croyant que le Canada pourrait bénéficier grandement des transferts de technologies et de connaissances américaines en R-D, des participants se sont déclarés favorables à des mesures de facilitation en ce sens. Par exemple, comme les technologies étrangères touchent le Canada par la voie des investissements directs étrangers, on pourrait envisager de faciliter les investissements au Canada des multinationales américaines et autres.

Ces participants estiment que les nouvelles technologies – notamment les technologies de l'information et de la communication – ont contribué grandement à rehausser la productivité et peuvent continuer à le faire. Selon l'Association canadienne de la technologie de l'information, dans l'économie d'aujourd'hui, l'augmentation de la productivité passe par l'acquisition et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. L'Association est troublée par le taux relativement faible d'adoption de ces technologies par les PME et a noté que les incitatifs rattachés à ces technologies étaient plus favorables au Royaume-Uni et au Japon. Statistique Canada a également noté que les gains de productivité étaient relativement plus importants dans les grandes usines que dans les petites.

L'Institut C.D. Howe a indiqué que, bien qu'il ait un ensemble de mesures d'aide fiscale à la R-D relativement généreux, le Canada se situe en milieu de peloton des pays de l'OCDE pour les dépenses en R-D. Parmi les explications possibles, mentionnons : l'ouverture et la petitesse du marché canadien par rapport à celui des États-Unis; la concentration des activités de R-D du secteur privé en Amérique du Nord; et l'état de l'intégration économique bilatérale, qui ne s'étend pas encore au système d'innovation américain. Comme les États-Unis ont un avantage naturel lorsqu'il s'agit d'attirer des activités R-D au sein de l'Amérique du Nord, il vaudrait peut-être mieux chercher à faciliter les transferts de connaissances et de technologies américaines en R-D. Selon l'Institut, les dépenses américaines de R-D contribuent sensiblement plus à la croissance de la productivité canadienne que les dépenses canadiennes.

### **C. Politique commerciale**

La politique commerciale qu'adopte un pays – la mesure dans laquelle les biens et services circulent librement à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières – se répercute sur sa productivité. C'est pourquoi certains participants ont fait valoir que l'augmentation de la productivité canadienne passait par la libéralisation du commerce et l'émergence de marchés concurrentiels. Pour eux, la libéralisation des échanges et l'augmentation de la concurrence internationale incitent les entreprises à faire des gains d'efficacité et à prendre des mesures favorables à la productivité pour devenir plus compétitives. Des participants ont donc prôné la négociation de nouveaux accords commerciaux et l'adoption de mesures de réduction des barrières commerciales non tarifaires comme les règles d'origine et les retards à la frontière.

Selon le Conference Board du Canada, les barrières commerciales du Canada sont relativement plus élevées que celles des États-Unis et permettent peut-être aux entreprises canadiennes de supporter des coûts plus élevés que leurs concurrents parce qu'elles peuvent «s'abriter» derrière les barrières en question.

Statistique Canada a déclaré au Comité que la libéralisation des échanges avait permis à des usines de se spécialiser, ce qui s'est traduit par des investissements en technologie et par une meilleure productivité. Il a signalé que les entreprises exportatrices augmentaient leur productivité, croissaient beaucoup plus vite et adoptaient plus rapidement de nouvelles technologies.

Les Travailleurs canadiens de l'automobile estiment que la suppression des barrières commerciales n'entraîne pas nécessairement une amélioration de la productivité. Ils soutiennent que, même si les barrières commerciales peuvent protéger les pratiques improductives, l'augmentation de la concurrence internationale n'augmente pas nécessairement la productivité. Tout en favorisant l'abaissement des barrières commerciales, le Conference Board du Canada est d'avis que les gains de productivité substantiels attendus de l'accord de libre-échange ne semblent pas, d'après les données, s'être matérialisés. Selon le Conference Board, on est en droit de se demander où en serait la productivité canadienne si le Canada n'avait pas signé l'accord.

#### **D. Politique de financement des entreprises**

La capacité des entreprises d'effectuer des investissements propres à augmenter la productivité dépend fortement de leur accès à du capital d'un coût raisonnable. L'accès au capital est particulièrement important pour la petite et la moyenne entreprise. Les participants ont formulé diverses recommandations sur l'accès au financement pour les entreprises : la rapidité d'accès à un financement d'un coût raisonnable; la réévaluation, en vue de son abolition, de la contribution du gouvernement fédéral aux fonds d'investissement des travailleurs; l'octroi de crédit étalé, plutôt que seulement au départ; l'importance accordée aux modalités fiscales et réglementaires qui ont en général des effets constructifs sur l'expansion d'un marché du financement privé et l'importance des programmes ciblant les entreprises en démarrage.

Selon M. Suret, professeur à l'Université Laval, il est essentiel que les entreprises aient rapidement accès à du financement à un coût raisonnable pour être compétitives. D'après



lui, l'offre de capitaux est abondante, mais les négociations pour les obtenir sont longues et onéreuses pour les jeunes entreprises; il faudrait donc s'efforcer d'alléger ce processus, objectif que l'on ne peut atteindre en se contentant d'accroître l'offre de financement disponible.

### **E. Politique en matière de travail et d'emploi**

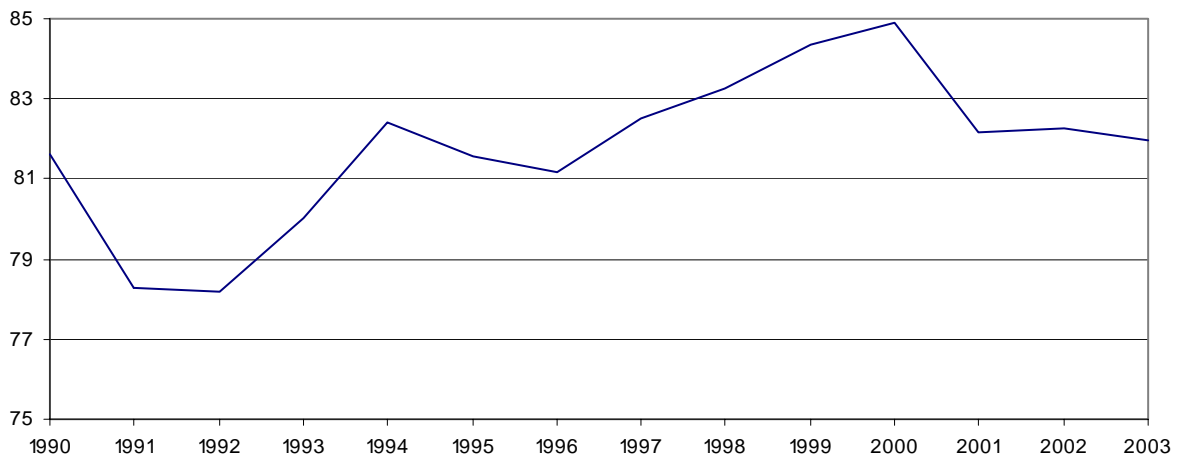
Il existe une corrélation entre le niveau d'instruction et la productivité de la main-d'œuvre. Les participants ont recommandé des mesures visant à encourager l'investissement en capital humain, notamment par une hausse des dépenses au titre des études postsecondaires et le financement des travaux de recherche et développement menés dans les universités. Les employeurs gagnent aussi à ce que leurs effectifs soient plus instruits, car cela se traduit par une plus grande souplesse sur le plan de la dotation et une progression de la productivité; pour les employés, un niveau d'instruction relativement plus élevé – et, espérons-le, une plus grande productivité – peut se traduire par une augmentation de la rémunération et partant du niveau de vie, ce qui contribue en fin de compte à la croissance économique et permet des investissements dans la formation continue.

Pour les Travailleurs canadiens de l'automobile, l'instruction et le perfectionnement sont certes importants, mais on ne peut expliquer la faible productivité du Canada par un manque de compétences. De l'avis du syndicat, une proportion importante de la population active canadienne est sous-utilisée, bien que dans quelques secteurs spécialisés les ouvriers qualifiés manquent, notamment les apprentis de métiers. Le Conference Board du Canada a expliqué au Comité que, même si une forte proportion de la population canadienne a fait des études postsecondaires, cette forte proportion ne s'applique pas aux ingénieurs, ni aux techniciens.

Le Centre d'étude des niveaux de vie préconise le plein emploi, ainsi que des politiques visant à encourager des congés annuels plus longs et plus de jours fériés. À son avis, lorsqu'il y a plein emploi, l'économie tourne à plein régime; il y a des possibilités d'économies, davantage d'occasions d'apprendre en milieu de travail et moins

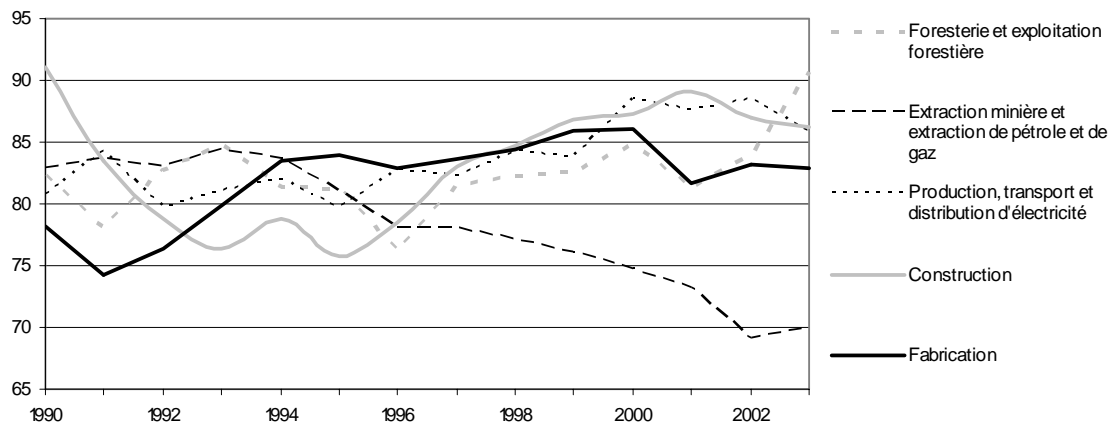
d'inefficiences. À son avis, il est donc souhaitable de ce point de vue d'adopter une politique monétaire qui entraîne un taux de chômage faible et qui soit compatible avec une inflation stable et des taux d'intérêt bas. La figure 8, qui présente le taux d'utilisation annuel moyen de la capacité du secteur industriel canadien au cours de la période 1990-2003, illustre un creux dans ce secteur en général. La figure 9, qui présente le taux d'utilisation annuel moyen de la capacité sectorielle au cours de la même période, illustre l'importance du creux dans les différents secteurs.

**Figure 8 : Taux d'utilisation annuel moyen de la capacité du secteur industriel, Canada, 1990-2003 (en pourcentage)**



Source : Statistique Canada, CANSIM Tableau 028-0002.

**Figure 9 : Taux d'utilisation annuelle moyen de la capacité sectorielle, Canada, 1990-2003 (en pourcentage%)**



Source : Statistique Canada, CANSIM Tableau 028-0002.

En outre, le Centre d'étude des niveaux de vie croit que des congés annuels plus longs et des jours fériés plus nombreux pourraient accroître la productivité du travail, les travailleurs étant plus reposés. Il se pourrait alors que la production totale recule, mais que la production par heure ouvrée augmente.

## F. Politique de développement régional

Des participants ont également présenté des recommandations concernant le Canada atlantique en propre. Le Atlantic Institute for Market Studies a expliqué qu'il fallait éliminer les entraves à la prospérité que constituent certaines politiques publiques pour ces provinces, ce qui signifie plus précisément modifier le programme de péréquation, les aides et subventions aux régions et le programme d'assurance-emploi. Cet organisme estime que le programme de péréquation se traduit par des niveaux d'imposition plus élevés dans la plupart des provinces bénéficiant de la péréquation, ce qui freine toute amélioration à la productivité. Il a également laissé entendre que les aides et subventions à caractère régional, comme celles qui sont offertes par exemple par l'intermédiaire de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), avaient de nombreux effets négatifs. En effet, elles peuvent éloigner les investisseurs qui sont incapables de concurrencer l'Agence, diminuant ainsi les possibilités de financement

privé des entreprises. Elles peuvent en outre soutenir artificiellement des entreprises amorphes qui ne sont pas compétitives. Enfin, de l'avis de l'Institut, certains aspects de la politique du travail, comme les incitatifs du programme d'assurance-emploi, pourraient se traduire par des pénuries de main-d'œuvre susceptibles de décourager l'investissement des entreprises.

Le Atlantic Institute for Market Studies a soutenu que, compte tenu de la lourdeur de la ponction fiscale, du détournement des investissements privés dû à des organismes comme l'APECA et des pénuries de main-d'œuvre, les employeurs ne sont pas incités à investir. L'institut a donc proposé de remplacer les subventions aux régions soit par une baisse des impôts sur le capital, soit par des exemptions à l'égard de l'impôt sur le capital pour certaines régions ou encore par des réductions d'impôt généralisées pour certaines régions.

Le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a fourni au Comité des informations qui aboutissent à des conclusions différentes sur certaines questions. Le Comité a appris qu'un rapport de septembre 2004 du Conseil économique des provinces de l'Atlantique avait conclu que les entreprises du Canada atlantique se situaient sous la moyenne nationale sur le plan des subventions gouvernementales. Les travaux du Conseil ont révélé que, durant la période 1998-2000, les subventions aux entreprises dans la région avaient représenté au total en moyenne 301 \$ par habitant, soit 11 p. 100 de moins que la moyenne nationale de 337 \$ par habitant; ces subventions sont inférieures à la moyenne nationale depuis le milieu des années 1980. Donc, les entreprises des provinces de l'Atlantique ne sont pas systématiquement plus subventionnées que celles des autres régions du Canada.

En outre, les auteurs du rapport du Conseil ont constaté que les banques à charte avaient considérablement rationalisé leurs services aux entreprises depuis dix ans et avaient transféré la prise de décisions en matière de prêts à des centres régionaux. Ils affirment que l'APECA est bien placée pour collaborer avec les Corporations de développement communautaire et les caisses de crédit des provinces de l'Atlantique pour atténuer les

problèmes d'accès au capital et qu'elle défend les intérêts des entreprises sur ce plan. Elle a par ailleurs soutenu plusieurs fonds de capital-risque depuis les années 1990.

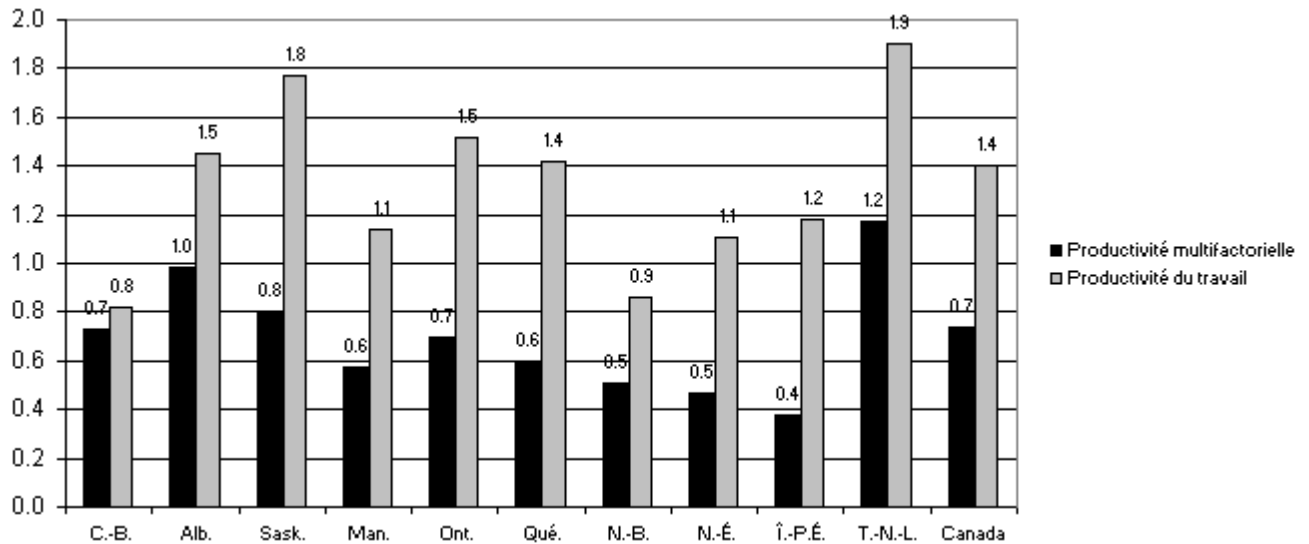
Entre février 1995 et mars 2005, l'APECA a investi plus de 774 millions de dollars dans environ 6 000 projets à financement remboursable dans le contexte de son Programme de développement des entreprises. Certains de ces projets, qui ont stimulé l'économie de la région et créé des milliers d'emplois, présentent sans doute un risque plus élevé que ce que les prêteurs commerciaux sont disposés à assumer. Pourtant, en dépit de cela, les jeunes entreprises soutenues par l'APECA affichent un taux de survie à cinq ans qui représente le double de celui des autres nouvelles entreprises de la région. Au cours des deux dernières années, le taux annuel moyen combiné de défaillances et de radiation aux termes du Programme de développement des entreprises était de 3,47 p. 100 et l'Agence a recouvré 90 p. 100 des sommes remboursables.

Le Comité est au courant de l'existence du Fonds d'innovation de l'Atlantique, un volet de l'initiative fédérale conçue pour aider les Canadiens des provinces de l'Atlantique à soutenir la concurrence dans l'économie du savoir mondiale. Il vise à accroître la capacité de R-D et la commercialisation de la R-D dans la région de l'Atlantique. Nous sommes aussi au courant de l'apport du Atlantic Research Commercial Network.

Les solutions avancées pour stimuler la productivité dans les régions où elle est faible étaient contradictoires. Le Centre d'étude des niveaux de vie a déclaré qu'il serait bon d'instaurer des politiques encourageant le transfert des ressources des régions ou secteurs où la productivité est faible vers ceux où la productivité est forte par des subventions à la mobilité, une meilleure information sur le marché du travail et d'autres types de mesures incitatives. Pour sa part, le professeur Rankaduwa de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard pense que les politiques devraient viser une augmentation de la productivité dans les régions et provinces où celle-ci est faible.

La figure 10 présente la croissance annuelle moyenne de la productivité du travail et multifactorielle, par province et pour le Canada de 1987 à 2003.

**Figure 10 : Croissance annuelle moyenne de la productivité par province, 1987-2003 (en pourcentage)**



Source : « Labour, Capital and Total Factor Productivity by Industry for Canada and the 10 Provinces », Canadian Centre for Living Standards, mise à jour du 17 juin 2004.

Pour ce qui est de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Rankaduwa a proposé de s'attaquer au manque d'investissement en R-D, à la plus faible proportion de travailleurs ayant fait des études prolongées et au manque de capital par travailleur en encourageant les partenariats entre les secteurs public et privé. Il a expliqué que sa province avait un écart constant relatif au niveau de vie à celui du reste du pays, ce qu'il impute en grande partie à l'écart relatif à la productivité de celle-ci par rapport au reste du Canada. Il a recommandé d'axer les politiques sur les régions, notamment parce que c'est en faisant en sorte que la productivité régionale soit élevée que l'on aboutira à une productivité nationale forte.

## **G. Autres points**

Les participants ont également abordé la question des droits de propriété et certaines politiques provinciales et territoriales. Dans le contexte des pêches et de l'aquaculture, par exemple, le Atlantic Institute for Market Studies a recommandé d'encourager un régime de droits de propriété physique et intellectuelle favorable. Dans une de ses publications, il traite de questions comme le transfert de la propriété et du contrôle de la pêche à celui qui vit du produit de la pêche, rendant les quotas de poisson entièrement transférables et négociables, et également d'une loi nationale sur l'aquaculture qui érigerait de solides droits de propriété. Pour l'Institut, un tel régime serait à l'avantage des entreprises et mènerait à une hausse des investissements, car quand les entreprises jouissent d'une bonne protection de leurs droits de propriété, elles hésitent moins à adopter certaines innovations.

Des participants ont présenté un certain nombre de recommandations qui portaient sur les politiques provinciales et territoriales. Ils ont prôné des politiques davantage adaptées aux réalités budgétaires, l'élimination des impôts provinciaux sur le capital et l'harmonisation des taxes de vente pour éviter le prélèvement d'une taxe de vente sur les intrants d'entreprise.

## **CHAPITRE 6: QUELLES MESURES PRENDRE POUR ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ AU CANADA?**

---

À l’instar des participants à la table ronde, le Comité est convaincu qu’il est indispensable d’améliorer la productivité pour que notre pays puisse prospérer sur la scène internationale et relever les défis budgétaires et sociaux qui se présenteront à l’avenir.

Il faut de toute évidence agir dès maintenant pour stimuler la productivité et l’innovation, pour que les Canadiens jouissent du niveau de vie et de la qualité de vie élevés qu’ils souhaitent et méritent. Il est vital que la politique publique contienne les encouragements voulus pour les entreprises canadiennes, pour les investisseurs étrangers et pour les Canadiens.

Le Comité est d’avis qu’il n’existe pas de mesure unique – programme, mesure fiscale ou dépense – qui permettrait de remédier d’un coup à la faible performance du Canada sur le plan de la productivité et qu’il n’y a donc pas de solution miracle. Ce qu’il faut, c’est une vision plus globale et une série de mesures fédérales pour accroître la productivité et la compétitivité du pays. Nous croyons que le gouvernement fédéral doit mettre davantage l’accent sur les décisions, les programmes et les politiques qui ont une incidence sur la productivité et sur la R-D. Cette approche semble avoir fonctionné en ce qui concerne la « lentille rurale » appliquée au sein du Secrétariat rural d’Agriculture et Agroalimentaire Canada et nous estimons qu’une démarche analogue porterait fruit dans le contexte de la productivité et de la compétitivité.



Le Comité est au courant des importants travaux de la Direction générale de l'analyse de la politique microéconomique d'Industrie Canada qui contribuent à focaliser l'attention des décideurs sur la productivité et d'autres questions, mais nous croyons qu'il importe de faire davantage pour mettre en relief les impératifs de la productivité, en particulier dans les autres ministères et organismes fédéraux dont les politiques influent, quoique possiblement de manière moins directe, sur la productivité. Pour cette raison, le Comité recommande :

**Qu'Industrie Canada élabore un « prisme de productivité » qui sera utilisé pour évaluer l'incidence de tous les programmes et politiques fédéraux actuels et futurs sur la productivité au Canada. Le Ministère devrait faire rapport de ses constatations à cet égard au Forum de la productivité proposé.**

Pour ce qui est des mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre – et qui pourraient être évaluées à l'aide de ce « prisme de productivité » –, le Comité appuie un plan fédéral comprenant diverses composantes :

- mesures visant à encourager les entreprises à investir dans l'équipement, à entreprendre de la R-D, à appliquer des innovations d'ordre technologique et à améliorer les compétences de leurs salariés;
- mesures visant à encourager les particuliers à exercer une activité sur le marché du travail, à investir dans la formation permanente et à se perfectionner;
- politiques visant à accroître les investissements étrangers directs au Canada;
- mesures permettant à tous les secteurs, régions et provinces ou territoires de contribuer plus efficacement à la croissance de la productivité du pays.

Le Comité est au courant des mesures fiscales, des dépenses publiques et des autres mesures du gouvernement fédéral conçues pour stimuler la croissance de la productivité

et encourager la recherche et le développement. Cela dit, il faut faire encore plus. En effet, les mesures courantes n'ont pas donné les résultats escomptés, alors qu'il est indispensable d'améliorer la productivité pour affronter les défis qui nous attendent.

Le Comité est d'avis que tout plan fédéral visant à améliorer la productivité doit comporter un examen complet de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers pour que les incitatifs inhérents à ces régimes fiscaux produisent les résultats voulus.

Le Comité demeure en faveur d'un allègement des prélèvements qui frappent les sociétés. Nous privilégions aussi, au minimum, la révision des taux de la déduction pour amortissement en fonction de la durée de vie utile des biens concernés. Nous pensons qu'une réduction de l'impôt des sociétés – y compris une réduction du taux général d'imposition des sociétés et l'élimination immédiate plutôt que graduelle de l'impôt fédéral sur le capital – inciterait celles-ci à investir davantage en machines et matériel et en recherche et développement, et nous accueillons favorablement l'élimination récente de la surtaxe des sociétés. En outre, nous continuons de souscrire aux conclusions et recommandations contenues dans notre rapport de mai 2000, *L'impôt sur les gains en capital*, et prônons de nouvelles réductions de l'impôt sur les gains en capital afin de les harmoniser avec celles de nos plus importants partenaires commerciaux.

Comme les politiques fiscales des provinces et des territoires aussi influent sur la propension des entreprises à investir et à adopter de nouvelles technologies, il faudrait que les gouvernements provinciaux et territoriaux analysent leurs régimes d'imposition des sociétés – en particulier l'impôt sur le capital – et les incitatifs qu'ils présentent. En conséquence, le Comité presse le gouvernement fédéral de convoquer une rencontre avec les gouvernements des provinces et des territoires en vue de la réalisation de cet examen. Il est important que tous les ordres de gouvernement conjuguent leurs efforts autour du même objectif : l'amélioration de la productivité.

D'autres mesures aussi sont nécessaires, cette fois dans l'entreprise. À notre avis, les organisations commerciales au Canada doivent accorder la plus grande priorité à l'esprit d'entrepreneuriat et récompenser les employés pour leur contribution à l'augmentation de la productivité au travail.. Nous croyons que c'est avec la culture d'entreprise appropriée et les incitatifs appropriés que nous atteindrons nos objectifs de productivité.

Le Comité souscrit aussi à des modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers qui augmenteront le revenu disponible qui peut être investi, notamment dans l'éducation et la formation continues. Puisque le régime fiscal influe sur la propension à travailler ou à investir dans certaines activités plutôt que d'autres, il est important d'en exploiter les éléments favorables. Au demeurant, nous voyons dans la modification de l'impôt sur le revenu des particuliers un instrument de la lutte contre l'exode des cerveaux.

Il faut aussi d'autres mesures, celles-là pour encourager l'investissement dans le capital humain. Le gouvernement fédéral doit vérifier rapidement dans quelle mesure les insuffisances au niveau de l'alphabétisme et de la numéracie limitent le potentiel des Canadiens dans la société et au travail et, partant, le potentiel de notre pays. Dans le contexte de son étude, le Comité a appris qu'une enquête réalisée en 2003 avait permis de déterminer que beaucoup d'adultes ne maîtrisent pas suffisamment bien la lecture et l'écriture pour répondre aux exigences de la vie quotidienne et du travail dans un monde moderne. L'enquête a par ailleurs permis de constater que le niveau d'instruction des parents influe sensiblement sur le niveau d'alphabétisme des enfants, et que le degré d'alphabétisme a de fortes répercussions sur les gains.

Même si des témoins ont recommandé des congés annuels plus longs et plus de jours fériés, le Comité croit que des politiques du genre ont créé des conflits entre les pays européens. Par conséquent, nous ne formulons aucune recommandation en ce sens à ce moment-ci.

On a noté précédemment l'importance de l'investissement direct étranger. Certes, l'investissement intérieur est d'une importance cruciale, mais l'investissement direct étranger présente certains avantages particuliers. Par exemple, il est souvent à l'origine d'un apport d'innovations technologiques et de pratiques de gestion modernes. Il faut éliminer toutes les restrictions qui gênent inutilement l'investissement direct étranger au Canada et veiller à ce que les politiques et pratiques encouragent ce type d'investissement. Nous croyons également qu'il faut mener une étude pour déterminer si les niveaux élevés d'investissements étrangers directs en Asie se font au détriment des investissements au Canada et, par voie de conséquence, de la productivité.

Comme nous le faisons depuis plusieurs années – la dernière fois c'était dans notre rapport de septembre 2002 intitulé *Pour un environnement propice à la prospérité : Faciliter la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes* – nous recommandons de faire en sorte que les entreprises puissent se procurer du financement à des prix raisonnables, surtout les PME, qui sont d'après nous les moteurs de la croissance et de grandes créatrices d'emplois au Canada. Nous croyons qu'il faudrait entreprendre une étude afin de déterminer dans quelle mesure les PME canadienne, plus particulièrement les jeunes entreprises, ont accès à un financement raisonnable, et d'apporter les mesures correctrices le cas échéant.

Il ne faudrait pas que les gains de productivité que l'on espère chez les PME soient limités par une trop grande difficulté de se procurer du capital à un prix raisonnable. Nous estimons que l'attitude des Canadiens vis-à-vis l'esprit d'entreprises et du financement par capital de risque – en particulier en ce qui concerne le moment, le montant et la durée de ce type d'investissement – doit s'apparenter davantage à celle qu'on observe dans les autres pays si nous voulons être productifs et prospérer.

Le Comité estime que la libéralisation et la diversification des échanges, de même que les accords commerciaux – et les efforts déployés pour que nos partenaires commerciaux respectent ces accords – sont importants pour la prospérité des entreprises sur le marché

international. Par ailleurs, la compétitivité des entreprises au niveau intérieur est également importante. Étant donné que les obstacles au commerce intérieur jouent un rôle à ce sujet et doivent être réduits le plus possible, sinon éliminés, nous organiserons une table ronde sur la question. En dernière analyse, les impératifs de la compétitivité, au niveau international et au niveau national, pourraient bien inciter les entreprises à maximiser leur productivité.

D'après nous, tous les secteurs de l'économie et toutes les régions doivent avoir la possibilité de contribuer à la productivité nationale. Dans une fédération comme la nôtre, il importe de les soutenir tous dans les efforts qu'ils déploient – chacun avec les qualités et attributs qui lui sont propres – pour contribuer le plus efficacement à leur propre prospérité et à celle du pays.

Une des clés de la productivité, c'est une « réglementation intelligente ». À cet égard, deux rapports récents de la Banque mondiale – *Doing Business in 2004: Understanding Regulation* et *Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth* – contiennent peut-être des enseignements utiles pour le Canada. Nous sommes au courant des travaux du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente et savons que le président du Conseil du Trésor, en sa qualité de ministre responsable de la politique de réglementation du gouvernement du Canada, a été chargé de diriger l'élaboration d'un nouveau cadre de réglementation adapté aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle.

Certains participants ont établi une corrélation entre la politique monétaire du Canada et sa productivité. Nous croyons que la Banque du Canada devrait examiner sérieusement cette question afin de déterminer les changements qu'il y aurait lieu d'apporter à la politique monétaire du Canada.

Nous le répétons, il n'y a pas de solution simple pour rattraper le retard qu'a pris le Canada sur le plan de la performance de la productivité. Rien ne sert de chercher un remède miracle : il n'y en a pas. Ce qu'il nous faut, ce sont des mesures concertées qui

stimuleront la productivité, la recherche et le développement, et l'innovation. En conséquence, le Comité recommande :

**Que, d'ici le 30 juin 2006, les ministères fédéraux concernés mettent en œuvre intégralement, à l'exception des mesures fiscales proposées, un plan global conçu pour stimuler la productivité et la compétitivité au Canada et comportant les éléments suivants :**

- **des modifications du régime fiscal des entreprises, notamment une réduction du taux général d'imposition des sociétés, l'élimination immédiate de l'impôt fédéral sur le capital, et une révision des taux de la déduction pour amortissement pour au moins les concilier avec la durée de vie utile des biens;**
- **des modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers, notamment une réduction des taux d'imposition associés aux tranches d'imposition moyenne et supérieure, et la modification du régime d'impôt sur les gains en capital en vue d'en assurer l'harmonisation avec celui des États-Unis**
- **l'étude des restrictions qui frappent l'investissement étranger, afin de supprimer celles qui sont superflues et d'adopter des mesures qui encouragent l'investissement étranger direct au Canada;**
- **des mesures visant à mettre à la disposition des entreprises des moyens de financement à un coût raisonnable, en particulier pour les petites et moyennes entreprises;**

- **la poursuite de la négociation d'accords commerciaux internationaux qui ouvrent des débouchés aux entreprises canadiennes sur les marchés internationaux;**
- **la poursuite des mesures visant à éliminer les obstacles internes au commerce en vue d'accroître la compétitivité du marché intérieur; et**
- **la conception de mécanismes internationaux de règlement des différends qui faciliteront la recherche de solutions à long terme aux problèmes commerciaux.**

Le Comité est bien conscient des contraintes budgétaires du gouvernement fédéral et de l'importance de budgets équilibrés et de la réduction de la dette. Les modifications du régime fiscal ayant des répercussions sur les revenus du gouvernement fédéral, elles doivent être soigneusement planifiées. En conséquence, nous pensons qu'il vaudrait mieux les introduire progressivement, à mesure que les ressources le permettront, en donnant la priorité à celles qui concernent l'imposition des sociétés. Nous pensons que toutes les mesures fiscales que nous recommandons devraient être mises en oeuvre d'ici cinq ans. Nous croyons également que le ministère des Finances devrait étudier l'incidence relative des taxes de consommation et de l'impôt sur le revenu sur le comportement économique.

Le Comité ne formule pas de recommandation sur l'importance d'une réglementation efficace et d'une infrastructure de qualité dans toutes les régions, mais il va sans dire que ces éléments doivent occuper une place de choix dans tout plan fédéral visant la productivité et la compétitivité.

Nous avons déjà fait valoir plusieurs fois dans des rapports antérieurs l'importance d'une réglementation efficace pour la croissance économique et nous estimons prioritaire de nous doter d'une réglementation fédérale intelligente et rationnelle et d'accélérer le

processus d'adjudication judiciaire et de résolution des différends commerciaux. Nous pensons que certains régimes réglementaires – comme le système de contingents de production laitière, par exemple – pourraient limiter la productivité. Nous verrions d'un oeil favorable l'examen de ces régimes en vue d'en déterminer les effets sur la productivité et la compétitivité.

Une fois le plan fédéral intégralement mis en œuvre, il sera important que les particuliers et les entreprises puissent constater les gains de productivité réalisés. Plusieurs organisations – gouvernementales et privées – mesurent déjà l'évolution de la productivité, mais le Comité estime que nous avons besoin d'un organisme unique voué à la mesure de la productivité et à l'évaluation des effets globaux des mesures fédérales sur celle-ci. En conséquence, le Comité recommande :

**Que le gouvernement fédéral institue un Forum de la productivité composé d'au plus douze personnes représentant le patronat, les syndicats, le milieu universitaire, les organisations privées de politique publique, Industrie Canada, le Ministère des Finances Canada, la Banque du Canada et Statistique Canada. Chaque représentant serait nommé pour une période de quatre ans, et le Forum serait appuyé par un petit secrétariat de liaison.**

**Le Forum aurait deux fonctions : faire rapport régulièrement et en temps opportun de la performance relative à la productivité et assurer son évaluation, en plus d'évaluer l'effet global sur la productivité des initiatives fédérales qui ont des répercussions sur celle-ci. Le Forum ferait rapport annuellement au Parlement sur les constats associés à ses deux fonctions.**

**Le Forum fonctionnerait pendant une période initiale de quatre ans après laquelle un examen parlementaire déterminerait s'il est utile de renouveler son mandat.**



Le Comité est persuadé que la mise en œuvre intégrale de ses recommandations en temps opportun permettra de réaliser des gains au niveau de la productivité, de l'innovation et de la recherche et du développement qui contribueront à relever notre niveau de vie et à accroître notre prospérité dans les décennies à venir. Mais il faut mettre en œuvre toutes les mesures voulues et ce, sans tarder, car les gains de productivité mettent du temps à se répercuter sur le niveau de vie. Le problème est réel; les solutions existent. Le temps des palabres interminables et des études est terminé : c'est le temps d'agir.

## **ANNEXE A : MESURES ET ÉTUDES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DU PARLEMENT**

Le gouvernement fédéral a mis sur pied un certain nombre de mesures stratégiques – notamment des mesures fiscales, des dépenses de programmes et du financement destiné à des universités et des organismes spécialisés – pour encourager la recherche et l’innovation devant stimuler la productivité. Par exemple, en février 2002, il a annoncé sa Stratégie d’innovation dans le cadre de laquelle le Canada s’engageait d’ici 2010 à :

- se classer parmi les cinq premiers pays du monde en ce qui concerne la performance sur le plan de la R-D;
- au moins doubler les investissements actuels du gouvernement du Canada dans la R-D;
- se classer parmi les meilleurs au monde en part des ventes des entreprises canadiennes attribuables à des innovations;
- augmenter les investissements de capital-risque par habitant pour arriver au niveau général des États-Unis.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral appuie la recherche fondamentale lorsqu’il finance ses conseils subventionnaires et organismes de recherche, notamment la Fondation canadienne pour l’innovation, Génome Canada, le Programme des chaires de recherche du Canada, le Conseil national de recherches du Canada, Partenariat technologique Canada, L’Institut canadien de recherches avancées, les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

Le gouvernement fédéral finance également les coûts indirects de la recherche, fournit des crédits d'impôt à l'investissement au titre des activités de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) et appuie la commercialisation par l'entremise, par exemple, de ses conseils subventionnaires, de ses programmes pilotes et d'un accès amélioré au capital-risque pour les entreprises commercialisant la recherche sous forme de nouveaux produits et services.

Le premier ministre Paul Martin est épaulé par le conseiller national en matière de science, lequel a été nommé en avril 2004, et par le Conseil consultatif des sciences et de la technologie, créé en juillet 1996. Le ministre de l'Industrie a créé récemment un groupe d'experts en commercialisation et le Comité consultatif sur la réduction de la paperasserie. Le premier ministre Martin, le ministre de l'Industrie et le ministre des Finances ont mentionné récemment lors de discours l'importance de la croissance de la productivité et des politiques nécessaires pour faciliter cette croissance.

La table ronde organisée par le Comité constitue le dernier d'une série d'examen parlementaires sur le sujet. La productivité apparaît régulièrement dans les rapports prébudgétaires du Comité permanent des finances de la Chambre des communes et est souvent mentionnée par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes. Ce dernier s'est penché sur les questions de productivité, d'innovation et de recherche et développement dans pas moins de quatre rapports depuis 1997. La question de la productivité sera également à l'étude du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, qui tiendra des audiences sur l'Énoncé de politique internationale du Canada, paru en avril 2005, dans lequel la productivité est abordée.

Pour analyser la productivité et formuler des recommandations à ce propos, le Parlement peut s'inspirer de conseils d'experts externes comme ceux présentés en 1992 par le Comité directeur de la prospérité dans son rapport intitulé *Innover pour l'avenir : un plan d'action pour la prospérité du Canada*. Ce rapport faisait état de 54 éléments d'action, et

traitait de la nécessité de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation des consommateurs, de réduire les déficits publics par la réduction des dépenses et non par l'augmentation des impôts et de faire valoir nos droits en matière de commerce international en n'hésitant pas à nous prévaloir des procédures de règlement des différends. Depuis la publication de ce rapport, des changements ont été apportés dans certains des domaines d'intervention identifiés, mais pas tous, loin de là.

**ANNEXE B : PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE**

<b>Nom de l'organisation</b>	<b>Nom du participant</b>	<b>Date de la présentation</b>
<b>À titre individuel</b>	Jean-Marc Suret, directeur, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval et Fellow CIRANO	11 mai 2005
<b>Association canadienne de la technologie de l'information</b>	Bernard Courtois, président et directeur général	11 mai 2005
<b>Atlantic Institute for Market Studies</b>	Bruce Winchester, directeur des services de recherche	11 mai 2005
<b>Centre d'étude des niveaux de vie</b>	Andrew Sharpe, directeur exécutif	11 mai 2005
<b>Institut Fraser</b>	Niels Veldhuis, économiste principal de recherche	11 mai 2005
<b>À titre individuel</b>	Wimal Rankaduwa, professeur associé, Département de science économique, Université de l'Île-du-Prince-Édouard	12 mai 2005
<b>Institut C.D. Howe</b>	Yvan Guillemette, analyste de politique	12 mai 2005
<b>Le Conference Board du Canada</b>	Paul Darby, vice-président et économiste en chef	12 mai 2005

<b>Statistique Canada</b>	John R. Baldwin, directeur, Division des études et de l'analyse micro-économiques	12 mai 2005
<b>TCA Canada</b>	Jim Stanford, économiste	12 mai 2005





*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5